



INSUCO

Local understanding for sustainable solutions



Avril 2023



**Etude 2 : Analyse des besoins en activités alternatives pour les petits pêcheurs de la Zone Ultra-Prioritaire (ZUP) de Melaky
MPEB – SWIOFish2**

Etude 2 : Analyse des besoins en activités alternatives pour les petits pêcheurs de la Zone Ultra-Prioritaire (ZUP) de Melaky – MPEB SWIOFish2

Version finale

14 avril 2023

Equipe :

Ulrichia RABEFITIAVANA – Chef de mission, Spécialiste PAR & PRMS

Pierre BOSC - Spécialiste en développement rural & AGR pêche

Benjamin PASCAL - Spécialiste en partenariats privés

Adrian LEVREL – Spécialiste en ressources halieutiques et petite pêche

Harilala RAHANTALISOA - Spécialiste en ressources halieutiques et en chaîne de valeur

Jean-Isamu TAGUCHI – Expert social, spécialiste en PAR et PRMS

Pauline TAWIL -Spécialiste en socio-organisation

Fidy ANDRIAMAMONJY - Agroéconomiste, spécialiste des AGR agricoles

Julien GASSER-MORLAY – Spécialiste en enquêtes socioéconomiques et suivi-évaluation

Herimena RATSIMBARISON - Agronome, spécialiste en socio-organisation et gouvernance

Toky RAVOAVY – Socio-économiste, adjoint à la cheffe de mission

Toute communication du Client avec Insuco relative à l'exécution de la prestation doit se faire uniquement avec le représentant désigné par Insuco.

©Insuco Ltd. Tous droits réservés

- Nom du projet : SWIOFish2
- Titre du rapport : Etude 2 : Analyse des besoins en activités alternatives pour les petits pêcheurs de la Zone Ultra-Prioritaire (ZUP) de Melaky – MPEB SWIOFish2

■ Versions du rapport

Version	Date	Description des modifications	Nb de pages
1.0	14/04/2023	Étude 2 Version finale	124 p.

■ Détails du client

- Nom : Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue (MPEB) – Projet SWIOFish2
- Adresse : UGP-SWIOFish2, Lot II A 128 SGB Iadiambola Nanisana, – 101 – Antananarivo, Madagascar
- Référent : Monsieur RAZAFIMANDIMBY Jean Chrysostophe, Coordonnateur

■ Insuco

- Unité/Bureau de coordination : Insuco Madagascar
- Intervenants et fonction remplie dans le projet :
 - Directeur de projet : Adrian LEVREL
 - Expert : Voir couverture
 - Sigiste : Romain RONCERAY

■ Qualité

Rôle	Nom	Poste	Date
Rédacteur 1	Equipe PARAR	Voir couverture	12/04/2023
Relecteur	Yasmine OUADI	Directrice Technique Insuco Madagascar	14/04/2023
Relecteur 2	Simon VEITL	Chargé de projets Insuco Madagascar	14/04/2023
Validateur	Adrian LEVREL	Directeur Pays Insuco Madagascar	14/04/2023

Prénom, Nom, Poste

Signature

Adrian Levrel, Directeur Pays



Table des matières

1. Introduction	10
2. Méthodologie d'identification, de priorisation et d'analyse des AGR	11
3. AGR retenues pour plan d'action.....	15
3.1. AGR pêche durable : dispositif d'appui à la professionnalisation	15
3.1.1. <i>Caractérisation des enjeux de professionnalisation de la pêche</i>	15
3.1.2. <i>Évaluation de la pertinence et de la faisabilité au sein de la ZUP</i>	22
3.1.3. <i>Plan d'action / Manuel de mise en œuvre.....</i>	26
3.2. AGR appui aux pratiques de mareyage	37
3.2.1. <i>Caractérisation de l'AGR.....</i>	38
3.2.2. <i>Évaluation de la pertinence et de la faisabilité au sein de la ZUP</i>	48
3.2.3. <i>Plan d'action / Manuel de mise en œuvre.....</i>	56
3.3. AGR aviculture	69
3.3.1. <i>Caractérisation de l'AGR.....</i>	69
3.3.2. <i>Évaluation de la pertinence et de la faisabilité au sein de la ZUP</i>	80
3.3.3. <i>Plan d'action / Manuel de mise en œuvre.....</i>	86
3.4. AGR type 3.....	113
3.4.1. <i>Contextualisation</i>	113
3.4.2. <i>Objectifs</i>	113
3.4.3. <i>Publics cibles</i>	113
3.4.4. <i>Types d'AGR ciblées</i>	114
3.4.5. <i>Résultats et impacts escomptés</i>	114
3.4.6. <i>Activités à mettre en œuvre</i>	115
3.4.7. <i>Parties-prenantes et modalités de mise en œuvre envisageables / cadre de gouvernance</i>	116
4. AGR non priorisées : éléments de contexte.....	117
4.1. Algoculture	117
4.1.1. <i>Principaux intérêts et enjeux de l'AGR.....</i>	117
4.1.2. <i>Synthèse des principaux éléments critiques d'évaluation de la pertinence et de la faisabilité.....</i>	117
4.1.3. <i>Conclusion partielle :.....</i>	117
4.2. Holothuriculture	118
4.2.1. <i>Principaux intérêts et enjeux de l'AGR.....</i>	118
4.2.2. <i>Synthèse des principaux éléments critiques d'évaluation de la pertinence et de la faisabilité.....</i>	118
4.2.3. <i>Conclusion partielle.....</i>	118
4.3. Promotion des DCP	119



4.3.1.	<i>Principaux intérêts et enjeux de l'AGR.....</i>	119
4.3.2.	<i>Synthèse des principaux éléments critiques d'évaluation de la pertinence et de faisabilité</i>	119
4.3.3.	<i>Conclusion partielle.....</i>	119
4.4.	Apiculture	119
4.4.1.	<i>Principaux intérêts et enjeux de l'AGR.....</i>	119
4.4.2.	<i>Synthèse des principaux éléments critiques d'évaluation de la pertinence et de faisabilité</i>	120
4.4.3.	<i>Conclusion partielle.....</i>	120



Table des figures

Figure 1 – Circuit de commercialisation dans la ZUP Melaky	40
Figure 2 - Elevage poulet gasy	70
Figure 3 - Poulets gasy	71
Figure 4 - Etape de mise en place d'une production avicole	75
Figure 5 - Prévission de développement années 1 et 2 élevage poulet gasy	77
Figure 6 - Prévission de développement années 1 et 2 élevage canard	78

Table des tableaux

Tableau 1 - Matrice des bénéficiaires.....	14
Tableau 2 - analyse FFOM du dispositif d'appui	26
Tableau 3 - Estimation du nombre de bénéficiaires des 3 districts potentiels selon les équipements	29
Tableau 4 - Calendrier de mise en oeuvre sur 5 ans de l'AGR pêches durables	33
Tableau 5 - Budget opérationnel de mise en œuvre sur 5 ans de l'AGR pêches durable.....	34
Tableau 6 - prix de production relevés	41
Tableau 7 - Infrastructures communautaires réalisées ou en cours au sein de la ZUP	42
Tableau 8 - prérequis technico-biologiques et géographiques	50
Tableau 9 - prérequis sociaux, socio-organisationnels et culturels	53
Tableau 10 - prérequis institutionnels, opérationnels et partenariaux	54
Tableau 11 - Analyse FFOM de l'AGR mareyage	55
Tableau 12 - Rôles et rôles et responsabilité des parties prenantes dans la mise en œuvre de l'AGR.....	62
Tableau 13 - Proposition de renforcements de capacités	63
Tableau 14 - Calendrier de mise en oeuvre sur 5 ans de l'AGR mareyage	64
Tableau 15 - Budget opérationnel sur 5 ans pour l'AGR mareyage	65
Tableau 16 - Types de risques et prévisions de mesures de mitigation.....	68
Tableau 17 - prévisions standard de vente années 1 et 2 élevage poulet gasy.....	77
Tableau 18 - prévisions standard de vente années 1 et 2 élevage canard	78
Tableau 19 - Compte exploitation prévisionnelle élevage poulet gasy.....	79
Tableau 20 - compte exploitation prévisionnel élevage canard.....	79
Tableau 21 - Paramètres bioclimatique et environnemental	82
Tableau 22 - paramètre économique et commercial	83
Tableau 23 - paramètre social et culturel	84
Tableau 24 - paramètre institutionnel et partenarial	84
Tableau 25 - Analyse FFOM d'une action ciblant l'AGR aviculture	85
Tableau 26 - cadre d'obligations et de responsabilités des parties prenantes pour l'AGR aviculture	88
Tableau 27 - Stratégie de renforcement des capacités des acteurs de la filière avicole	90
Tableau 28 - Calendrier de mise en oeuvre sur 3 ans de l'AGR aviculture	91
Tableau 29 - Budget opérationnel sur 3 ans de mise en oeuvre de l'AGR aviculture	92



Tableau 30 - Inventaire des besoins matériel pour le démarrage d'une exploitation d'élevage de poulets gasy	95
Tableau 31 - Inventaire des besoins matériel pour le démarrage d'une exploitation d'élevage de canard	97
Tableau 32 - Plan de trésorerie année 1 élevage poulet gasy	100
Tableau 33 - Plan de trésorerie année 2 élevage poulet gasy	103
Tableau 34 - Plan de trésorerie année 1 élevage canard.....	106
Tableau 35 - Plan de trésorerie année 2 élevage canard.....	109
Tableau 36 - budget projet poulet gasy	110
Tableau 37 - budget projet élevage canard.....	111
Tableau 38 - Matrice des risques et mesures d'atténuation	112



Tables des acronymes

AgEx	Agence d'Exécution
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APGL	Aire de Pêche Gérée Localement
BA	Baie d'Antongil
BATAN	Baie d'Ambaro, la baie de Tsimipaiky, la baie d'Ampasindava et l'Archipel de Nosy be
CGES	Cadre de gestion Environnementale et Sociale
FFOM	Force Faiblesse Opportunité Menace
GRET	Groupe de Recherche et d'Echange Technologique
JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy (Compagnie Nationale Malgache de l'Électricité et de l'Eau)
MGA	Ariary Malagasy
MPEB	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue
ODK	Open Data Kit
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACP	Plans d'Aménagement Concertés des Pêcheries
PAG	Plans d'Aménagement et de Gestion des aires protégées marines
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PARAR	Plans d'Action pour la Restriction d'Accès aux Ressources
PRMS	Plan de Restauration des Moyens de Subsistance
PT	Partenaire Technique
SIG	Système d'Information Géographique
SPSM	Société de Pêche de Sainte Marie
SWIOFish2	Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project
TGRH	Transfert de Gestion des Ressources Halieutiques
TGRN	Transfert de Gestion des Ressources Naturelles
UGP	Unité de Gestion de Projet
VOI	Vondron'Olona Ifotony
WCS	Wildlife Conservation Society



ZUP | Zones Ultra Prioritaires



1. Introduction

A travers le Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue (MPEB), le Gouvernement Malagasy avec l'appui de la Banque Mondiale a mis en place le Projet « Second Project for South West Indian Ocean Fisheries Governance and Share Growth Project » (SWIOFish2) dans le but d'aménager le secteur pêche et augmenter de façon durable sa contribution à la réduction de la pauvreté et le développement économique national. Ce projet vise deux objectifs spécifiques :

- Améliorer la gouvernance des pêcheries prioritaires et
- Appuyer l'adhésion des populations cibles à la gestion durable des pêcheries cibles/ promotion des activités alternatives.

Dans ce contexte, le Projet a choisi les 3 zones bénéficiant d'un Plan d'Aménagement Concerté de la Pêcherie (PACP) comme zone ultra prioritaire ou ZUP, à savoir la Baie d'Antongil (PACP BA), la Baie d'Ambaro, la baie de Tsimipaiky, la baie d'Ampasindava et l'Archipel de Nosy be (PACP BATAN) et la région de Melaky (PACP Melaky). Il s'agit d'apporter des mesures permettant l'amélioration de l'aménagement des pêcheries prioritaires au niveau régional, national et communautaire, et l'accès aux activités alternatives pour les pêcheurs cibles.

Ces PACP décrivent les mesures de gestion à mettre en œuvre dans le but de gérer durablement les ressources halieutiques. La mise en application de certaines des mesures définies dans les PACP conduiront à des restrictions d'accès aux ressources halieutiques qui impacteront les moyens de subsistance des petits pêcheurs dans les ZUP concernées.

Pour pallier ces impacts et favoriser l'adhésion des pêcheurs à ces mesures de restriction, le cadre fonctionnel du Projet prévoit deux axes d'intervention :

- (i) La mise en place Plans d'Action pour la Restriction d'Accès aux Ressources (PARAR) qui devront inclure des Activités Génératrices de Revenu (AGR) à destination des Personnes Affectées par le Projet (PAP) et
- (ii) Le soutien à la mise en place d'AGR pour les pêcheurs de la ZUP qui ne sont pas directement affectés par ces mesures.

Pour répondre au deuxième axe, le projet Swiofish2 a mandaté Insuco pour conduire une Analyse des besoins en Activités Alternatives pour les petits pêcheurs de la ZUP de Melaky du projet SWIOFish2 et l'élaboration d'un PARAR.

Ce document présente les résultats de cette **analyse des besoins en Activités Alternatives pour les petits pêcheurs de la ZUP qui ne sont pas directement touchés par les mesures de restriction**. Cette étude consiste à :

- Identifier les besoins en activités alternatives, i.e. AGR, envisagées pour les membres des ménages de petits pêcheurs concernés ;
- Proposer des AGR adaptées au contexte local pour ces cibles ;
- Étudier la faisabilité des activités alternatives validées et proposer les critères de sélection et de priorisation des bénéficiaires.

Il convient de souligner que cette étude est liée avec l'étude PARAR même si les cibles ne sont pas les mêmes et retrouve plusieurs éléments communs à ces deux études. Ainsi, pour une meilleure cohérence, les éléments communs aux deux études sont présentés dans le PARAR à savoir :

- La compréhension du contexte socio-économique de la ZUP
- La caractérisation des activités économiques des populations résidant dans la ZUP
- Le système de gouvernance locale et de la pêcherie dans son ensemble
- La méthodologie d'identification, de priorisation des AGR ainsi que l'analyse de faisabilité de chacune des AGR

Ainsi, ce document est centré sur l'analyse détaillée des AGR retenues à la suite des différentes études et leurs modalités de mise en œuvre.



2. Méthodologie d'identification, de priorisation et d'analyse des AGR

Afin d'identifier les AGR les plus pertinentes à promouvoir pour répondre aux enjeux, nous avons cherché à lister un large spectre d'AGR envisageables. Celles-ci sont issues des démarches d'identification suivantes :

- AGR envisagées par les populations via les consultations réalisées lors des missions (entretiens individuels, focus-groups) ;
- AGR envisagées par les opérateurs économiques et les parties-prenantes institutionnels du PACP ;
- AGR déjà promues dans la zone par les divers opérateurs de développement présents (revue bibliographique, recensement des projets, évaluation de la répliquabilité ou de l'extension d'activités d'opérateurs privés, d'ONG ou de centres techniques) ;
- AGR envisageables du point de vue des experts pour leur adéquation avec les problématiques et les contextes locaux.

Sur la base des listes hétérogènes d'AGR potentielles tirées de cette phase d'identification, nous avons cherché à établir une liste d'AGR plus ciblées répondant simultanément à plusieurs conditionnalités et critères, dont les principaux sont :

- Adéquation de l'AGR avec les objectifs poursuivis par le Projet PACP/SF2 (étude 1 « PARAR » et étude 2 « besoins d'alternatives des pêcheurs ») ;
- Adéquation au profil des populations cibles (spécifiquement des pêcheurs, dont une partie sont agro-pêcheurs et une autre partie n'ont pas d'accès à des terres) ;
- Faisabilité technico-biologique : Les conditions locales doivent permettre d'envisager l'atteinte de niveaux de productivité et de production viables (notamment pour des AGR n'existant pas encore dans la zone) ;
- Capacités de l'AGR à générer des impacts significatifs positifs pour les populations cibles en termes de potentialités de revenus ;
- Capacités d'opérationnalisation identifiées (ou probables/supposées), c'est-à-dire répondant à un des cas de figure suivants :
 - Opérateurs privés prêts à s'impliquer pour créer les cadres de développement et les débouchés associés aux AGR ;
 - Débouchés existants et opérateurs d'appui techniques compétents et mobilisables pour accompagner le développement d'une AGR nécessitant des renforcements de capacités ;
 - Capacités des bénéficiaires à mettre en œuvre de façon autonome des AGR appuyées sans nécessité de renforcement de leurs capacités (aide à l'investissement sur des AGR maîtrisées, dotation de matériel complémentaires etc.)
- Maîtrise des risques environnementaux : Les AGR promues doivent pouvoir se développer sans engendrer d'impacts environnementaux négatifs et atteindre la résilience des milieux et ressources exploités.

En analysant le profil des AGR retenues et leurs conditions d'opérationnalisation (disponibilité des compétences et des capacités d'action, disponibilité des approches de développement et référentiels technico-économiques, temporalité de mise en œuvre), nous avons été amenés à concevoir une typologie d'AGR :

- **AGR de type 1** : Il s'agit d'AGR « à large spectre », c'est-à-dire qu'elles sont en phase avec les conditions de vie des pêcheurs et qu'elles peuvent potentiellement être adressées à un grand nombre de ménages sans dépendre de prérequis restrictifs de leurs profils (profils géographiques des villages, profils et capacités des ménages...). Ces AGR pourront s'insérer efficacement dans l'économie locale et les systèmes d'activité sans nécessiter de mesures de soutien trop élaborées pour en assurer la pérennisation. Il s'agit principalement d'activités halieutiques ou agricoles accessibles à la majorité des ménages de pêcheurs (pratiques de pêche durables, appui à la transformation et au mareyage, aviculture)
- **AGR de type 2** : il s'agit d'AGR plus ambitieuses, voire innovantes dans la zone, qui vont nécessiter de mobiliser des parties-prenantes et des activités de soutien plus complexes (formations et renforcements de capacités des bénéficiaires, identification d'opérateurs privés permettant d'assurer

des débouchés, institutionnalisation de certaines mesures de mise en œuvre, mobilisation d'expertise externe à la zone...). La faisabilité et l'opérationnalisation de ces AGR seront donc contraintes par un certain nombre de paramètres limitants qui ne permettent pas d'envisager d'en faire bénéficier prioritairement les ménages cibles sur la base de leur seule volonté (prérequis biophysiques des zones potentielles, profils et capacités des bénéficiaires etc.).

A cela, il nous paraît opportun d'évoquer un troisième groupe d'AGR.

- **AGR de type 3** : Il s'agit d'AGR très diverses et hétéroclites qui peuvent constituer des alternatives économiques réelles pour les ménages de pêcheurs mais dont la diffusion et la promotion est peu pertinente à grande échelle (nombre de bénéficiaires par activité limité, besoins de promotions spécifiques par activité, marchés correspondants limités). On peut citer divers types d'activités, notamment des secteurs secondaires et tertiaires, comme les activités commerciales (gargote, collecte, épicerie), de transformation agro-alimentaire (boulangerie), de transport et de fret maritime ou terrestre, de services ou d'artisanat (construction, entretien mécanique, menuiserie, couture). L'appui à ce micro-entrepreneuriat nous paraît pourtant essentiel pour dynamiser l'économie des villages de pêcheurs et renforcer la faisabilité d'autres AGR (comme le fret pour le mareyage, l'entretien mécanique pour la pêche motorisée ou le transport terrestre, la menuiserie pour l'apiculture... etc)

Sur la base de cette typologie, nous pouvons anticiper certaines tendances sur les types d'objectifs auxquels elles peuvent ou non répondre :

- **Les AGR de type 1** peuvent être prioritairement mobilisables dans le cadre du PARAR mais peuvent aussi constituer une réponse aux attentes et aux besoins élargis d'activités économiques qui intéressent l'ensemble des ménages de pêcheurs (qu'ils soient ou non considérés comme vulnérables ou impactés par les mesures de restriction)
- **Les AGR de type 2** permettent d'envisager une diversification des filières et des activités existantes à l'échelle de la ZUP. Elles permettront de mieux tirer parti de l'ensemble des potentialités qu'offre la zone en termes d'espaces et de ressources pour créer des valeurs ajoutées nouvelles et limiter le recours systématique des habitants aux mêmes activités productives.
- **Les AGR de type 3** répondent à des initiatives individuelles de type entrepreneuriale, qui trouvent leur intérêt dans la recherche de pertinence économique par niche et par réponse d'opportunité aux besoins locaux dans une vision systémique de l'activité économique.

C'est en ce sens que nous avons proposé une priorisation des AGR pour la mise en œuvre de plans d'action spécifiques pour des AGR de type 1 ou de type 2 et que nous proposons la mise en œuvre d'un mécanisme de soutien au micro-entrepreneuriat et AGR autopromues par les ménages de la zone. L'ensemble vise à stimuler l'émergence d'opportunités économiques pour l'ensemble des ménages de la ZUP.

Il est à noter que cette étude 2 de la ZUP Melaky, contrairement aux ZUP de BA et de BATAN, ne contient pas de propositions d'AGR de type 2.



Matrice des bénéficiaires

Cette matrice de bénéficiaires fournit un aperçu global des profils d'AGR retenus, les bénéficiaires potentiels et les villages concernés.

AGR identifiées	Pertinence pour le PARAR	Pertinence pour le développement économique des communautés de pêcheurs concernés	Niveau de pertinence pour les objectifs de cette étude	Bénéficiaires potentiels	Profils des bénéficiaires
<u>Appui à la professionnalisation aux métiers de pêche durables</u>	Forte (adaptée aux profils et attentes des PAP)	Forte (adaptée aux profils et attentes des ménages de pêcheurs)	<ul style="list-style-type: none"> Fort : répond aux attentes exprimées par les pêcheurs répond aux besoins de professionnalisation et d'autonomisation en matériel des pêcheurs 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les ménages de pêcheurs de l'ensemble des villages de la ZUP 	<ul style="list-style-type: none"> Prioritairement aux PAP les plus dépendants de la pêche
<u>Appui transformation et mareyage</u>	Forte (nb élevé de bénéficiaires)	Moyenne (revenus limités)	<ul style="list-style-type: none"> Fort : AGR adaptée au profil des ménages et AGR attendue Potentialités élevées de bénéficiaires à termes 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les villages prioritaires de la ZUP Estimé à > 200 bénéficiaires directs 	<ul style="list-style-type: none"> Prioritairement des femmes issues des ménages de pêcheurs
<u>Aviculture</u>	Forte (revenus limités)	Forte (filière porteuse / débouchés existants)	<ul style="list-style-type: none"> Fort : AGR particulièrement adaptée au profil des ménages et AGR attendue Potentialités élevées de bénéficiaires à termes 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les villages prioritaires de la ZUP Estimé à > 200 bénéficiaires directs 	<ul style="list-style-type: none"> Ménages de pêcheurs disposant d'un accès à un espace propice à l'élevage Ménages ayant accès à des sources d'alimentation (résidus et sous-produits halieutiques et agricoles)



AGR identifiées	Pertinence pour le PARAR	Pertinence pour le développement économique des communautés de pêcheurs concernés	Niveau de pertinence pour les objectifs de cette étude	Bénéficiaires potentiels	Profils des bénéficiaires
<u>AGR autopromues</u>	AGR de type 3		<ul style="list-style-type: none"> Fort : mécanisme d'appui à l'entreprenariat local et stimulant la diversification du tissu économique locale Potentialités d'impacts élevés (nombre de bénéficiaires, effet structurant sur l'économie locale) 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les villages prioritaires de la ZUP Estimé à plus de 300 bénéficiaires potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> Ménages ayant un projet entrepreneurial défini Ménages non intéressés ou exclus des plans de mise en œuvre des AGR pré-identifiées

Tableau 1 - Matrice des bénéficiaires

3. AGR retenues pour plan d'action

3.1. AGR pêche durable : dispositif d'appui à la professionnalisation

Nom de l'AGR : Dispositif d'appui à la professionnalisation sur les pêches durables

AGR de type 1

Pertinence de l'AGR pour le PARAR : forte

- Possibilité de cibler prioritairement des Personnes Affectées par le Projet
- Avantages principaux : Promotion d'AGR pêche adaptée aux attentes et compétences des PAP ; Favorisation l'autonomisation économique des pêcheurs ; Professionnalisation sur des pratiques validées par les parties-prenantes gestionnaires
- Limites principales : hétérogénéité des contextes halieutiques imposant une approche itérative, locale et contextualisée pour l'identification et la promotion des pratiques adaptées ; contrôle et élimination des mauvaises pratiques de pêche, influence et résistance des collecteurs-patrons de pêche

Pertinence de l'AGR pour les objectifs de l'étude 2 : moyenne

- AGR halieutiques insérées sur des marchés dynamiques et porteurs
 - Nécessité de mettre en place un mécanisme de guichet difficile à mettre à l'échelle de la ZUP sans une phase pilote initiale menée dans le cadre d'un PARAR
-

3.1.1. Caractérisation des enjeux de professionnalisation de la pêche

L'idée de l'action proposée ici pour la restauration et l'amélioration des moyens de subsistance concerne la mise en place d'un mécanisme d'appui à la professionnalisation des pêcheurs orientée sur des métiers de pêche durables. Il s'agirait, au sein d'un dispositif pilote dédié, d'accompagner de façon expérimentale les pêcheurs pour formuler des demandes visant à s'équiper en matériel et à renforcer leurs capacités pour pratiquer des activités de pêche adaptées.

Pour bénéficier d'appuis (financements, matériels, formations), les projets des demandeurs devront être en phase avec les objectifs de gouvernance du secteur de la pêche, c'est-à-dire concerner des pratiques de pêche identifiées comme durables et cohérentes avec les Plans de Gestion (réglementation nationale, PACP régional et TGRH local).

D'autres conditionnalités d'obtention des appuis pourront être envisagées pour renforcer l'atteinte de l'objectif de formalisation et de professionnalisation des pêcheurs visé dans la démarche du PACP Melaky (encartage, recensement, adhésion à un groupement de pêcheurs, suivi de l'effort de pêche).

Pour ce faire, la mise en œuvre du dispositif devrait être opérée au niveau de chaque village ciblé et mobiliser les garants des différents enjeux, notamment l'administration des pêches pour la mise en cohérence avec les cadres réglementaires nationaux et régionaux, les associations locales agréées et leurs partenaires d'appui ONG pour la partie mise en cohérence avec les cadres de gouvernance locale.

Les pêcheurs appuyés et leurs activités devront pouvoir être suivis au-delà de la phase de financement afin de garder un contrôle sur le respect des engagements pris en contrepartie des appuis octroyés et évaluer les impacts sur les moyens de subsistance des bénéficiaires comme sur les dynamiques halieutiques.

Enfin, ce dispositif d'appui à la professionnalisation devra favoriser les liens/rapprochements avec les bénéficiaires des dispositifs d'appui au mareyage (cf. fiche AGR Appui à la conservation/mareyage) afin de rechercher toutes les synergies possibles entre les acteurs de la filière petite pêche.

Étant donné son caractère innovant, ce dispositif pourrait dans un premier temps être mis en œuvre à titre pilote au niveau des PAP des 4 villages prioritaires éligibles à un PARAR pour être testé et affiné avant d'envisager sa mise à l'échelle des autres villages de pêcheurs de la ZUP.

3.1.1.1. Contexte et caractérisation des activités de pêche et de leurs enjeux

Dans la zone Melaky les pêcheries traditionnelles sont caractérisées par une diversité des métiers et des modes d'organisation. Les pêcheurs ont des stratégies différentes selon leurs zones d'installation, leurs savoir-faire et leurs capacités d'investissement. L'analyse de leur situation et de leurs besoins en termes d'appui et de stratégie de développement est donc rendue complexe.

De plus, les petits pêcheurs font face depuis plusieurs années à une réduction de leurs rendements dont les causes principales sont liées à la surexploitation des ressources par l'accroissement du nombre de pêcheurs, la destruction des habitats écologiques et l'évolution des engins et techniques de pêche vers moins de sélectivité.

Dès lors, ils expriment légitimement des attentes concernant des appuis en matériel et des améliorations de leurs conditions d'activités auxquelles il paraît complexe de répondre de façon standardisée.

3.1.1.1.1. Diversité des catégories d'espèces cibles et de métiers de pêche

Pour chacune des principales catégories d'espèces-cibles caractérisant les pêcheries traditionnelles de la zone, il existe plusieurs stratégies d'exploitation plus ou moins durables, notamment en termes d'engins de pêche et de respect des mesures de gestion.

Concernant les principaux métiers de pêche dont vivent les pêcheurs de la zone et leurs enjeux, on peut notamment évoquer :

- Les pêcheries de gros pélagiques et autres poissons nobles :
 - Les gros pélagiques et autres poissons nobles sont pêchés en mer, généralement à plusieurs kilomètres de la côte, principalement à la palangre, voire dans une moindre mesure aux lignes à main (ligne de traîne, ligne simple ou palangrotte) mais aussi significativement aux filets Jarifa, ZZ ou trémail
 - Leur utilisation demande l'usage d'embarcations robustes, parfois motorisées
 - Outre les lignes à main, les matériels les plus utilisés (engins et embarcations) sont parmi les plus coûteux à l'achat comme à l'entretien. Ils doivent être renouvelés régulièrement ce qui entraîne des coûts significatifs
 - Les lignes à main (lignes de traîne, lignes de dérive...) ou les palangres sont souvent bien plus sélectives et devraient être privilégiées par rapport aux filets bien plus nuisibles en termes d'impacts.
- Les pêcheries de petits pélagiques (sardines, machoirons...) :
 - Les petits pélagiques sont en règle générale pêchés en mer à bord de pirogue dans la zone des 2 miles ou proche des récifs insulaires à l'aide de filets maillants (periky) de maille de 15 à 25mm, plus rarement avec des lignes à main
 - Les filets de maille inférieure à 15mm sont proscrits ; et, d'une façon générale, plus les mailles sont larges et meilleure est la sélectivité
 - Les filets maillants représentent des coûts d'achat et d'entretien significatifs pour leur propriétaire
- Les pêcheries de crabes de mangrove :
 - Les crabes de mangrove sont exploités par un nombre significatif de pêcheurs avec des techniques diverses au niveau des chenaux et zones de mangrove.
 - La technique de pêche à la balance apparaît comme plus sélectives et durables pour l'exploitation des stocks de crabes mais demandent un investissement financier supérieur
 - Parallèlement, l'utilisation du crochet et l'utilisation d'outils pour déterrer les crabes sont identifiées comme plus néfastes pour la ressource.
 - Les bonnes pratiques en termes de techniques de stockage/conservation//transport des crabes pêchées (en vue d'une diminution des pertes post-captures) sont aujourd'hui connues mais le plus souvent insuffisamment diffusées au niveau des villages enclavés
- Les pêcheries de crevettes et de chevaquines :

- Les crevettes sont principalement exploitées par l'utilisation de sennes, de petits chaluts à bras (Kopiko/Pôto/horoba/sihitra) et autres moustiquaires pouvant être utilisés par les femmes comme par les hommes dans les chenaux de mangroves et proche des côtes.
- Ces engins sont caractérisés par leur petite maille et leur faible sélectivité (leur usage est théoriquement interdit)

A titre indicatif, la promotion de l'utilisation des lignes et palangres pour le poisson et des balances pour le crabe semble la piste la plus intéressante pour orienter la professionnalisation des pêcheurs de la zone sur des ressources et des métiers porteurs.

Les demandes spontanées émanant des pêcheurs concernant l'amélioration de leur activité halieutique portent plus spécifiquement sur des besoins en embarcations (tefitefy motorisé, pirogue à voile), des besoins en engins de pêche (palangres, filets ZZ), des besoins en formation technique et en gestion collective, et des besoins en infrastructures de conservation et de stockage

La mise en adéquation entre les besoins exprimés par les pêcheurs et les préconisations technico-scientifiques et autres cadres de gouvernance pour une gestion rationnelle des pêcheries constitue l'enjeu majeur auquel le dispositif d'appui devra permettre de résoudre.

3.1.1.1.2. Diversité des modes d'organisation

En fonction de leurs capacités et de leur volonté à investir dans le matériel de pêche, on peut schématiquement distinguer 3 modèles types d'organisation des activités de pêche des ménages :

■ **Indépendance : Détention du matériel de pêche acquis sur fonds propres**

- Ce mode d'organisation est celui auquel aspirent généralement les pêcheurs mais il nécessite une bonne capacité de gestion pour pouvoir assumer seul l'entretien et le renouvellement du matériel, notamment pour les plus coûteux comme les embarcations (motorisées ou non), les palangres ou les filets.
- Les choix d'activités des pêcheurs concernés sont donc libres mais dépendent de leur capacité d'investissement et d'épargne.
- La possession du matériel permet aux pêcheurs d'organiser son activité librement, tant pour le choix des équipiers, l'organisation des sorties que pour le choix du mode d'écoulement et des acheteurs auxquels est cédée la production. Cela permet notamment une mise en concurrence des acheteurs pour espérer bénéficier des meilleurs prix.

■ **Clientélisme / sponsoring : Détention du matériel de pêche acquis par avance de trésorerie ou mise à disposition par un tiers**

- Dans cette situation, le pêcheur recourt à un tiers pour accéder au matériel de pêche dont il a besoin et qu'il ne peut (ou veut) financer seul. Cette mise à disposition du matériel ou des moyens s'opère généralement dans la cadre d'un cercle social où règne une relation de confiance.
- Une fois le matériel fourni, le pêcheur en est responsable et est relativement libre dans l'organisation de ses activités
- Cependant, il est généralement tenu de vendre sa production à son fournisseur qui fixe ses prix d'achat et prélève sur les ventes les montants de remboursement du matériel.
- Un manquement au contrat moral liant le fournisseur de matériel et le pêcheur peut conduire le fournisseur à récupérer le matériel ou à demander des réparations financières

■ **Matelotage : Utilisation de matériel détenu par des tiers**

- Dans ce mode d'organisation, le pêcheur est dépendant des choix du propriétaire du matériel en matière d'équipe et d'organisation des sorties

- Ce sont soit des mareyeurs et collecteurs, soit d'autres pêcheurs sans équipier qui possèdent le matériel de pêche, faisant d'eux des patrons de pêche recourant à des matelots pour en assurer l'utilisation.
- Ce mode d'organisation implique une dépendance des pêcheurs face à leur patron. Ils ne maîtrisent ni le choix des pratiques, ni les modes d'écoulement.
- La rémunération du pêcheur-matelot se fait généralement à la part en fonction de la production ou à un taux fixe par sortie (pas de cas de salariat répertorié)
- Bien que le pêcheur n'ait pas de frais pour l'entretien et le renouvellement du matériel, ce modèle met le pêcheur dans une certaine précarité car le patron-propriétaire peut décider à tout moment de mettre fin à la participation du pêcheur.

Il est difficile d'évaluer la part des pêcheurs qui ne sont pas directement propriétaire de leur matériel, mais le recours aux modèles « clientéliste » et « matelotage » sont très présents dans la zone Melaky. De ce fait, les pêcheurs concernés n'ont que peu la main sur le choix des techniques mises en œuvre et ne bénéficient que d'une fraction de la valeur ajoutée liée à la commercialisation de leur production. A cela il faut rajouter le caractère souvent informel des activités de petite pêche (pêcheurs non encartés échappant souvent à tout contrôle/recensement/suivi...) qui complique encore un peu plus la caractérisation des systèmes de pêche et l'identification des problématiques spécifiques à chaque métier (mauvaise appréciation des réalités en termes d'effort de pêche, de mauvaises pratiques, de conflits latents entre acteurs...).

3.1.1.2. *Marchés visés et circuits de commercialisation*

Les produits halieutiques capturés sont généralement écoulés frais localement dès leur débarquement auprès de sous-collecteurs spécialisés qui assurent la transformation, le stockage et l'évacuation des produits vers les centres urbains où se trouvent des grossistes.

- La vente locale en frais ne concerne qu'une faible partie de la production, les bassins de consommateurs accessibles à proximité des villages restant limités.
- La majorité des produits (poisson, crevette, chevaquine) est transformée et conservée sous forme séchée dans l'attente de constitution de stocks justifiant la mobilisation de solutions d'évacuation difficiles à maîtriser (souvent par voie maritime par boutre ou par vedette)
- Les crabes sont conservés vivants et évacués par voie maritime avant d'être triés en ville pour rejoindre les différents marchés en fonction des qualités (crabes vivants vers Tanà pour export en Asie, crabes congelés dans les usines de traitement pour le marché national ou l'export, écart de tri vendu sur les marchés urbains)

Si les débouchés existent donc localement, les contraintes liées à l'enclavement des villages et à la distance des principaux débouchés limitent les options et les possibilités de négociation pour les ménages de pêcheurs. Les sous-collecteurs qui achètent localement entrent peu en concurrence et leur rôle dans la fourniture de matériel et de PPN auprès des pêcheurs leur garantit l'accès prioritaire à la production.

Compte tenu de ce contexte, plus encore que dans les autres ZUP, l'appui à la professionnalisation et à l'autonomisation des pêcheurs devrait idéalement s'accompagner d'une diversification des opportunités d'écoulement pour accroître la capacité des ménages de pêcheurs à capter de la valeur ajoutée. Il est donc primordial d'envisager parallèlement à la professionnalisation et à l'autonomisation des pêcheurs, la mise en œuvre d'appuis pour la promotion des capacités locales de transformation et de mareyage (appuis organisationnels, financiers et techniques) pour lesquels nous renvoyons aux axes stratégiques définis dans la fiche AGR dédiée à l'appui aux pratiques de transformation et de mareyage dans la ZUP..

3.1.1.3. *Capitalisation d'expériences et facteurs de succès*

Différents projets ont cherché à appuyer les pêcheurs pour les aider à s'équiper en matériels et à se professionnaliser en se formalisant et en se fédérant dans différents types de structures. On peut notamment citer les initiatives suivantes qui donnent des éléments intéressants à capitaliser quant à la mise en œuvre de tels dispositifs d'appui aux pêcheurs :

Au sein de la ZUP :

- Les seules initiatives connues au sein de la ZUP concernent des formations dispensées par SF2 et les ONG d'appui (WWF, BV) sur l'utilisation et la fabrication de matériels améliorés, notamment les garigary (balances) pour la pêche au crabe et les palangres pour la pêche aux pélagiques

A l'échelle d'autres zones côtières de Madagascar :

- PSDR (2001-2012) : Il s'agit là d'un des plus importants programmes d'appui à l'équipement et à la formalisation des ruraux, incluant les pêcheurs, qui ait été opéré à Madagascar. Il s'agissait notamment d'encourager les pêcheurs à se constituer en association de 10 à 15 personnes solidaires dans la mise en œuvre des activités pour obtenir le financement de matériels collectifs (engins de pêche, embarcations et moteurs, matériels de traitement et de transformation).
- FAO (1994 à 2004) : La FAO a mis en œuvre dans la Région Atsimo-Andrefana des actions de promotion et diffusion de certains matériels et techniques de pêche plus sélectifs (palangres, turlottes, pêche sur DCP...), accompagnant la mise à disposition de matériel pour des formations et des démonstrations. Un aspect du projet très apprécié des pêcheurs était l'accès facilité proposé par le projet à du matériel de qualité à des prix accessibles.
- Le Projet d'Appui aux Communautés des Pêcheurs de Toliara (PACP) qui est un projet mis en place par le Gouvernement Malgache avec la Banque Africaine pour le Développement et exécuté sur une période de 6 ans (2006 - 2012). Le projet intervenait dans 95 villages du littoral de la Région Atsimo Andrefana, de Soalara au sud à Morombe au nord et comprenait deux composantes relatives à la pêche durable :
 - la composante « Aménagement et gestion durable de la ressource » avec comme actions principales la mise en place de réserves marines, l'amélioration de l'information sur la pêche traditionnelle, l'exploitation de nouvelles zones de pêche et le développement d'activités d'aquaculture ;
 - la composante « Développement de la production » axée sur la mise en place d'un système de crédit à la disposition des pêcheurs pour l'acquisition d'équipements, de les former sur de nouvelles techniques de pêche, de mettre en place des dispositifs de concentration du poisson et de construire des infrastructures de débarquement de la production dans la zone du Projet.

Ces projets permettent de tirer divers enseignements sur les facteurs clés de succès et les limites de tels appuis.

3.1.1.3.1. Eligibilité des appuis techniques et matériels limitée aux pratiques soutenables au regard du contexte halieutique et des ressources ciblées

Il est absolument essentiel que les appuis octroyés aux pêcheurs n'accentuent pas des dynamiques d'exploitation non durables et n'accentuent pas le recours à des pratiques de pêche néfastes pour l'avenir des pêcheries. L'évaluation des éventails de pratiques pertinentes à appuyer doit être faite de façon précautionneuse, en associant des compétences scientifiques pluridisciplinaires en mesure d'appréhender la complexité des systèmes de pêche et la réalité des impacts des activités/pratiques halieutiques sur les ressources et capables également d'identifier les réelles attentes/besoins des pêcheurs (expertises en sciences marines mais aussi en sciences sociales).

Le cas du PSDR montre que cette identification n'est pas toujours évidente. Au cours des années 2000 dans la Région Atsimo-Andrefana, ce programme d'appui aux ruraux, notamment aux pêcheurs, avait identifié différentes filières prioritaires à appuyer, notamment la langouste, et les filières à éviter comme celle du requin qui ne paraissait pas durable. Comprenant que les matériels de pêche ne seraient pas éligibles s'ils devaient servir à la pêche au requin, les demandeurs ont massivement sollicité des ZZ en indiquant qu'ils devaient servir à la pêche à la langouste (ce qui peut effectivement être le cas mais est bien moins sélectif que le recours aux casiers). Sur cette base, les dotations ont été octroyées et les groupements de pêcheurs ont déployé leur arsenal pour intensifier leur activité de pêche au requin. Partant d'un constat erroné et induit en erreur, le programme a donc grandement participé à renforcer une pêcherie contre laquelle il voulait initialement lutter.

3.1.1.3.2. Des critères adaptés pour le ciblage des bénéficiaires pertinents/ Etablir des critères de sélection permettant un ciblage adapté et pertinent des bénéficiaires

Tout dispositif d'appui aux pêcheurs doit être en mesure de bien définir le, ou les, profil (s) des bénéficiaires à qui il s'adresse afin d'éviter de passer à côté de sa cible et de ses objectifs. Dans le cas présent, il s'agirait de cibler les profils de pêcheurs vulnérables (PAP majeurs, hommes ou femmes) qui pratiquent déjà la pêche comme activité principale (principale source de revenus). Il s'agit d'éviter que le dispositif ne soit utilisé par des pêcheurs opportunistes ou des patrons de pêche pour renforcer leur arsenal.

Au cours des années 2000, de nombreuses dotations de matériel de pêche faites par le programme PSDR ou le projet ZAC ont bénéficié directement à des collecteurs, fonctionnaires et autres patrons de pêche qui se sont fait reconnaître comme pêcheurs par les autorités locales pour pouvoir soumettre des demandes d'appui. Souvent lettrés et bien informés sur les opportunités, ces acteurs agissent comme des "courtiers en développement". Ils savent réunir les documents nécessaires et formuler des demandes argumentées pour bénéficier des appuis en lieu et place des pêcheurs les plus vulnérables.

1.1.1. Adapter les modalités de structuration du secteur pêche aux enjeux et contraintes des pêcheurs

Mettre en place un dispositif d'appui technique peut être l'occasion d'encourager la structuration des pêcheurs au sein d'associations/organisations professionnelles dont on s'assure que les missions sont bien adaptées aux besoins/contexte. C'est ce qui n'a pas forcément été fait dans le cadre du programme PSDR qui avait conditionné l'allocation de moyens de production au regroupement des pêcheurs au sein d'associations solidaires de type coopératives réunissant entre 10 et 15 membres issus de ménages différents. Les bénéficiaires des appuis n'étaient donc pas les pêcheurs individuels mais les associations dûment formalisées. Peu à l'aise avec les contraintes de gestion et les jeux de pouvoirs s'opérant en interne sur le contrôle des matériels et des fonds, la plupart des membres de base ont préféré quitter les associations laissant le bénéfice exclusif des dotations aux leaders et membres de bureau qui, dans la plupart des cas n'étaient même pas pêcheurs eux-mêmes (collecteurs, instituteurs et autres profils de courtiers en développement lettrés capable de monter des dossiers et gérer les obligations de redditions régulières de compte auprès du programme)

Dans le cadre particulier des activités de petite pêche, il semble opportun que les appuis matériels soient octroyés à titre individuel et que les associations et groupements professionnels auxquels les bénéficiaires sont incités à adhérer jouent plus des rôles de représentations syndicales et/ou de délivrance de services (facilitation d'accès à du matériel, épargne solidaire, appuis à la conservation/mise en marché des produits...). En effet, des exemples d'appui aux pêcheurs selon un système de revolving fund, mené dans le cadre du projet de développement intégré de la pêche traditionnelle sur la côte Sud financé par le PNUD/FAO en 1994 à 2004 ainsi que dans le cadre du projet de développement de la pêche commerciale autour des DCP du temps du projet COI, ont montré que les dotations d'embarcations motorisées ou de moteur et d'engins aux associations n'ont pas contribué au développement de leurs activités (et se sont soldées par des échecs) tandis que ceux appuyés à titre individuel étaient arrivés à rembourser la valeur des engins et matériels octroyés en devenant des propriétaires au final.

3.1.1.3.3. Cadre de suivi des engagements des bénéficiaires/Imposer un cadre d'engagement aux bénéficiaires et proposer un dispositif adapté de suivi-évaluation des engagements

La mise en place d'un mécanisme d'appuis destinés aux pêcheurs s'accompagne généralement en parallèle d'une obligation de prise d'engagements de la part des bénéficiaires. Selon les projets d'appui, ces conditionnalités et contreparties peuvent relever du respect de bonnes pratiques en matière de pêche (respect des cadres de gestion, abandon de pratiques, restitution de matériels problématiques...), voire en matière de procédures administratives (formalisation du statut, déclaration des captures...).

Or, il est fréquent qu'après l'octroi des appuis, les bénéficiaires méprisent ces engagements et contournent les règles qu'ils s'étaient engagés à respecter. C'est ce qu'ont déploré les responsables du projet ZAC dans les zones BA et BATAN qui avaient initié des mécanismes de dotations en matériels de pêche plus durables pour remplacer les engins problématiques (sennes notamment). Malgré les dotations, il a été constaté que de nombreux bénéficiaires poursuivaient leurs pratiques problématiques, et parfois même revendaient les matériels dotés.

Afin de renforcer au mieux le respect des engagements pris par les bénéficiaires, il est important de veiller à les formaliser par le biais de contrats écrits validés auprès d'autorités reconnues, en précisant le détail des engagements à respecter, les mesures de contrôle et les mécanismes de sanctions en cas de manquement. La mise en œuvre d'un dispositif d'appui aux pêcheurs doit s'accompagner de la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation effectif sur du moyen terme et de procédures de contrôle et de règlements des infractions éventuelles impliquant au maximum des acteurs pérennes et légitimes du territoire (autorités locales, administration des pêches, ONG partenaires...) au-delà du seul dispositif projet appelé à disparaître.

3.1.1.3.4. S'assurer des possibilités de pérennisation des prestations d'entretien et de renouvellement des matériels promus

Afin que les appuis initiaux puissent déboucher sur un recours durable aux pratiques améliorées promues par le dispositif d'appui, il est important d'envisager dès le démarrage des solutions pour pérenniser l'accès des bénéficiaires aux matériels, matériaux et compétences nécessaires pour l'entretien et le renouvellement de leurs équipements, et ce à des prix maîtrisés.

Certains projets d'appui ont par exemple prévu de fournir des embarcations en fibre de verre afin de remplacer le recours au monoxyle pour la fabrication des pirogues, pratique peu durable et néfaste pour les essences forestières concernées. Outre le fait que les pirogues en fibre se soient parfois révélées peu adaptées et maniables pour certaines activités de pêche, ceux qui les avaient adoptées ont tout de même été contraints de les abandonner faute de pouvoir les réparer ou les remplacer. En effet, une fois le projet terminé, les utilisateurs n'avaient plus eu accès à des matériaux et à des compétences adaptés pour la réparation ou le renouvellement des embarcations améliorées qui ont donc été délaissées sur les débarcadères.

La disponibilité et la vente de matériel adapté durant le projet FAO et au-delà avaient été un des aspects appréciés des pêcheurs, tout comme la formation pour assurer la reproduction locale de certains matériels (cas des turlottes notamment).

3.1.1.4. Possibles impacts sociaux et environnementaux et risques

La mise en place de mécanismes d'appuis et de renforcement des activités de pêche peut générer divers types d'impacts et de risques :

■ **Autonomisation des pêcheurs vis-à-vis des patrons de pêche :**

C'est là un des principaux impacts attendus de ce type de dispositif. En permettant aux pêcheurs d'être les propriétaires de leur matériel de pêche, le dispositif cherche à leur offrir une plus grande autonomie et à accroître leur marge de manœuvre en termes d'organisation de leurs activités (choix des métiers pratiqués, maîtrise de l'organisation des sorties / prise de risque...) et de maîtrise de la destination des produits (part autoconsommée, choix des circuits et des acheteurs, pouvoir de négociation...). Cette autonomisation doit déboucher sur une amélioration des conditions de vie (amélioration des revenus, sécurité alimentaire, statut social, libre choix des activités...)

■ **Risque d'accentuation des problématiques de surexploitation des ressources halieutiques :**

Le fait de faciliter aux pêcheurs l'accès à du matériel peut accentuer les problématiques de surpêche. Pour limiter ce risque, il convient de définir avec précaution les types d'activités, notamment les engins de pêche, qui peuvent être éligibles à des appuis. C'est pour limiter au maximum ce risque que la définition des cadres d'éligibilité devra veiller à associer en amont une diversité d'acteurs et de compétences, mobilisant notamment des biologistes des pêches et des experts socio-halieutes aux côtés des représentants des pêcheurs et des instances de gouvernance locale des ressources

(nécessité de mettre en place un suivi des captures efficient, en partenariat avec les organisations de pêcheurs...).

Par ailleurs, il convient de veiller à accompagner la mise en œuvre des appuis aux pêcheurs par des mesures d'encadrement des activités et des moyens de contrôle pour éviter les usages détournés des dotations octroyées et ainsi ne pas contribuer à accentuer les dynamiques de surexploitation.

■ **Renforcement de la légitimité des instances impliquées dans l'aménagement des pêcheries :**

En impliquant concrètement dans la mise en œuvre du dispositif les instances en charge de la gouvernance des pêcheries (que ce soit au niveau de la ZUP ou au niveau de chaque village détenteur de TGRH), on peut s'attendre à ce que leur légitimité soit renforcée aux yeux des pêcheurs bénéficiaires. Ces instances n'agiraient plus uniquement pour décider de mesures de gestion contraignantes et restrictives mais seraient par ailleurs concrètement impliquées dans la mise en œuvre de solutions pour l'amélioration des moyens de subsistance des pêcheurs. Il est donc important que les dispositifs d'appui s'adosent à un pilotage effectif des instances du PACP pleinement impliquées dans la définition des orientations à donner au développement des activités de pêche.

■ **Risque de déstabilisation des filières d'écoulement :**

De nombreux collecteurs et mareyeurs organisant leur approvisionnement par la mise à disposition de matériel de pêche, le renforcement de l'autonomisation des pêcheurs peut déboucher sur une déstabilisation des filières commerciales et inciter les acteurs à délaisser les villages dans lesquels les pêcheurs acquièrent une plus grande autonomie en matériel. L'aide à l'autonomisation et la professionnalisation des pêcheurs doit donc être accompagné d'action d'amélioration des opportunités de conservation et d'écoulement des produits, notamment en renforçant les capacités des groupements de pêcheurs à organiser l'écoulement de leurs produits (renforcement des capacités de mareyage des membres, recherche de nouveaux partenariats commerciaux).

■ **Risque d'accident en mer :**

Un des risques inhérents à l'activité de pêche en mer est le risque d'accident et de noyade, d'autant plus pour des pêcheurs peu expérimentés ou sachant mal nager opérant à bord d'embarcations rudimentaires dans des zones exposées. Pour limiter ce risque, il conviendra de renforcer les compétences des pêcheurs (formation à la navigation et au sauvetage) et les équipements de sécurité (gilets de sauvetage, fusées de détresse). La mise en place de systèmes d'alerte météo, de communication et de secours devrait aussi être favorisée au niveau des villages appuyés en lien avec les associations locales de pêcheurs.

3.1.2. **Évaluation de la pertinence et de la faisabilité au sein de la ZUP**

3.1.2.1. *Justification de l'intérêt et de la pertinence d'un dispositif d'appui spécifique*

La mise en place un dispositif d'appui à la professionnalisation des pêcheurs en fournissant des appuis matériels et des accompagnements visant à orienter les pêcheurs bénéficiaires sur des pratiques soutenables pourrait répondre à plusieurs constats et enjeux. Il permettrait notamment de contribuer à l'atteinte de différents objectifs du PACP MELAKY et des TGRH associés.

- Une réponse à la problématique d'accès aux matériels de pêche attendue des pêcheurs :
 - Un des principaux besoins exprimés par les pêcheurs concerne l'accès à du matériel adapté à des prix raisonnables. Le dispositif constituerait une réponse pertinente à cette attente.
 - Que ce soit au niveau des centres urbains, auxquels il n'est pas toujours aisé d'accéder pour des pêcheurs, comme au niveau de leurs villages, la multiplicité des intermédiaires et des coûts de transport contribue à rendre l'offre de matériel peu diversifiée et onéreuse.
 - Ces contraintes d'accès à du matériel adapté contribue au renforcement de la vulnérabilité et de la dépendance des ménages de pêcheurs qui doivent sacrifier une part significative de la valeur ajoutée de leur activité pour assurer leur accès à des équipements adaptés.

- La recherche de nouveaux grossistes en matériels/équipements de pêche et leur mise en concurrence pourrait être une action promue par le dispositif d'appui afin de faciliter l'accès à ce matériel. Parallèlement, elle pourrait permettre d'initier et d'accompagner la création de coopératives d'avitaillement au niveau des différents villages et des associations professionnelles, capables de pérenniser l'accès à du matériel adapté pour leurs membres tout en renforçant leur utilité et leur légitimité auprès des pêcheurs.
- Une réponse à la difficulté de bien définir/sélectionner les métiers de pêche à appuyer selon la réalité des contextes halieutiques:
 - La pêche dans la ZUP recouvre une large diversité de pratiques et de métiers, mettant en œuvre des compétences et des stratégies différenciées selon les profils et l'hétérogénéité des contextes halieutiques.
 - Trop souvent, les appuis en matière de pêche sont mis en œuvre dans une perspective top-down et standardisée et ils ne permettent donc pas de répondre aux aspirations d'une partie des bénéficiaires potentiels
 - La mise en place d'un dispositif d'appui renforcé (doté d'une expertise halieutique) spécifiquement conçu pour traiter des demandes individuelles de pêcheurs permettrait d'adapter les appuis à la diversité des métiers et aux spécificités des contextes halieutiques locaux (prise en compte de l'état des ressources et de l'effort de pêche pour chaque métier, des capacités d'absorption des marchés, des éventuels conflits d'usage existants sur zone...etc..).
- Une réponse aux problématiques/lacunes en termes d'incitation/promotion des bonnes pratiques de pêche adaptées à chaque métier:
 - En proposant, au vu des connaissances actuellement disponibles, un éventail d'engins de pêche jugés soutenables et en excluant les engins les plus problématiques des appuis éligibles, l'opérationnalisation d'un dispositif d'appui et d'accompagnement des pêcheurs peut constituer une incitation forte à la spécialisation des pêcheurs vers des pratiques de pêche plus durables et moins impactantes pour les écosystèmes.
 - Grâce aux mesures accompagnant les dotations matérielles, telles que les formations et les démonstrations techniques, des sensibilisations aux enjeux de gestion des ressources et les bonnes pratiques pour la mise en œuvre de chaque activité de pêche seront promues auprès des bénéficiaires du dispositif. Ceux-ci contribueront par la suite à diffuser ces informations et bonnes pratiques au sein de leur communauté d'appartenance.
 - Par ailleurs, les cadres d'engagement individuels formels qui accompagneront les appuis permettront de renforcer les obligations des pêcheurs bénéficiaires en termes de respect des mesures de gestion.
- Une réponse à l'enjeu de formalisation et d'institutionnalisation de la pêche traditionnelle :
 - Un des objectifs du PACP est d'amener les pêcheurs à formaliser leurs activités en officialisant leur statut, notamment par l'encartage auprès de l'administration et leur adhésion à des groupements de pêcheurs reconnus.
 - Ces formalités pourront constituer une conditionnalité pour bénéficier des mécanismes d'appui et catalyser ainsi la formalisation des petits pêcheurs de la zone tout en renforçant la représentativité et le rôle des structures professionnelles au sein des instances de gouvernance des pêcheries.
- Une réponse à la problématique d'opérationnalisation des mesures de restriction (notamment le recensement et la réduction du nombre des engins problématiques)
 - Dans le cadre PACP, l'atteinte des objectifs de gels ou de réductions du nombre de certains engins de pêche problématiques (potô, horoba, sihitra...) prévoit de se faire sur la base de leur recensement qui pour l'heure ne semble que peu effectif. Ces mesures de restriction semblent donc difficiles à mettre en œuvre.
 - La mise en œuvre du dispositif peut permettre de faciliter ces recensements d'engins au niveau des ménages demandeurs et ainsi faciliter en partie l'application des mesures correspondantes.

3.1.2.2. *Éléments d'appréciation de la faisabilité de mise en œuvre*

3.1.2.2.1. Aspects socio-organisationnels

- Les pêcheurs sont demandeurs d'appuis en matière de matériels et de formation.
- Lorsqu'elles existent, les distributions de matériels sont mal organisées et ne permettent pas de répondre aux besoins des pêcheurs. Les dotations sont faites de façon groupée et leur distribution est confiée à des responsables locaux avec toutes les dérives que cela peut engendrer.

3.1.2.2.2. Aspects technico-biologiques

- Pour la plupart des espèces halieutiques ciblées, il existe actuellement un éventail de pratiques de pêche, dont certaines méritent d'être promues à la place des pratiques les plus nuisibles pour la durabilité des ressources et de l'environnement.
- L'identification des pratiques et métiers de pêche à promouvoir peut s'appuyer sur les mesures de gestion et de restriction déjà définies dans le cadre du PACP, et être affinée par un processus de consultation mobilisant les parties-prenantes appuyée par une expertise halieutique.

3.1.2.2.3. Aspects technico-économiques

- En identifiant des grossistes et en les mettant en concurrence, il est possible d'organiser un approvisionnement en matériel de qualité plus adapté à l'offre local en matériel de pêche
- La professionnalisation et l'autonomisation en matériel des pêcheurs par le biais d'un dispositif d'appui ponctuel ne peut avoir de sens qu'en parallèle de l'anticipation de solutions pérennes pour faciliter les accès futurs aux matériels concernés dans des conditions acceptables (prix notamment). Ce rôle de coopérative d'avitaillement devrait idéalement échoir aux groupements professionnels de la ZUP auxquels les pêcheurs appuyés seraient encouragés à adhérer.

3.1.2.2.4. Aspects institutionnels

- L'environnement institutionnel de la ZUP et des villages paraît favorable pour la constitution de comités paritaires capables de piloter l'action. Les institutions qui prennent part à la gouvernance du PACP et appuient les villages sont représentatives de la plupart des enjeux socio-professionnels, techniques, économiques, réglementaires et environnementaux qui doivent présider aux orientations des appuis pertinents à adresser aux pêcheurs (on peut citer en premier lieu les ONG d'appui, les administrations des pêches, les groupements locaux et fédérations de pêcheurs).
- Un renforcement sur le plan scientifique devrait par contre être envisagé pour aider à cibler des activités de pêche soutenables, avec un effort de sensibilisation et de restitution des analyses auprès des bénéficiaires et des parties prenantes
- L'instruction de dossiers nécessitera probablement le renforcement de capacités des personnes impliquées pour s'approprier les procédures de mise en œuvre des membres et justifierait la constitution d'une unité de gestion de projet pour coordonner, à l'échelle de la zone, les activités nécessaires au bon fonctionnement du dispositif d'appui et de ses instances.
- Les pêcheurs ne perçoivent généralement pas bien l'intérêt des groupements de pêcheurs qui peinent à offrir des services concrets et utiles à leurs membres. La participation de ces groupements à ce type de dispositif pourrait permettre de renforcer leur intérêt et leur légitimité aux yeux des pêcheurs.
- Les associations locales agréées impliquées dans les TGRH peuvent être un relais intéressant pour la formation et la promotion des bonnes pratiques promues par le dispositif d'appui
- Ces associations peuvent jouer un rôle de proximité pour améliorer le contrôle des pratiques et du respect des engagements pris par les bénéficiaires.

- Pour l'heure, il n'est pas identifié de pistes concrètes pour la mobilisation des financements adaptés pour l'opérationnalisation de tel dispositif sur un pas de temps suffisant (étapes préparatoires et mise en place des instances, soumission et instruction des dossiers de demande, mise en œuvre des appuis et accompagnements octroyés aux pêcheurs).
- L'instauration d'un système permettant une motivation pérenne (type indemnisation...) des membres des CCS qui assurent les contrôles et surveillances des activités de pêche est à voir. A ce jour, il y a des villages où les pêcheurs font des cotisations et il y a aussi les fonds constitués à partir des "Vonodina".

3.1.2.3. Conclusion partielle sur la pertinence et la faisabilité

La mise en place de mécanismes d'accompagnement dédiés à l'amélioration des pratiques de pêche et à l'accroissement de la valeur ajoutée tirée de ces activités au bénéfice des pêcheurs apparaît comme une opportunité réelle pour l'amélioration des moyens de subsistance des ménages de pêcheurs. En phase avec les objectifs du PACP, elle permettrait à la fois de répondre aux problématiques et aux attentes exprimées par les communautés, en améliorant concrètement leurs moyens de subsistance, tout en légitimant et en renforçant les mesures de gestion des ressources halieutiques.

Son opérationnalisation nécessite cependant la mobilisation d'une structure de gestion de projet apte à mobiliser les fonds et compétences requises pour mettre en œuvre et animer l'ensemble des activités nécessaires.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ● Attente forte des pêcheurs ● Dispositif d'appui pouvant toucher un grand nombre de bénéficiaires. ● Promotion d'AGR pêche adaptées aux attentes et compétences des PAP. ● Professionnalisation sur des pratiques validées par les parties-prenantes gestionnaires. ● Dispositif d'appui permettant la restauration des ressources et leur maintien au même niveau d'abondance tout en permettant leur utilisation durable avec les mesures de gestion assurées d'une manière raisonnable et appropriée. ● AGR halieutiques insérées sur des marchés dynamiques et porteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Caractère pilote du dispositif ● Manque de connaissances halieutiques sur certaines pêcheries/état de la ressource/capacités d'exploitation ● Plusieurs APGL non encore homologuées et fonctionnelles ● Caractère chronophage du dispositif pour les parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre ● Absence de solutions pérennes pour l'approvisionnement/renouvellement des matériels de pêche ● Prépondérance du rôle des collecteurs/patrons de pêche dans l'organisation de l'approvisionnement en matériel et des débouchés commerciaux pour la production ● Difficile maîtrise de l'effort de pêche en lien avec l'accroissement constant de la population de pêcheurs dans les villages concernés
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ● Documents cadres existants : PACP, PGS, Dina... ● Comités communautaires de surveillance déjà en place. ● Pêcheurs initiés aux techniques de pêche sélectives. ● Existence d'ONG/projets en phase avec le dispositif d'appui. ● Dispositif temporaire qui peut servir de catalyseur pour la mise en place de coopératives d'avitaillement pour pérenniser l'accès aux matériels adaptés ● Synergies positives avec un plan d'action pour la promotion des pratiques de transformation et de mareyage ● Mise à profit concrète des fonds issus des accords de pêche industriels (Réfrigépêche Ouest) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réticence des patrons de pêche ● Non-respect des engagements des bénéficiaires d'appui à adopter les engins de pêche sélectifs. ● Insuffisance des financements pour mettre en œuvre le dispositif sur un temps suffisant pour toucher l'ensemble des bénéficiaires intéressés ● Manque d'implication des instances en charge du PACP et des TGRH pour dynamiser le dispositif

Tableau 2 - analyse FFOM du dispositif d'appui

3.1.3. Plan d'action / Manuel de mise en œuvre

3.1.3.1. Approches stratégiques

La mise en place d'un dispositif d'appui à la professionnalisation nécessite l'articulation de plusieurs phases et axes d'activités. Une première phase pilote à l'échelle de quelques villages (idéalement les

villages priorités pour la mise en œuvre de PARAR pilotes) permettrait d'affiner les approches stratégiques à mettre en œuvre et l'articulation des différentes activités à prévoir.

Avant d'envisager la mise en œuvre d'un dispositif d'appui, les maîtres d'ouvrage du dispositif doivent s'assurer de disposer d'un budget dédié suffisant pour conduire l'action sur une durée significative d'au moins 5 ans

Qu'il s'agisse d'une phase pilote ou d'une phase de réplication/mise à l'échelle, nous identifions et préconisons les phases suivantes :

■ I - Phase de construction du dispositif d'appui et de mobilisation des parties prenantes

- **Recrutement d'un chef de projet halieute et mise en place d'une structure projet** : Le projet de dispositif devrait être placé sous la responsabilité d'un assistant technique, expert en halieutique et petite pêche, afin de permettre la formation des membres, la veille scientifique, l'animation institutionnelle et le conseil aux acteurs du dispositif d'appui. Celui-ci assurera aussi les tâches de gestion de projet et de reporting des activités des différents dispositifs initiés.
- Atelier de sensibilisation, consultation et mobilisation des communautés locales : Afin d'initier l'activité dans de bonnes conditions, il sera nécessaire de conduire en amont un dialogue constructif avec les communautés pour les informer en détail des implications diverses et impacts attendus afin d'obtenir leur adhésion.
- Etat des lieux, dans les zones cibles, associant structure projet, partenaires scientifiques et parties prenantes du PACP :
 - Point sur l'état d'avancement des mesures du Plan d'aménagement des pêcheries de la ZUP Melaky,
 - Actualisation du recensement des pêcheurs et des engins de pêche,
 - Diagnostics halieutiques locaux/évaluation des potentialités par filière et recensement détaillé des engins de pêche dans les zones cibles associant structure projet, partenaires scientifiques et parties prenantes du PACP, et élaboration des protocoles de suivi halieutique à mettre en œuvre durant l'action.
- Bilan des premiers enseignements tirés du projet DCP porté par la FAO et WCS sur l'archipel des îles Mitsio et évaluation des possibilités/opportunités d'extension/adaptation du projet au niveau de la ZUP Melaky
- **Mise en place d'un comité de pilotage à l'échelle de la ZUP (ou intégration des prérogatives dans le comité de pilotage ou comité mixte du PACP déjà existant)** : Impliquant les différentes parties prenantes mobilisées dans le cadre du PACP à l'échelle de la ZUP, le rôle du comité de pilotage sera de définir une vision stratégique pour l'orientation des activités de pêche à promouvoir en phase avec les enjeux du PACP Melaky. Par la suite, ce comité pourra être impliqué aux côtés de la structure projet pour superviser et légitimer les travaux des comités locaux chargés
- **Mobilisation des parties-prenantes et constitution des comités locaux pour la gestion du dispositif** : Au niveau de chaque village cible de l'action, un comité paritaire devra être constitué en vue d'instruire les futurs dossiers de demande. Ses membres devront représenter les différentes parties-prenantes institutionnelles directement concernées par la gouvernance des ressources et la gestion des activités de pêche (cf. infra). Un processus de concertation devra permettre une mise en cohérence avec la vision stratégique définie à l'échelle de la ZUP (orientations des appuis, critères d'éligibilité/conditionnalité et procédures de mise en œuvre) tout en prenant en compte les spécificités liées aux contextes halieutiques locaux. Il s'agit notamment de :
 - La définition des types de métiers et d'appuis éligibles en phase avec les cadres de gouvernance et enjeux de gestion des pêches et des ressources halieutiques (standards ZUP et spécifiques village)
 - La définition des procédures et conditionnalités d'obtention des appuis (principalement standards au niveau de la ZUP avec potentiellement des spécificités au niveau des villages si jugés pertinents)
 - L'élaboration et l'appropriation des manuels de procédures correspondants
- **Formation des membres des comités locaux de gestion du dispositif** : Une fois les types d'appuis et les manuels de procédures définis et validés, les acteurs des comités locaux

chargés de la mise en œuvre du dispositif seront formés à leur rôle par le chef de projet halieute dans la perspective d'informer les pêcheurs des opportunités offertes, d'accompagner la formulation des demandes, puis de les instruire.

- **Opérationnalisation et mise en œuvre du dispositif d'appui** : Il s'agit d'organiser la mise en relation entre les pêcheurs demandeurs d'appuis spécifiques et les comités locaux chargés de valider la pertinence et la cohérence des demandes avec les stratégies de développement des pêcheries en vue d'octroyer ou non les appuis sollicités. Cette phase devrait s'étaler sur au moins une année afin de mettre en œuvre les activités suivantes :
 - Information et sensibilisation des pêcheurs
 - Appui à la formulation des demandes
 - Réunions des comités et instruction des demandes
 - Contractualisation avec les bénéficiaires dont les demandes sont validées
 - Allocations des appuis et financements (une structure tierce pourrait être chargée de mettre à disposition les fonds sur la base des décisions des comités locaux afin d'éviter les problèmes inhérents à une gestion locale des fonds)
- **Suivi-évaluation et accompagnement-suivi des bénéficiaires** : Suite à la validation de leurs demandes et l'octroi des financements et dotations correspondants, un système d'accompagnement des bénéficiaires doit être mis en œuvre par le biais de formation et de suivis réguliers de leurs activités. En ce sens, des journées de suivis pourront être organisées par la structure projet et les membres des comités et des groupements de pêcheurs pour discuter des aspects pratiques et des résultats liés à la mise en œuvre des appuis alloués. Des outils de suivi pourront être créés et confiés aux bénéficiaires et aux associations de pêcheurs pour collecter des données statistiques sur les activités mises en œuvre suite aux appuis (CPUE notamment). Des instances scientifiques partenaires pourraient être spécifiquement mandatées pour assurer la conception et l'animation de ce volet.

■ Phase de mise en œuvre du projet :

- **Opérationnalisation et mise en œuvre du dispositif d'appui** : Il s'agit d'organiser la mise en relation entre les pêcheurs demandeurs d'appuis spécifiques et les comités locaux chargés de valider la pertinence et la cohérence des demandes avec les stratégies de développement des pêcheries en vue d'octroyer ou non les appuis sollicités. Cette phase devrait s'étaler sur au moins une année afin de mettre en œuvre les activités suivantes :
 - Information et sensibilisation des pêcheurs
 - Appui à la formulation des demandes
 - Réunions des comités et instruction des demandes
 - Contractualisation avec les bénéficiaires dont les demandes sont validées
 - Allocations des appuis et financements (une structure tierce pourrait être chargée de mettre à disposition les fonds sur la base des décisions des comités locaux afin d'éviter les problèmes inhérents à une gestion locale des fonds)
- **Renforcement de capacités des associations professionnelles de pêcheurs** :
 - Appui à la mise en place de service d'achat-revente de matériel au bénéfice des membres
 - Appui à l'implication dans la collecte et l'analyse des données de suivis halieutiques
 - Renforcement des capacités de gestion financière de l'association
- **Suivi-évaluation et accompagnement-suivi des bénéficiaires** : Suite à la validation de leurs demandes et l'octroi des financements et dotations correspondants, un système d'accompagnement des bénéficiaires doit être mis en œuvre par le biais de formation et de suivis réguliers de leurs activités. En ce sens, des journées de suivis pourront être organisées par la structure projet et les membres des comités et des groupements de pêcheurs pour discuter des aspects pratiques et des résultats liés à la mise en œuvre des appuis alloués. Des

outils de suivi pourront être créés et confiés aux bénéficiaires et aux associations de pêcheurs pour collecter des données statistiques sur les activités mises en œuvre suite aux appuis (CPUE notamment). Des instances scientifiques partenaires pourraient être spécifiquement mandatées pour assurer la conception et l'animation de ce volet.

3.1.3.2. Critères d'éligibilité

3.1.3.2.1. Zones d'intervention, populations et personnes cibles

Nous proposons que ce dispositif soit mis en œuvre en priorité dans les villages éligibles à un PARAR et au profit des PAP majeurs pour lesquels la dépendance aux activités halieutiques est la plus significative (peu d'accès aux autres AGR). Ceci pourrait constituer une phase pilote pour affiner le dispositif et ses modalités de gestion avant d'être validé pour être mis en œuvre à une plus large échelle (à l'image des PARAR qui devrait à terme être mis en œuvre à l'échelle de la ZUP sur l'ensemble des villages impactés par le PACP)

Dans le cadre de la première phase du PARAR Melaky, ce dispositif devrait donc avant tout concerner les villages priorités, à savoir :

- Ampongobe
- Kingalahy
- Mozambiky

Toutefois, dans la mesure où ce mécanisme d'appui s'avérerait efficient et que des financements étaient disponibles, une mise à l'échelle de la ZUP pourrait être envisagée dans les meilleurs délais.

District	Localisation	Équipement 1	Équipement 2
Antsalova	Commune Masoarivo (Mozambiky/Beanjavily)	05 Associations : 140 ménages	240 ménages
	Soahany	03 Associations : 120 ménages	03 Associations : 150 ménages
Maintirano	Commune Tambohorano : Kingalahy	01 Association : 40 ménages	01 Association : 40 ménage
Besalampy	Commune Besalamapy : Ampongobe	02 Associations	pas d'information

Tableau 3 - Estimation du nombre de bénéficiaires des 3 districts potentiels selon les équipements

3.1.3.2.2. Types d'appui et financements éligibles

D'une façon générale, les financements doivent permettre l'opérationnalisation

- Financement des coûts RH et frais de fonctionnement de la structure chargée de mettre en œuvre, animer, suivre et évaluer le projet
- Financement de la mobilisation des comités locaux chargés de définir les conditions d'éligibilité et d'instruire les demandes des pêcheurs (indemnités des membres, coûts d'organisation des réunions...)
- Financement des appuis éligibles sollicités par les pêcheurs (matériels, formations diverses)
- Financement d'ateliers de restitution/sensibilisation/information destinés aux pêcheurs éligibles au dispositif et aux parties prenantes (restitution de résultats des suivis/enquêtes/diagnostics "métiers", information sur des nouvelles techniques, information sur le fonctionnement des groupements/organisations de pêcheurs/coopératives, information sur les opportunités/orientations/attentes du marché...)
- Financement de suivis scientifiques dédiés au suivi des impacts du dispositif (veille sur la dynamique des pêcheries/évolution des systèmes de pêche, enquêtes et/ou diagnostics halieutiques ciblés et études/aide à la décision des comités)
- Financement d'études de marché (analyse des perspectives d'écoulement de certains produits...)
- Éventuellement, financement de fonds initial pour constitution de centrale locale d'achat/revente de matériel

Plus précisément concernant les appuis aux pêcheurs éligibles (fonction des décisions et orientations actées localement par les comités et validées par les instances en charge des PACP et de la pêche), il peut s'agir d'appuis aussi diverses que :

- Engins de pêche : engins dont l'utilisation est jugée comme pertinente et durable pour générer des revenus tout en respectant les critères de gestion des ressources marines. On peut citer à titre indicatif des engins tels que les palangres, les lignes à main, les balances à crabes, certains filets suffisamment sélectifs (à maille supérieure à 20mm par exemple)...
- Embarcations destinées à des pratiques de pêche responsables
- Matériels de sécurité (gilets de sauvetage...)
- Matériels de conservation (caisses isothermes et glacières, cages à crabe)
- Formations à la bonne maîtrise des techniques demandées/promues et aux bonnes pratiques de pêche, formation aux techniques de conservation/mareyage/hygiène, formation à la gestion d'une exploitation de pêche, formation sur l'entretien du matériel, formation à la sécurité en mer...

3.1.3.3. Processus de gestion

3.1.3.3.1. Parties prenantes : rôles et responsabilité dans la mise en œuvre du dispositif

Parties prenantes	Rôles et responsabilités
ONG/Agex (désignée compétente par le MPEB)	<ul style="list-style-type: none"> • Assume la mise en place d'une unité de gestion de projet dédié au dispositif, notamment le recrutement du chef de projet halieute • Assure la gestion du financement des dispositifs d'appui et gèrent les décaissements • Participe à la définition des conditionnalités et critères d'éligibilité des appuis aux bénéficiaires • Participe au comité de pilotage régional et aux comités locaux de gestion du dispositif (via des représentants) • Informe et sensibilisent les pêcheurs sur les opportunités et conditions d'appui • Assure le suivi des pêcheurs appuyés et la capitalisation
Structure projet (dont expert halieute)	<ul style="list-style-type: none"> • Anime la concertation initiale des parties prenantes • Forme les membres des comités locaux de gestion du dispositif • Organise et anime les travaux des comités en veillant au respect des procédures définies en concertation • Exécute les décisions d'appui décidées avec/par les comités locaux des gestion et met en œuvre leur financement • Assure le suivi-évaluation des activités de mise en œuvre des dispositifs d'appui
Associations locales gestionnaires (APGL)	<ul style="list-style-type: none"> • Participent à la définition des conditionnalités et critères d'éligibilité des appuis aux bénéficiaires • Participent aux comités locaux de gestion du dispositif (via des représentants) • Informent et sensibilisent les pêcheurs sur les opportunités et conditions d'appui • Assurent le suivi des pêcheurs appuyés
DRPEB/CirPEB	<ul style="list-style-type: none"> • Participent à la définition des conditionnalités et critères d'éligibilité des appuis aux bénéficiaires • Participent au comité de pilotage régional et aux comités locaux de gestion du dispositif (via des représentants)

Parties prenantes	Rôles et responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> • Informent et sensibilisent les pêcheurs sur les opportunités et conditions d'appui • Délivrent les cartes de pêcheurs aux bénéficiaires • Assurent le suivi des pêcheurs appuyés • Appuient la résolution des conflits éventuels
Autres instances gestionnaires / Structure d'exécution du PACP Melaky (dont partenaires scientifiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Participent à la concertation préalable pour la définition des cadres de mise en œuvre (orientations techniques, conditionnalités des appuis...) • Participent au comité de pilotage régional • Participent au suivi-évaluation des impacts du dispositif • Appuient la résolution des conflits éventuels
Pêcheurs bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Formulent des demandes d'appuis pour des activités de pêche durables • S'engagent formellement au travers de contrats d'engagement à respecter les conditions d'usage des appuis alloués et respectent les conditionnalités (respect des mesures de gestion, formalisation de son statut auprès de l'administration et des • Collaborent avec les associations locales et les responsables du suivi de leurs activités de pêche

3.1.3.3.2. Cadres de gouvernance et outils de gestion de l'AGR (statuts règlements intérieurs etc.)

Les cadres de gouvernance et outils de gestion décrits ci-dessous (liste non exhaustive) s'inscrivent dans la logique de formalisation proposée dans l'étude 1 (cadre général d'engagement des parties prenantes) en ce qu'ils contribuent à établir de manière concrète ce sur quoi les parties prenantes en question s'engagent.

Il est important à ce stade de rappeler que l'étude 1 aborde un aspect complémentaire à la réussite de ces cadres: la sanctionnabilité des engagements pris. Il est en effet nécessaire que les documents cités (notamment statuts, règlements intérieurs ou contrats) prévoient des procédures à même de faire respecter ces engagements, c'est-à-dire sanctionner leur violation et/ou récompenser leur respect.

Voici une liste indicative des types d'outils et de documents cadres qui doivent permettre de définir les conditions de mise en œuvre et de guider la mise en œuvre des activités d'opérationnalisation du dispositif d'appui à la professionnalisation des pêcheurs :

Au niveau de l'Unité de Gestion de Projet

- Plans de travail budgétisés
- Manuel de procédures de gestion des activités et des décaissements
- Plans de formation des membres des comités
- Plans de formation des bénéficiaires
- Rapports d'activités

Au niveau du comité régional de pilotage

- Document de vision stratégique « professionnalisation et pêches durables au sein de la ZUP » défini avec les parties prenantes pour cadrer

Au niveau des Comités locaux de gestion du dispositif

- Manuel de procédures pour la gestion du projet et la mise en œuvre des décaissements
- Manuel de procédures d'instruction des dossiers pour les comités locaux
- Contrat d'engagement des bénéficiaires



- PV de tenue des réunions des comités pour l'instruction des dossiers et décisions d'allocations

Au niveau des Associations locales gestionnaires agréées (APGL) et des groupements de pêcheurs associés

- Registre des pêcheurs membres et de leurs matériels
- Contrat d'engagement des bénéficiaires membres





3.1.3.3.4. Budget opérationnel de mis en œuvre

Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget total (MGA)
Appui direct bénéficiaire	818 000 000	224 000 000	224 000 000	224 000 000	224 000 000	1 714 000 000
Dispositifs d'appui et coûts de mise en œuvre des partenariats	352 320 000	352 320 000	352 320 000	352 320 000	352 320 000	1 761 600 000
Activités transversales et investissements structurants	137 800 000	109 800 000	105 800 000	109 800 000	85 800 000	549 000 000
Coûts du dispositif de suivi-évaluation externe	-	4 000 000	64 000 000	64 000 000	64 000 000	196 000 000
Imprévus (10 %)	143 893 200	75 913 200	82 073 200	82 513 200	79 873 200	464 266 000
Sous total	1 452 013 200	766 033 200	828 193 200	832 633 200	805 993 200	4 684 866 000

Tableau 5 - Budget opérationnel de mise en œuvre sur 5 ans de l'AGR pêches durables

3.1.3.4. Système de suivi et de mise en œuvre

3.1.3.4.1. Plan de suivi et évaluation et principaux indicateurs

Le plan de suivi-évaluation doit permettre de caractériser prioritairement les résultats et impacts suivants :

- Effectivité de la mise en œuvre des activités en conformité avec le plan d'action
- Attractivité du dispositif pour les pêcheurs
- Types de projets d'appui proposés par les pêcheurs et cohérence par rapport aux cadres de gestion des ressources naturelles
- Types de projets d'appui instruits et validés par les comités locaux
- Impacts de la mise en place des dispositifs d'appui sur les moyens de subsistance des pêcheurs
- impacts de la mise en place des dispositifs d'appui sur l'état des ressources (identification précoce des éventuelles "dérives" dans l'utilisation des engins de pêche attribués aux pêcheurs, suivis halieutiques ciblés visant l'évaluation des éventuels impacts "négatifs" du dispositif sur la durabilité des ressources exploitées...)

Pour ce faire, les différents acteurs qui participent à la mise en œuvre du dispositif d'appui auront en charge d'assurer le suivi de divers indicateurs de base et d'établir des rapports et bilans sur le déroulement de leurs activités et leurs effets constatés

- Nombre total de dossiers de demande d'appui déposés et instruits par village
- Nombre et types d'appuis demandés (types de matériels et d'activités demandées)
- Nombre de demandes validées et de contrats bénéficiaires signés (taux d'acceptation des projets soumis)
- Matériels recensés auprès des bénéficiaires
- Matériels et financements octroyés
- Formations dispensées et nombre de bénéficiaires concernés
- Nombre de bilans d'activités et de réunions de suivi des bénéficiaires réalisés
- Nombre et types de manquements aux engagements recensés suite à l'allocation des appuis

Par ailleurs, l'unité de gestion de projet sera en charge de compiler l'ensemble de ces données dans des rapports réguliers et d'en analyser la dynamique avec les parties prenantes pour évaluer l'efficacité du système.

Cette démarche sera complétée par une évaluation des impacts des appuis sur l'évolution des moyens de subsistance et l'évolution des pratiques de pêche des bénéficiaires se fera par des enquêtes plus qualitatives et des suivis ciblés. Dans l'idéal, l'effet du dispositif sur l'évolution des systèmes de pêche devra être caractérisé par les responsables du projet avec l'appui éventuel de compétences scientifiques externes pour affiner les méthodologies de suivi (à définir).

Sur cette base, des ateliers de restitution seront organisés avec les parties prenantes pour présenter les résultats des suivis et les analyses effectués dans le but d'améliorer la pertinence et l'efficacité du système d'appui et de capitaliser l'expérience.

La bonne conduite de ce travail de reporting et d'analyse doit permettre de renforcer le dispositif et, idéalement, de l'étendre à d'autres zones et de le pérenniser en démontrant sa pertinence auprès des Partenaires Techniques et Financiers pour mobiliser de nouvelles enveloppes de financement.

3.1.3.4.2. Modalités de reporting

Le reporting se fera de façon classique pour un projet. Au travers des conventions de partenariats qui en préciseront les modalités détaillées, chaque partenaire impliqué dans la mise en œuvre sera contractuellement engagé à fournir des feed-back et rapports réguliers au donneur d'ordre.

Dans le cadre de ce plan d'action, on peut envisager les types de rapports suivants :

- Rapport d'activités de l'unité de projet
- PV de réunion et Rapports d'activités des comités locaux de gestion

- Registre de dotations matérielles et financières
- Compte-rendu de réunion des parties-prenantes (comité de pilotage à l'échelle de la ZUP ?)

3.1.3.5. Stratégie de pérennisation

3.1.3.5.1. Analyse des risques et mesures de mitigation à prévoir

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- **Risque de clientélisme dans l'octroi des appuis** : C'est dans l'objectif de minimiser ce risque que nous préconisons que les comités locaux soient statutairement constitués de représentants de l'administration des pêches et de représentant des ONG partenaires des TGRH pour instruire les dossiers aux côtés des représentants des associations locales de pêcheurs agréés dans le cadre des TGRH et du PACP MELAKY. Qui plus est, les instances impliquées dans la gouvernance du PACP seront impliquées pour aider au cadrage préalable des mécanismes et principes de gestion et à superviser la mise en œuvre
- **Risque d'inadéquation des appuis éligibles avec les attentes des pêcheurs** : Constitution d'une vision stratégique adaptée sur les métiers de pêche à promouvoir avec la participation active des représentants des pêcheurs et sensibilisation des bénéficiaires (voire organisation de démonstration des pratiques de pêche éligibles et de leur performance productive pour susciter l'adhésion)
- **Risque de détournement des appuis octroyés** : Après allocation des appuis, les activités de pêche effectives des bénéficiaires peuvent être difficiles à contrôler et des cas des détournements des matériels et financements octroyés peuvent survenir. C'est pour limiter ce risque que les contrats d'engagements des bénéficiaires doivent être suffisamment détaillés et explicites sur les pratiques qui doivent être abandonnées, les règles qui doivent être respectées et sur les sanctions encourues par les bénéficiaires en cas de manquements. Des dispositifs de suivis étroits et continus des pratiques et des contrôles inopinés doivent être envisagés. Ces actions doivent impliquer aussi bien les instances locales (CCS, groupements de pêcheurs, autorités locales) que les acteurs extérieurs (autorités des pêches, ONG)
- **Manque de maîtrise par les pêcheurs ou de rentabilité des activités de pêche mises en œuvre / Risque d'échec de l'AGR** : Afin de maximiser les opportunités de génération de revenus, il peut être utile de renforcer les compétences des pêcheurs sur la maîtrise des techniques de pêche appuyées et la gestion de leur activité. Pour ce faire, il est important de bien évaluer l'efficacité économique des différentes activités appuyées, les freins et contraintes auxquels elles peuvent être confrontées (notamment en termes de périodicité et de zonage pour leur pratique) et de proposer des mesures d'accompagnement en termes de formation et de coaching des bénéficiaires pour accroître leur maîtrise et leur efficacité. Les suivis halieutiques et les suivis individuels des bénéficiaires devront permettre d'identifier ces limites potentielles et de proposer des mesures adaptées pour limiter les contre-performances
- **Risque de déstabilisation des filières** : D'une part, la mise en œuvre du dispositif risque de remettre en cause les partenariats économiques entre les collecteurs-patrons propriétaires ou fournisseurs de matériel et les pêcheurs bénéficiaires rendus indépendants en matériel par le dispositif d'appui. D'autre part, la possibilité d'accès à du matériel peut induire un effet de massification de certaines pratiques de pêche conduisant à une augmentation de l'offre de certains produits halieutiques. Ces deux risques pourraient conduire à une déstabilisation des prix et des opportunités d'écoulement néfastes pour l'économie des ménages de pêcheurs concernés. L'analyse de ces dynamiques économiques devra constituer un aspect des suivis halieutiques qui seront effectués dans le cadre du suivi évaluation. Par ailleurs, Il est souhaitable de renforcer, parallèlement à la mise en œuvre du dispositif, les opportunités d'écoulement en favorisant le développement des activités de mareyage et la diversification des partenariats économiques avec de nouveaux opérateurs.
- **Risque d'une augmentation mal contrôlée de la pression de pêche sur certaines ressources** : nécessité de mettre en place un encadrement scientifique du dispositif en mobilisant une capacité d'expertise capable d'assurer le suivi de l'évolution des systèmes de pêche et le suivi de l'état des ressources exploitées (mise en place de suivis/diagnostics halieutiques ciblés)

3.1.3.5.2. Stratégie de retrait et d'autonomisation des acteurs.

L'objectif du dispositif est à la fois de professionnaliser les pêcheurs sur des activités soutenables et de les autonomiser pour limiter leur vulnérabilité économique. A l'issue des appuis et dotations initiales fournies par le dispositif d'appui, un des principaux enjeux est donc que les pêcheurs soient capables d'assurer de façon autonome l'entretien et le renouvellement de leurs outils de production afin de pérenniser les activités.

Pour ce faire, plusieurs mesures doivent être anticipées :

- Formation à la gestion : notamment pour renforcer la culture de l'épargne et la constitution de provisions financières en vue d'assumer les charges d'entretien et de renouvellement du matériel
- Formations techniques renforcées et généralisées (au-delà des seuls bénéficiaires des dotations) pour assurer une bonne appropriation des engins et renforcer les capacités locales à les entretenir et/ou à les reproduire. Ceci permettrait aussi de favoriser la bonne diffusion des engins et de leurs usages au sein des communautés de pêcheurs
- Facilitation et pérennisation de l'accès à du matériel : Ceci peut se faire par la mise en place de centrale d'achat de matériels au niveau de chaque village pour permettre aux bénéficiaires et autres membres de groupements d'acquérir et de renouveler les matériels pertinents. Celle-ci pourrait être gérée par les associations locales avec l'appui d'un partenaire ONG pour en garantir la bonne gestion et renforcer les capacités. Un fonds de roulement devra être mis en place et assorti de mécanismes de gestion et de contrôle adaptés pour assurer leur pérennisation. Par ailleurs le recours aux tontines (Voamamy), déjà opérationnelle et bien perçue par les communautés, peut constituer une solution intermédiaire intéressante
- Renforcement des services offerts par les groupements de pêcheurs : d'une façon générale, l'amélioration de la légitimité des groupements de pêcheurs passera par une amélioration des services qu'ils offrent à leurs membres. Ceci constitue un axe de travail pour renforcer la dynamique de structuration professionnelle des pêcheurs.
- Renforcement des outils d'aide à la décision en matière de gouvernance de la petite pêche : Suivi individualisé (CPUE des bénéficiaires) et partenariat scientifique pour évaluer les dynamiques des pêcheries concernées et réorienter si nécessaire le choix des pratiques à encourager par les structures d'appui aux pêcheurs.
- Recherche de synergies avec les dispositifs d'appui à la conservation et au mareyage afin d'améliorer l'organisation de la première mise en marché des produits (recherche de nouveaux débouchés, implication des pêcheurs dans des groupements/coopératives de mareyage...) ainsi que le développement parallèle à l'action des infrastructures de conservation et de stockage.

3.2. AGR appui aux pratiques de mareyage

Nom de l'AGR : Appui aux pratiques de mareyage

AGR de type 1

Pertinence de l'AGR pour le PARAR : forte

- Possibilité de cibler prioritairement des Personnes Affectées par le Projet
- Avantages principaux : amélioration de la chaîne de valeur au profit des pêcheurs et mareyeurs (limitation des pertes, accroissement et redistribution de valeur ajoutée)
- Limites principales : accroissement des revenus mesuré ; niveau d'organisation collective requis

Pertinence de l'AGR pour les objectifs de l'étude 2 : forte

- Capacités à améliorer et structurer le marché des produits halieutiques – professionnalisation des mareyeurs
 - Création d'opportunités nouvelles de valorisation sur le marché local/régional/international
-

3.2.1. Caractérisation de l'AGR

3.2.1.1. Présentation du mareyage en Melaky

3.2.1.1.1. Présentation des principaux acteurs impliqués dans l'organisation de la mise en marché

Au niveau de la ZUP Melaky, et plus particulièrement dans les 3 villages prioritaires, on peut distinguer 3 principaux acteurs intervenant dans l'organisation de la mise en marché des produits halieutiques :

- Les femmes de pêcheurs qui centralisent les produits de leur foyer pour les commercialiser, généralement à un niveau très local (peu de déplacement), directement vers le consommateur et vers des sous-collecteurs basés dans le village. L'objectif de leur activité est donc principalement d'assurer l'écoulement et la valorisation commerciale des produits de leur foyer. Rares sont celles qui pratiquent de réelles activités de mareyage (activité plutôt pratiquée à proximité des villes)
- Les sous-collecteurs locaux, mandatés par des collecteurs (avec permis de collecte) basés dans les Chefs-lieux de district ou de région, parfois propriétaires de matériels et/ou engins de pêche (préfinancé par les patrons/grands collecteurs hors Région ?) et qui achètent les produits principalement en frais à un prix variable selon qu'ils prêtent, ou non, le matériel aux pêcheurs avec lesquels ils travaillent. Ces sous-collecteurs réalisent le plus souvent la transformation en salé/séché des produits achetés aux femmes de pêcheurs puis les expédient vers les grands collecteurs situés généralement hors Région. Par ailleurs, ils fournissent différents services aux pêcheurs qui accentuent la relation de dépendance économique de ces derniers (fourniture de PPN, fourniture de matériel, crédits et dépannage...)
- Opérateurs spécialisés formels, localisés hors district/hors région réalisant des opérations d'achat de produits frais (poissons nobles, crevette, crabe), salés/séchés, et/ou séchés (petits pélagiques ,crevette bouillie...), pour ensuite les transporter en boutre pour atteindre d'autres marchés (vente à des opérateurs spécialisés/collecteurs, des revendeurs sur les marchés urbains de la région ou hors région). Les produits sont parfois expédiés hors Région en frais (poissons nobles, crevette/crabe) ou transformés en séchés et salés-séchés (petits pélagiques, crevettes bouillies...). A la faveur de ces opérations de transport en boutre, ces opérateurs peuvent acheminer du matériel dans les villages et ravitailler les pêcheurs en PPN et autres besoins de ménage (en échange cela leur facilite l'accès aux produits).

3.2.1.1.2. Marchés visés/Précisions sur les modes et les circuits de commercialisation

Compte tenu du très fort enclavement des villages, les modes de commercialisation des produits halieutiques au sein de la ZUP MELAKY varient assez peu. La plupart des villages de pêcheurs sont contraints de recourir quasi systématiquement à des pratiques de conservation post-captures afin de limiter les pertes (peu de vente en frais car pas de glace, ni infrastructures froid) en attendant que les produits puissent être évacués à l'extérieur de la zone (marchés des chefs-lieux, Morondava, Mahajanga..). Seuls certains produits comme le crabe ou certains produits nobles sont vendus en frais.

Au niveau des modes de transformation, **la technique de salage-séchage est largement dominante (représente jusqu'à 90% de l'activité dans la zone)** avec une organisation de travail caractérisée par l'agrégation de quelques pêcheurs autour d'un sous-collecteur (4 à 6 sous-collecteurs, munis ou non de carte de mareyeur, qui accaparent chacun la production d'une dizaine de pêcheurs). **Ces sous-collecteurs assurent ensuite les activités de première transformation avant la vente des produits.** Cette pratique est caractéristique de la ZUP. Les pratiques de salage-séchage sont souvent plutôt rudimentaires et font appel à des techniques traditionnelles potentiellement améliorables.

En Melaky, chaque acteur a son rôle dans les circuits de commercialisation des produits halieutiques :

- Les femmes de pêcheurs qui approvisionnent avec les produits frais issus essentiellement de leur ménage (peu d'opération d'achat): (i) les consommateurs locaux (vente au porte à porte sur les marchés de proximité); (ii) les sous-collecteurs locaux, affiliés aux grands collecteurs hors Région, qui se chargent de l'acheminement des produits hors zone (évacuation des produits par la mer, en boutre);

- Les sous-collecteurs locaux (formalisés mareyeurs ou sous collecteurs informels mandatés par les collecteurs hors Région) qui achètent la quasi-totalité de leurs produits en frais aux femmes de pêcheurs, les transforment, les stockent et les évacuent hors zones. A noter que les ménages de pêcheurs ne s'occupent que très rarement de la transformation de leurs produits dans cette zone ;
- Les collecteurs individuels et des opérateurs spécialisés, localisés hors district et hors région dont certains font de l'exportation (crevette, crabe, holothuries).

Il s'agit là du schéma de répartition des rôles le plus répandu mais il peut y avoir quelques adaptations selon le niveau d'enclavement des villages et selon les opportunités offertes par les marchés de proximité (dans certains villages proches des chefs-lieux, les femmes de pêcheurs peuvent assurer elles-mêmes les tâches de transformation et vendre directement leurs produits sans passer forcément par des sous-collecteurs mais cette situation est plutôt rare à l'échelle de la ZUP).

Les types de produits qui circulent dans ces circuits sont :

- les petits pélagiques séchés, présents en quantité importante presque toute l'année ;
- les autres produits transformés en séchés, salés-séchés (poissons et crustacés). Notons que le fumage est assez peu développé en Melaky;
- les espèces à forte valeur ajoutée (gros pélagiques ou démersaux, crevette et crabe) , qui s'écoulent en frais et qui sont très prisées par les consommateurs locaux, les visiteurs/touristes et les collecteurs hors Région (ces produits vendus en frais ne représentent toutefois qu'une faible partie de la totalité des flux). Les petites quantités de poissons frais sont soit consommés sur place soit transformés ou mis sous glace et évacués selon leurs destinations. Les crustacés conservés sous-glace et crabes mis en boue sont amenés hors Région.

Les marchés visés sont essentiellement :

- Les marchés de proximité, au niveau des villages et des communes concernées, pour les produits frais et les produits transformés (représente une part non négligeable des flux mais moins importante que pour les autres marchés notamment pour les villages enclavés);
- Les marchés à l'intérieur de la région (à destination de Maintirano et de Besalampy notamment) pour les produits frais (faible quantité au regard de la totalité des flux) et les produits transformés;
- Les marchés hors régions (Morondava et Mahajanga), principalement pour les produits transformés en salés-séchés et chevaquines séchées (vers Morondava) qui semblent représenter la part la plus importante des flux de produits transformés;
- Les marchés extérieurs via des collecteurs spécialisés pour les produits d'exportation (holothurie, crabe et crevette).

En résumé, les acteurs principaux de la transformation (en salé-séché et en séché) sont les sous-collecteurs locaux et plus rarement les ménages pêcheurs. Ces sous-collecteurs expédient les produits transformés vers les collecteurs hors Région. Les techniques de salage-séchage ne suivent pas les normes (hygiène). Le saumurage respecte parfois les normes de 1kg sel (gros sel) pour 4 kg de produits frais, formation initiée par SWIOFish 2.

Les travaux de groupe effectués lors de l'atelier de validation à Maintirano semblent indiquer un ordre de priorité de développement de l'AGR comme suit :

- **Beanjavily (Mozambiky)**, où il y a déjà l'initiative de développer le fumage de poisson par une ONG de Morondava. Les bénéficiaires ont déjà acquis les formations théoriques et pratiques avec un four barrique mobile. Les pêcheurs consommateurs de Mozambiky apprécient les poissons en fumé par leurs goûts.
- **Ampongobe (Besalampy)**, un groupement de femmes de pêcheurs ont été réunies pendant la mission de terrain pour discuter sur la transformation de poisson en fumé. Il a été constaté : (i) la motivation des femmes à la réalisation de l'activité ; (ii) l'existence de marché potentiel, la NACB qui est le consommateur principal des captures des pêcheurs du village ; (iii) l'existence de structure (en veille ou opérationnelle) qui pourrait organiser l'AGR à développer
- **Kingalahy (Tambohorano)**, un groupement de femme existe déjà au village et qui a déjà fait le fumage suivant la pratique simple (utilisation de grille pour mettre les produits à fumer et de feu de bois comme source d'énergie)

En termes de nombre d'acteurs qui interviennent depuis la capture jusqu'à l'arrivée des produits aux consommateurs finaux, deux types de circuit de commercialisation sont représentés :

1^{er} circuit court :

Les produits en frais, après le triage des femmes de pêcheurs (poisson) ou la mise en sac (crustacés), sont transportés aux consommateurs locaux en porte à porte, car il n'y a pas d'infrastructure de marché dans les zones d'intervention. L'intermédiaire « mareyeuses locales », rarement observé, intervient entre les deux acteurs de la chaîne de valeur. Par ailleurs, ces ventes locales de poissons et de crustacés représentent des volumes assez limités comparativement au 2^{ème} circuit principal d'écoulement mettant en jeu des sous-collecteurs.

2^{ème} circuit long :

Plusieurs intermédiaires interviennent dans le circuit dont les mareyeurs, les sous-collecteurs locaux, les collecteurs hors Région. Probablement, d'autres acteurs interviennent jusqu'à l'arrivée aux consommateurs finaux. Ce type de circuit concerne les produits destinés hors Région et/ou exportés.

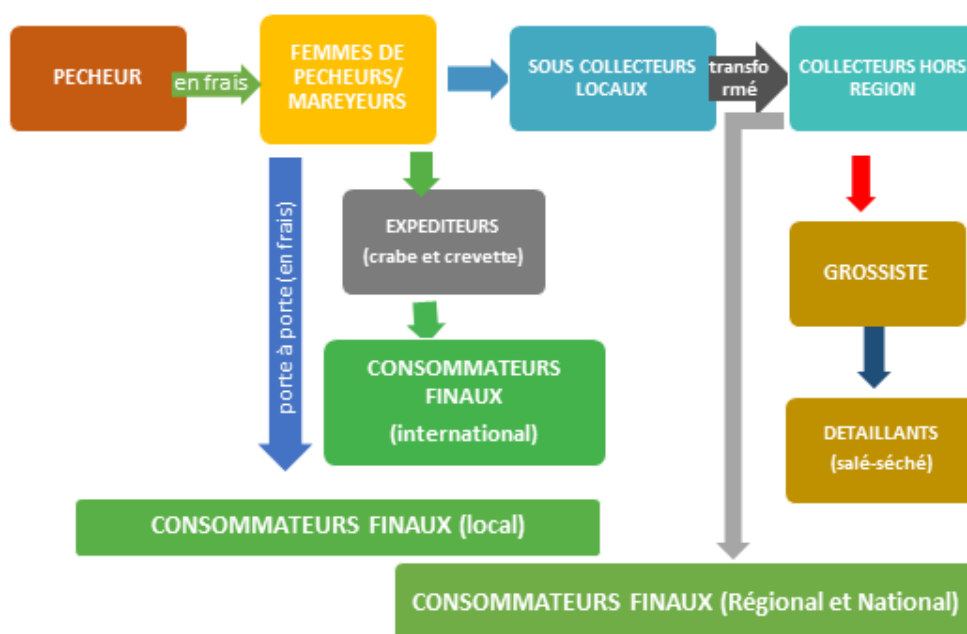


Figure 1 – Circuit de commercialisation dans la ZUP Melaky

Le tableau ci-dessous représente les prix de production relevés de chaque acteur :

Types de produits	Prix aux pêcheurs (frais) Ar/kg	Prix aux pêcheurs (transformé) Ar/kg	Prix aux marchés (en frais) Ar/kg	Prix aux marchés (transformé) Ar/kg	Prix aux collecteurs AR/kg	Destination
Chevaquine entier séché		1500 à 3000		4000		Mahajanga et Morondava
Crabe entier vivant	1500 à 2500				4000 à 5000 (lavé)	Mahajanga et Morondava
Crevette en frais	4000		(6pce~1/2 kg) : 3000 Ar			Au marché al
Crevette entière		5000				Mahajanga

bouillie salée					
Thon	2500	5000			
Poisson entier en frais :					
GP (Tsoatsoaky ou Grunter, akio ou requin, gogo ou poisson chat)	1000 à 2500 Ar/kg	1500 à 2500	9000 à 12000 Ar l'unité ~1kg		Besalampy, Maintirano
Poisson entier salé-séché :				8000 à 10000 (~1kg)	8000 5000
GP					Mahajanga et Morondava
Poisson entier en frais :					
Mulet, trident, karapapaka, sardine	500	1000	(4 à 7 pce ~1/2 kg) 2000 à 4000		Besalampy, Maintirano

Tableau 6 - prix de production relevés

Remarques :

- Les petits pélagiques frais sont vendus au tas aux mareyeurs et aussi sur les marchés du District (Maintirano et Besalampy).
- Les gros pélagiques ou démersaux/semi-démersaux sont achetés à la pièce ou au kg aux pêcheurs et vendus en tranche ou en pièce sur le marché de District (Maintirano et Besalampy).
- Les petits pélagiques transformés sont achetés en kg aux pêcheurs ou aux sous-collecteurs puis vendus au tas au marché de District (Maintirano et Besalampy).
- Les chevaquines séchés sont achetés en daba aux pêcheurs et sur les marchés au « kapoaka »
- Les gros pélagiques ou démersaux sont vendus entier au kg auprès des pêcheurs/collecteurs.
- Les crevettes sont achetées en kilo auprès des pêcheurs. Sur les marchés locaux, elles sont vendues au tas ou au kilo par les mareyeurs.

3.2.1.2. Capitalisation d'expériences

3.2.1.2.1. Diversité des initiatives d'appui aux pratiques de mareyage

Les appuis pour l'amélioration des pratiques de mareyage et de la chaîne de valeur regroupent une grande diversité d'actions :

- Amélioration des pratiques d'hygiène et de la qualité des produits ;
- Appui à l'amélioration des méthodes de conservation visant à limiter les pertes et accroître la valeur ajoutée des produits transformés ;
- Appui pour le développement de nouveaux produits ciblant des marchés identifiés et accessibles (ex. : séchage sur claies, fumage à froid ...)
- Mise en place d'équipements et d'infrastructures froid (chambre froide, machine à glace...)

- Appui à la structuration de groupements et coopératives ;
- Promotion de partenariats commerciaux, développement des débouchés et autres facilitations commerciales.

3.2.1.2.2. Actions et projets d'appui au mareyage réalisés ou en cours au sein de la ZUP

Au niveau de la ZUP MELAKY, quelques actions ont été menées afin d'appuyer à l'amélioration des pratiques de mareyage :

- Dotation en matériels de transformation en salage-séchage par SWIOFISH2 dans quelques villages de pêcheurs : claies de séchage, cuvettes, couteaux, seaux ;
- Dispense de formation sur les techniques de transformations en salé-séché des produits halieutiques ;
- Mozambiky, Beanjavily Commune de Masoarivo dans le District de Antsalova où l'ONG ONJA de Morondava a dispensé la formation technique de transformation du poisson par fumage à chaud au four type chorkor mais amovible (four barrique) ;
- Formation sur les techniques améliorées de pêche et de transformation des produits dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion des îles Barren élaboré sous financement du PSDR Bongolava en 2012 ;
- Appui à la structuration des associations et coop, à la mise en place de VOAMAMI (caisse mutuelle d'épargne et de crédit) à travers l'ONG MIARINTSOA, immatriculation de pirogue, la délivrance de carte pêcheur et à l'information météorologique à temps ;

Par ailleurs, le projet SWIOFISH2 conduit actuellement des travaux préparatoires pour l'implantation de différentes infrastructures de traitement et transformation au niveau de différents villages prioritaires. Sans que les délais de mise en œuvre soient connus, nous avons pu obtenir les indications suivantes sur les perspectives d'implantation :

Types d'installation	District Besalampy :	District Maintirano :	District Antsalova :
Complexe pêche : comprenant une chambre froide, 1 salle de réunion, un hangar, un marché couvert, un puits, fabrique de glace (électricité par panneaux solaires)		Ampasimandrora	Mozambiky
		Ambalahonko	Nosimbola Soahany Andriaky
	Ampongobe		
Magasin de stockage avec table de séchage	Ankasy	Manombo	
	Beloba		

Tableau 7 - Infrastructures communautaires réalisées ou en cours au sein de la ZUP

3.2.1.2.3. (Exemple de) Projets mis en œuvre ailleurs à Madagascar

Citons en premier lieu le MPEB qui a réalisé des formations sur la transformation des produits (fumage et salage séchage) dans différentes régions de l'île et via le projet SWIOFish, a octroyé des petits matériels (claies de séchage, cuvette, seau, couteau) pour les mareyeurs de la ZUP Melaky et de la ZUP BA (salage séchage pour la ZUP Melaky). Toutefois, les formations théoriques n'étaient pas suivies de pratiques parfois ou pas suivies d'octroi de petites infrastructures comme les fours.

BAD/PACP Toliara : Parmi d'autres actions de soutien au secteur « pêche traditionnelle », le PACP a implanté des débarcadères équipés (points d'eau douce, machine à glace...)

Malgré des investissements significatifs, ceux-ci n'ont jamais été exploités faute de gestionnaire. Le dimensionnement semble avoir été trop ambitieux, générant de fortes contraintes de gestion et d'entretien qui ne se sont pas avérées en phase avec les enjeux et aux réalités d'organisation du commerce halieutique dans la zone.

Il y a aussi le projet **ASARA** (Amélioration de la sécurité alimentaire et augmentation des revenus agricoles) financé par l'Union Européenne (2015 - 2017) et ayant ciblé les familles rurales du district d'Ambovombe dont des ménages du littoral ayant été appuyés sur l'amélioration de la technique de transformation du poisson par fumage à chaud au four type Chorkor mais amovible (four barrique).

Le programme **SmartFish** (2011-2014) a cherché à améliorer les pratiques de traitement post-capture et de transport des crabes de mangroves en diffusant des innovations techniques et en sensibilisant/formant aux pratiques améliorées. Il est intervenu sur plusieurs zones de production à Madagascar, et notamment en limite Sud de la Région Melaky (embouchure de la Manambolo) avec des résultats concrets en termes de diffusion de pratiques.

3.2.1.2.4. Analyse de la pertinence et des facteurs clefs de succès de ces divers types d'appuis

Globalement, les spécificités propres à chaque contexte géographique et halieutique sont souvent déterminantes pour la pertinence et le succès des différentes options d'appui, la plupart des types d'actions n'étant pas transposables de façon systématique.

L'expérience tirée des différents projets d'appui à la pêche et au mareyage menés à Madagascar fait ressortir un certain nombre de facteurs clés qui conditionnent l'efficacité et la durabilité des actions, on citera notamment :

- Nécessité d'impliquer les pêcheurs/associations/groupements et toutes les parties prenantes concernées, dans la définition concrète des équipements/matériels à mettre en place/promouvoir,
- Nécessité de mener des études de faisabilité technico-économique suffisamment approfondies pour éviter les projets d'équipement non viables techniquement ou économiquement, notamment pour les projets de grosses infrastructures/équipements froids : dimensionnement adapté des outils au vu de la production et des perspectives du marché, analyse du modèle économique le plus efficace/analyse de rentabilité à moyen/long terme, choix de la structure de gestion/mode de gouvernance, analyse des besoins en matière de maintenance/entretien au vu des capacités financières des bénéficiaires, accessibilité des « intrants » dans la zone concernée (bois, eau, énergie..), ...etc...
- Nécessité de mettre en place des cursus de formations suffisamment robustes sur l'utilisation/maintenance des équipements/dispositif de suivi afin de s'assurer de la possible autonomie des bénéficiaires sur le moyen/long terme,
- Nécessité de mettre en place des cadres d'engagements des bénéficiaires définis selon chaque type d'actions
- Nécessité de mettre en place, en parallèle, des mesures d'accompagnement adaptées à chaque contexte/type d'actions :
 - Un dispositif d'encadrement/animation permettant notamment de s'impliquer dans le renforcement des capacités de gestion des associations/groupements de pêcheurs bénéficiaires (ce dispositif doit être maintenu suffisamment longtemps),
 - Identifier les besoins en termes de petits aménagements collectifs indispensables aux bonnes pratiques de mareyage/respect des mesures d'hygiène : amélioration des infrastructures de débarquement, création de points d'eau, installation de petites infrastructures collectives de stockage des produits, aménagement de points de vente, facilitations pour l'accès à des moyens de transport (mises en place de services...)
- Nécessité de mettre en place un suivi régulier de la bonne utilisation des équipements par les autorités compétentes (identification et contrôle des éventuelles dérives, arbitrage des conflits, capitalisation...)
- Nécessité d'assurer les débouchés réguliers et pérennes des produits à travers un partenariat formalisé entre les pêcheurs/mareyeurs et les collecteurs/Sociétés de collecte.

3.2.1.3. Opportunités d'amélioration des pratiques de mareyage au niveau des 3 APGL et plus globalement au niveau de la ZUP Melaky

Pour Melaky, comme pour BATAN, les circuits d'écoulement des produits sont déjà bien établis, il s'agit donc d'apporter prioritairement des améliorations sur les pratiques de conservation/transformation, le niveau d'équipement/capacités des femmes de pêcheurs et la structuration/compétence des organisations impliquées dans la première mise en marché visant globalement une meilleure valorisation des différents produits disponibles (amélioration de la chaîne de valeur en partant du pêcheur).

On rappelle que dans le cadre du projet SWIOFISH2 deux études ont déjà été menées en 2020 afin de poser un diagnostic, recueillir les attentes des pêcheurs et proposer des aménagements/équipements et perspectives de structuration pour améliorer les opportunités économiques au profit des ménages de pêcheurs :

- Etude du cabinet Hermès Conseil : « Etude sur l'Identification de techniques de transformations des produits halieutiques adaptés pour chaque Zone Ultra Prioritaire du Projet » et « Etude des circuits de commercialisation des produits de pêche frais dans chaque Zone Ultra Prioritaire du Projet ».
- Etude du cabinet ECR : « Etude sur l'état des lieux des petites infrastructures de pêche et identification des besoins des communautés cibles en petites infrastructures de pêche, de leur rentabilité économique et leur pérennisation, de chaque ZUP du projet SWIOFISH2 ».

3.2.1.3.1. Amélioration des pratiques de traitement post-captures/conservation et transformation des produits

■ Améliorer en premier lieu les pratiques d'hygiène

Au préalable, Il est important de rappeler la nécessité de respecter un minimum de mesures d'hygiène au cours des différentes étapes de traitement des produits halieutiques et cela dès la capture. En effet, le non-respect de ces mesures peut accélérer les processus d'altération des produits et ainsi réduire les capacités de valorisation en frais, et limiter l'efficacité des techniques de conservation/transformation (mauvaise qualité des produits transformés/accentuation des risques de contaminations bactériennes, faible durée de conservation...)

Au niveau de la ZUP en général et dans les trois fokontany prioritaires en particulier, l'hygiène des produits et des lieux de réception et de traitement n'est pas toujours respectée. Les pêcheurs ne possèdent généralement pas de glacière à bord (ni de glace) pour conserver les captures (les produits ont tendance à se dégrader très vite). Au débarquement, les produits sont souvent posés à même le sol (on dénombre très peu de petites infrastructures de réception garantissant un minimum d'hygiène). Aussi, l'amélioration de l'hygiène à différents niveaux, en commençant par les lieux de débarquement des produits, serait à prioriser dans bon nombre de villages de la ZUP Melaky et notamment au niveau des 3 APGL.

■ Améliorer la maîtrise des process de transformation du poisson en salé-séché

Bien que la plupart des ménages de pêcheurs soit régulièrement amené à réaliser eux-mêmes la transformation de leur production pour éviter des pertes, leurs pratiques de salage/séchage respectent très rarement les mesures d'hygiène les plus élémentaires (bain de saumurage souvent contaminé car très rarement renouvelé, taux de sel souvent non conforme, temps de séchage insuffisant, mauvaises conditions de conservation post-traitement ...). Au final, ces pratiques ne permettent donc pas d'obtenir des produits de qualité (durée de conservation limitée...) et les taux de perte des produits transformés par les ménages de pêcheur sont importants.

Ainsi, la transformation des plus grosses quantités de poisson frais en salé-séché est majoritairement assurée par les sous-collecteurs pour qui la maîtrise de la qualité est un enjeu stratégique (capacité à atteindre les marchés hors région). Or, compte tenu du caractère stratégique de cette filière dans la ZUP, le rôle des ménages de pêcheurs dans les procédés de transformation pourrait être significativement renforcé dans la mesure où les techniques sont facilement appropriables et que l'accès aux intrants nécessaires ne représente pas une contrainte significative (disponibilité du poisson en quantité et accès au sel).

La maîtrise de ces procédés et de la qualité des produits constitue une condition préalable essentielle pour envisager une meilleure valorisation des productions, voire une capacité à assurer, de façon autonome, des opérations commerciales plus ambitieuses.

■ Améliorer les autres méthodes de traitement/transformation/conservation en fonction des opportunités

Outre les appuis ciblés visant à développer des opérations commerciales de plus grande ampleur (centré sur la transformation, le stockage et la mise en marché de poisson salé-séché), d'autres pratiques peuvent être améliorées et promues auprès des femmes de pêcheurs en lien avec la diversité des productions locales. Il s'agit ici principalement de promouvoir des pratiques permettant de limiter les pertes post-captures, d'améliorer la qualité des produits commercialisés et éventuellement de diversifier les opportunités de valorisation de la production du ménage pour en améliorer la valeur ajoutée.

- Simple séchage :

Les pratiques de simple séchage (pour les chevaquines, crevettes, poulpes, varilava et autres petits pélagiques...) observées au niveau des 3 APGL sont le plus souvent très rudimentaires (séchage à même le sol). Il semble donc pertinent à ce niveau d'améliorer les pratiques existantes en proposant des cursus de formation ciblés, des appuis en matériels et l'identification des débouchés les plus porteurs pour ces produits.

- Fumage de poisson :

Au sein de la ZUP MELAKY en général et dans les trois APGL prioritaires en particulier, les produits fumés (fumage à chaud selon des méthodes traditionnelles rudimentaires - souvent simple pré-cuisson des produits) semblent peu recherchés par les mareyeurs/collecteurs. Le peu de produits fumés est essentiellement écoulé sur les marchés locaux car leur faible durée de conservation pose des soucis notamment pour atteindre les marchés éloignés. Il existe toutefois des opportunités pour améliorer la qualité et la conservation des produits fumés proposés sur les marchés de proximité (marchés urbains, marchés ruraux hebdomadaires...), ce qui permettrait de diversifier encore les opportunités de débouchés pour les productions du ménage. Le dimensionnement de l'appui au développement de cette pratique de conservation/transformation devra toutefois faire l'objet d'un complément d'investigation pour cibler au mieux les villages et les PAP bénéficiaires.

Pour introduire ces pratiques, l'équipement en four Chorkor (notamment four barriques mobiles) paraît être une piste pertinente à explorer pour traiter de petits volumes de poissons afin de limiter les pertes, accroître la durée de vie des produits et diversifier les opportunités de débouchés exploitables par les mareyeuses locales.

- Conservation des crabes vivants

Une autre piste complémentaire à développer est l'amélioration des techniques de conservation des crabes vivants pour limiter les pertes post-captures. Des procédés améliorés ont déjà fait l'objet de travaux de capitalisation et de vulgarisation/diffusion avec des résultats intéressants pour permettre aux ménages concernés d'améliorer les revenus tirés de leurs activités de pêche lors des ventes de ces produits auprès des sous-collecteurs spécialisés.

- Recours au froid pour certaines productions

Il existe dans la zone une diversité de produits à haute valeur ajoutée (crevette, poissons démersaux ou pélagiques nobles, céphalopodes...) qui ne peuvent être valorisés de façon optimale faute d'accès à de la glace et à des infrastructures de froid pour maintenir leur qualité et faute de débouchés accessibles (coûts et contraintes logistiques, absence de réseaux et dispositifs de collecte adaptés...).

L'apparition d'infrastructures dédiées représente une opportunité nouvelle pour tenter de valoriser certaines de ces productions sur des marchés plus rémunérateurs. Au-delà de la bonne gestion des infrastructures elles-mêmes, elle nécessite de former les acteurs impliqués (pêcheurs comme mareyeuses) aux bonnes pratiques pour garantir le respect des standards et normes attendus des opérateurs commerciaux potentiellement preneurs.

Par ailleurs, compte tenu des coûts qu'il engendre et de la difficulté de les amortir, le recours au froid nécessite d'être mis en œuvre pour des types de produits très précis dont le choix devrait être dicté par les opportunités de marché. C'est donc pour bien cibler les produits pertinents et anticiper leur écoulement commercial qu'une implication et une concertation avec les opérateurs commerciaux

doivent être recherchées, notamment dans le cadre d'opérations commerciales pilotes que les partenaires devront mener pour évaluer leur intérêt économique et les contraintes à dépasser.

3.2.1.3.2. Repositionnement des ménages de pêcheurs sur la chaîne de valeur du poisson salé-séché

Compte tenu des spécificités d'organisation des activités de commercialisation des produits halieutiques au sein des villages de la ZUP (notamment le peu de débouchés locaux pour les poissons frais et les contraintes d'accès aux marchés), la principale opportunité concrète concerne l'amélioration des conditions de commercialisation des poissons salés-séchés au profit des ménages de pêcheurs. Afin de conserver le maximum de valeur ajoutée sur les poissons débarqués, il s'agirait donc pour les femmes de pêcheurs de pouvoir assumer de nouvelles fonctions au sein de la chaîne de valeur.

Comme nous l'avons vu, ce sont actuellement les sous-collecteurs basés dans les villages qui assurent l'essentiel des activités de conservation/transformation et stockage des produits et ce sont ces mêmes sous-collecteurs qui assurent également l'acheminement/vente des produits sur les marchés extérieurs, notamment sur Morondava et Mahajanga (principaux débouchés des captures effectuées dans les villages de la ZUP). Pour le moment, les femmes de pêcheurs sont très peu impliquées dans ces tâches de conservation/transformation/stockage car elles en ont rarement les moyens (manque de trésorerie...). Cette situation traduit la dépendance économique forte des ménages de pêcheurs vis-à-vis des sous-collecteurs (peu de pouvoir de négociation sur les prix de vente...).

Il s'agirait dès lors d'accompagner le développement de modèles économiques adaptés qui pourraient permettre aux femmes de pêcheurs de s'organiser pour commercialiser directement le poisson de leur ménage. Compte tenu des contraintes propres aux villages de la ZUP, seules des formes d'organisation collectives, de type coopérative, semblent capables d'organiser et de maîtriser des opérations de transport et de négoce au profit des membres. Ces structures doivent permettre de mutualiser des moyens et de multiplier les capacités opérationnelles pour espérer accroître la valeur ajoutée tirée des poissons transformés au niveau local.

Outre l'amélioration de la qualité des produits transformés, la mise en place de ces organisations coopératives en contexte rural, leur autonomisation financière et organisationnelle, et leur insertion dans le tissu social local et les filières commerciales régionales constituent les défis majeurs que devront relever le projet d'appui à l'amélioration des conditions de vie des femmes de pêcheurs / mareyeuses locales.

3.2.1.3.3. Exploitation rationnelle des infrastructures mises en œuvre par SWIOFISH2 pour une diversification des opportunités de marché

Comme mentionné, le programme SWIOFISH2 projette d'installer prochainement diverses infrastructures communautaires destinées à améliorer l'hygiène des produits, les moyens de transformations et de conservation/stockage des produits pour améliorer leur valorisation.

Il est notamment prévu des équipements froids (chambre froide, machine à glace) dans certains villages de la ZUP MELAKY ce qui peut représenter une opportunité pour tous les acteurs de la pêche des zones concernées. On sait que l'accès à ce type d'équipement peut devenir un véritable levier pour développer la vente en frais et améliorer significativement les chaînes de valeur de la filière pêche.

Il reste toutefois à bien appréhender les contraintes d'exploitation, au sens large du terme, de ce type d'équipement au regard des niveaux d'équipements des villages côtiers (accès à l'électricité, accès à l'eau potable..), au regard des capacités financières/capacités de gestion des bénéficiaires ciblés (petits pêcheurs, mareyeurs), au regard des prix des produits halieutiques frais pratiqués dans la zone (possibilités d'amortir les coûts d'exploitation des structures froids/machine à glace...) et au regard des fortes contraintes d'enclavement des villages de pêcheurs de la ZUP (temps de transport des produits...).

En d'autres termes, les modèles socio-économiques et socio-organisationnels à mettre en place pour tirer le meilleur profit de ce type d'investissement ne sont pas simples à définir, ils demandent une réflexion approfondie impliquant tous les acteurs de la filière et il est bon de pouvoir anticiper sur ces aspects opérationnels au risque sinon d'aboutir à des échecs (cf. chapitre « facteurs clé de succès »).

3.2.1.4. Possibles impacts et enjeux associés à la promotion des pratiques de mareyage

3.2.1.4.1. Risques de déconnexion entre les appuis et les opportunités réelles :

Il est essentiel de bien appréhender les réalités du système halieutique pour identifier les opportunités d'appuis pertinents. L'amélioration des pratiques de mareyage doit veiller à résoudre les problèmes structurels spécifiques sans quoi les appuis pour la promotion de l'AGR ne généreront pas d'impacts significatifs sur les revenus tirés de l'activité. Il s'agit donc d'identifier les ressources et les filières porteuses et durables (disponibilité et accessibilité à la ressource), avant d'orienter les appuis financiers, techniques et organisationnels pour permettre aux bénéficiaires de maîtriser durablement les solutions pour lever les freins et blocages qui les empêchaient de s'y investir efficacement.

3.2.1.4.2. Risques de mauvaise gestion des opérations collectives :

Une des conditions quasi incontournables qui doit permettre d'accroître les opportunités économiques pour les ménages de pêcheurs relève de la mise en œuvre de mécanismes de collaboration et de gestion collective. Or, les ménages de pêcheurs sont peu enclins et peu habitués à dépendre d'une organisation collective pour conduire leurs activités économiques. Ils y voient là une source de contraintes et de risques sociaux et économiques plus qu'un levier pour accroître leurs opportunités (contrairement aux agriculteurs pour qui c'est souvent une nécessité).

Il est donc essentiel de sensibiliser les bénéficiaires sur les enjeux de cette gestion, et d'anticiper avec eux les différentes situations et scénarios qui peuvent conduire à des désaccords dans la conduite et de définir avec eux des modalités de gouvernance et des mécanismes de gestion financière qui puissent être acceptés par l'ensemble des membres des groupements et éviter les dérives. La formalisation préalable de ces différentes modalités d'organisation et de gestion des opérations, et leur bonne appropriation/adhésion par les bénéficiaires d'un même groupe constituent une des conditions préalables indispensables à la mise en œuvre et à la pérennisation d'activités économiques collectives.

3.2.1.4.3. Prise en compte des enjeux de dépendance économique

Le mode d'organisation actuel pour l'écoulement de la majeure partie du poisson pêché implique une forte dépendance des pêcheurs aux sous-collecteurs. En plus de représenter la quasi seule option de débouché pour leur poisson, les sous-collecteurs représentent pour les pêcheurs une forme de sécurité économique. Souvent commerçants locaux ou patrons de pêche, ils emploient localement des aides à la journée, payent comptant les produits collectés, donnent accès à des PPN ou à du matériel de pêche, et peuvent aussi jouer le rôle de commissionnaire, faire crédit et dépanner en cas d'aléas. Ce sont eux qui assument les coûts de transformation des produits et les risques inhérents aux opérations commerciales.

L'émancipation de certains foyers pour organiser eux-mêmes la transformation et la mise en marché de leurs produits peut donc constituer une prise de risque économique, voire même sociale. L'ensemble de ces services peut leur être rendu inaccessible du fait de leur prise d'indépendance commerciale.

En ce sens, les structures coopératives, au-delà des activités purement de commerce halieutique, devront pouvoir suppléer au moins en partie à certains de ces services (avances sur vente, approvisionnement en PPN et matériel, dépannage d'urgence...).

3.2.1.4.4. Risques de mauvaise gestion des infrastructures dédiées

:

La mise en place d'infrastructures comme des aires de débarquement, des magasins de stockage ou des fours implique de mesures de gestion pour organiser les accès à celles-ci et en assurer l'entretien dans la durée. Ce type d'enjeux peut conduire certains acteurs à s'approprier les infrastructures et à établir des règles de gestion peu équitables à leur profit. Dans de tels cas, les autres utilisateurs peuvent être amenés à se détourner de l'usage des infrastructures ou à s'opposer socialement aux gestionnaires institués ou auto-proclamés. Ces dérives sont souvent renforcées par les jeux de pouvoirs liés aux structures gestionnaires ou les statuts fonciers des sites d'implantation des infrastructures (les leaders

des associations/coopératives ou les propriétaires des sites considérant qu'ils ont une présence sur l'utilisation des infrastructures et sur les règles d'usage à mettre en œuvre)

3.2.1.4.5. Empowerment économique des femmes :

Les actions d'appuis aux pratiques de mareyage s'adressent majoritairement à des femmes. Un des intérêts et impacts de ce type d'action est donc de permettre de conférer une plus grande indépendance et un plus grand pouvoir économique aux femmes.

3.2.2. Évaluation de la pertinence et de la faisabilité au sein de la ZUP

3.2.2.1. Intérêt et justification

Compte tenu de l'importance que revêtent les activités de mareyage dans la ZUP, à la fois pour faciliter l'écoulement et la valorisation des produits pêchés et pour générer des revenus pour de nombreuses femmes, il apparaît opportun d'appuyer ce secteur d'activités pour en renforcer les impacts.

Plusieurs contraintes et limites caractérisent aujourd'hui le commerce des produits halieutiques dans la zone (contraintes logistiques limitant les opportunités de débouché, qualité des procédés de traitement, conservation et transformation, manque de structuration et de coordination dans la chaîne de valeur, existence de collecteurs et d'opérateurs spécialisés mais basés généralement dans les chefs-lieux de District ou hors Région).

Une opération d'appui viserait à lever certains de ces facteurs limitants pour multiplier les opportunités des femmes de pêcheurs et mareyeuses. Ce faisant, elle permettrait d'améliorer les revenus tirés des activités halieutiques en améliorant la qualité et la valeur des produits commercialisés, en limitant les pertes de produits et en diversifiant les opportunités d'écoulement.

Bénéfique à l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, la promotion des activités de mareyage semble pertinente au regard des objectifs du projet PACP et des enjeux du PARAR. La plupart des acteurs auxquels ces appuis pourraient être adressés sont issus de ménages potentiellement impactés par les mesures de restriction.

3.2.2.2. Démarche d'évaluation adoptée

L'évaluation des opportunités de soutien et de développement aux acteurs du mareyage au sein de la ZUP s'est appuyée sur la prise en compte des ressources bibliographiques disponibles (étude Hermès) et par la tenue d'enquêtes spécifiques réalisées au cours d'une mission de terrain qui s'est déroulée du 06 au 19 décembre 2022 et à laquelle l'Expert consultant nationale d'INSUCO a participé.

Cette mission a plus spécifiquement permis de :

- Evaluer les potentialités en ressources commercialisées dans la zone (principales espèces exploitables par village) ;
- Identifier les circuits commerciaux existants (organisation/logistique, relevés de prix, flux de produits...) et explorer les opportunités existantes et les contraintes d'accès à ces débouchés
- Rencontrer les principaux acteurs concernés par les activités de mareyage et les consulter sur leurs intérêts, attentes et besoins d'appuis : pêcheurs, mareyeurs, sous-collecteurs et collecteurs, fournisseurs de matériels de préparation/transformation et conditionnement des produits, agents de l'administration des pêches...
- Caractériser les stratégies et pratiques de ces acteurs
- Evaluer les contraintes affectant leurs activités (facteurs limitants, mauvaises pratiques, moyens mobilisés...)

3.2.2.3. Cartographie des parties prenantes

- **Les mareyeuses-productrices locales (issues de ménages de pêcheurs) :** Celles-ci captent les produits des pêcheurs du ménage sans opération d'achat pour les revendre localement en porte à porte et aux sous-collecteurs basés dans les villages, Les pêcheurs : Ce sont eux qui fournissent les produits aux mareyeuses et décident généralement de la répartition et du prix au moment du débarquement.

- **Associations de pêcheurs** : Il est à noter que certaines APGL imposent parfois certaines conditions pour autoriser l'achat des mareyeurs ou monnayer l'exclusivité des produits pêchés dans les réserves qu'elles gèrent dans le but d'alimenter la caisse de l'APGL.
- **Transporteurs** : Si la majorité du transport des produits est réalisé à pied par les mareyeuses elles-mêmes, il peut arriver que celles-ci recourent à des services de porteurs pour rejoindre des marchés ruraux (à pied ou à bicyclette), voire des transports maritimes pour rejoindre les centres urbains
- **Sous-collecteurs** : Dans les villages enclavés, ils jouent un rôle essentiel pour l'écoulement des produits pêchés par les ménages. Ils assurent le lien entre les ménages de pêcheurs et les collecteurs situés dans les centres urbains, en collectant, transformant et stockant les produits avant de les transporter pour les écouler en lot auprès des collecteurs urbains. Ils exercent généralement d'autres activités commerciales au niveau local comme la vente de PPN et de matériels aux pêcheurs, ce qui leur assurent un accès privilégié aux produits halieutiques .
- **Opérateurs commerciaux traditionnels** : Plusieurs acteurs jouent un rôle d'opérateurs de collecte, majoritairement informels. On les retrouve principalement au niveau des chefs-lieux de Districts, voire au niveau des marchés communaux. Ils organisent l'approvisionnement des marchés en lien avec des mareyeurs principalement pour des produits frais et transformés. Ils fournissent parfois du matériel et/ou des fonds de roulement aux mareyeuses avec lesquelles ils travaillent
- **Sociétés commerciales (potentiellement exportatrices)** : Des sociétés telles que Sopemo (pour le Sud de la Région Melaky) ou Réfrigépêche Ouest (pour le Nord de la ZUP) sont intéressées par l'achat de certains produits frais dans des conditions maîtrisées (notamment au niveau de leurs usines). Elles sont toutefois réticentes à assumer une logistique de collecte régulière et à s'impliquer dans des partenariats contraignants à piloter avec des groupements coopératifs peu structurés et coordonnés.
- **Entreprises sociales** : certaines entreprises sociales, telles que Sahanala ou Nemaco, cherchent à développer des modèles économiques innovants combinant plusieurs activités et services au sein des communautés. Elles sont à ce titre potentiellement intéressées par les perspectives associées à la mise en place d'infrastructures du type "complexe de pêche" à partir desquelles d'autres activités peuvent être développées (fourniture d'eau et d'électricité, transformation locale...).
- Fournisseurs de petits matériels de préparation/transformations/conditionnement des produits : il s'agit de commerçants basés au niveau des communes et des chefs-lieux de district
- **ONG et projets d'appui** : Il existe dans la zone différents acteurs qui ont mené ou mènent des actions de soutien aux acteurs du mareyage par l'implantation d'infrastructures (fours barrique mais qui n'est plus visibles dans la zone) et de l'appui à la structuration professionnelle. Dans ce domaine, on peut citer les actions: ONG ONJA, BV (structuration de coopérative)
- **SWIOFish2** : Le programme SWIOFish2 mène actuellement des actions en vue d'implanter des infrastructures visant à améliorer les moyens à disposition des acteurs de la filière
- **Communes** : Elles sont en charge d'enregistrer les flux de marchandise et de collecter les ristournes.
- **CirPEB** : Chargé du suivi statistique et de l'encadrement réglementaire des activités de mareyage et de collecte, et notamment pour le traitement des demandes et l'octroi des cartes de mareyeurs

3.2.2.4. Résultats de l'évaluation des différents paramètres et contraintes de faisabilité

3.2.2.4.1. Prérequis technico-biologiques et géographiques

Prérequis technico-biologiques et géographiques	Adéquation aux contextes locaux de la ZUP
La disponibilité des ressources halieutiques satisfait les besoins des différents marchés visés par les mareyeuses	Globalement, on peut considérer que la zone Melaky bénéficie de pêcheries relativement diversifiées (gros et petits pélagiques océaniques, crevettes pénéides, poissons démersaux/poissons

	<p>de récifs, espèces d'estuaires, crabe...) avec toutefois des disparités selon les zones (selon présence, ou non, de hauts fonds/récifs coralliens/embouchures...). La période de capture élevée est déclarée au mois de mai à juillet pour les petits pélagiques au large et de Août à novembre pour les grands pélagiques. Les migrants venants de Morombe et Tuléar rejoignent leurs lieux d'origine en mois de décembre à mars.</p>
<p>Les conditions climatiques sont favorables aux méthodes de traitement et de conservation</p>	<p>Le climat dans la ZUP, température élevée et pluviométrie moyenne, s'adaptent au traitement des produits et à la bonne conservation (respect de taux d'humidité conditionnant la durée de conservation). Les procédés de transformation (séché et salé-séché) et de conservation doivent tenir compte de ces paramètres (stockage sécurisé, conditionnement des produits, infrastructures abritées)</p>
<p>Les réseaux de transport permettent une circulation/évacuation aisée des marchandises</p>	<p>Les contraintes de circulation au sein de la ZUP sont très fortes et compliquent les opportunités de circulation de personnes et des produits</p> <p>La route nationale reliant les chefs-lieux de District et la plupart des villages côtiers est difficilement praticable. En général, le transport par voie maritime est le moyen le plus utilisé dans la ZUP, il est contraint par les conditions de mer . Les bourgades et hameaux de l'arrière-pays sont très difficiles d'accès par le réseau secondaire. La zone reste très enclavée ce qui génère par ailleurs problèmes d'insécurité très sérieux</p>

Tableau 8 - prérequis technico-biologiques et géographiques

3.2.2.4.2. Prérequis technico-économiques

Tableau 4: Prérequis technico-économiques

Prérequis technico-économiques	Adéquation aux contextes locaux de la ZUP
<p>Existence d'opérateurs et de réseaux commerciaux organisés intéressés pour s'approvisionner en produits halieutiques issus de la zone</p>	<p>Les collecteurs qui opèrent dans la ZUP sont contraints par l'accès difficile de la zone par voie terrestre, ce qui implique une évacuation de la production par voie maritime et impose la disposition de moyen de communication adapté. La transaction se fait alors par expédition de produits vers les collecteurs hors zone ce qui impacte à la baisse de prix de produits aux pêcheurs (et aux sous-collecteurs locaux) ;</p> <p>Les villages enclavés où la composition spécifique des captures est dominée par des espèces à faible valeur ajoutée (surreprésentation des petits pélagiques et poissons estuariens par rapport aux espèces nobles) n'intéressent pas les collecteurs.</p> <p>Pour certains produits à forte valeur ajoutée autres que les poissons (crabes, langoustes...), les zones de collecte sont très localisées (littoral de</p>

<p>Existence de solutions logistiques fiables pour organiser des envois réguliers de produits</p>	<p>Tambohorano) et les opérateurs peinent à établir des dispositifs de collecte pérennes.</p> <p>Ce paramètre est très problématique dans la ZUP. L'essentiel du transport des marchandises (halieutiques et autres) se fait surtout par voie maritime et à pied ou à bicyclette dans le village, plus rarement en moto ou en 4x4 vers les autres villages ;</p> <p>Les lignes de transport régulières sont incertaines, longues et coûteuses (terrestres ou maritimes) ce qui rend difficile d'envisager des ramassages réguliers de produits, surtout pour du frais.</p>
<p>Opportunités de valorisation des produits frais</p>	<p>Le poisson frais s'écoule généralement à bon prix localement mais les débouchés sur les marchés de proximité, accessibles pour les femmes de pêcheurs, restent très limités sachant que les ménages résidents de la zone sont essentiellement des ménages de pêcheurs (qui ont donc un accès au poisson). Les autres marchés potentiels pour le frais, situés dans les villes ou les chefs-lieux, sont le plus souvent inaccessibles du fait des coûts logistiques et de l'absence de glace dans les villages (et cela aussi bien pour les femmes de pêcheurs que pour les petits mareyeurs ou sous-collecteurs locaux),</p>
<p>Opportunités de valorisation des produits transformés</p>	<p>Les débouchés pour le poisson salé-séché semblent importants notamment sur les marchés situés hors Région (Morondava, Mahajanga...). Le recours au salé-séché est généralement réalisé lorsque les produits n'ont pas pu être vendus en frais sur les marchés de proximité. Les techniques de salage-séchage ne sont pas toujours optimales selon les villages, ce qui ne garantit pas systématiquement une bonne conservation et une bonne valorisation des produits transformés. Les techniques de conservation et de stockage ne sont en effet pas encore bien maîtrisées dans l'ensemble des villages de la ZUP. Certains villages enclavés n'ont pas encore eu accès à des formations</p>
<p>Les mareyeuses ont accès à des infrastructures adaptées aux besoins de l'activité</p>	<p>Les points de débarquement ne sont pas aménagés avec des aires de traitement aménagées pour favoriser l'hygiène</p> <p>Un projet d'installation de complexes pêche et de magasin de stockage est en cours (SWIOFISH2, cf. supra)</p>
<p>Les mareyeuses ont accès aux intrants et petits matériels nécessaires</p>	<p>Pour le poisson salé-séché, l'additif nécessaire est juste le sel. Avec le dosage recommandé (1kg de gros sel pour 4 kg de poissons), cet additif ne constituera pas une lourde charge mais l'approvisionnement devrait se faire au niveau du Chef-lieu du District.</p> <p>Pour l'entretien des petites infrastructures (hangar de préparation des produits, les claies de pré-séchage et séchage, tables de préparation des</p>

produits, matériels de conditionnement), de nombreux matériaux adaptés sont disponibles et facilement accessibles à faible coût, (cocotiers, briquettes, pirogue de saumurage, bidon en plastique...).

Pour les petits matériels (cuvette, seau, couteau, glacières, grattoirs...), les sous-collecteurs assurent l'approvisionnement, sur commande en avance, pendant leur la période de collecte organisé.

Les mareyeuses locales ont les capacités financières pour organiser des opérations de transformation et de vente sur des volumes significatifs

Les capacités financières pour organiser des opérations commerciales à plus large échelle (volumes à accumuler et débouchés à atteindre hors Région...) constituent une limite importante au développement de ces activités

Il convient de proposer des appuis et des mécanismes financiers adaptés pour préfinancer les produits (poissons, intrants pour transformation...) et les coûts associés aux opérations commerciales (coûts logistiques et déplacements, coûts administratifs/carte/taxes...)

Qqs pistes à étudier : Dotation en fonds de roulement initial, paiement à crédit d'une partie du poisson frais (maty manefa), tontine et autres services financiers, préfinancement via des contrats de collaborations avec des collecteurs/opérateurs...

3.2.2.4.3. Prérequis sociaux, socio-organisationnels et culturels

Prérequis sociaux / socio-orga et culturels	Adéquation aux contextes locaux de la ZUP
Les mareyeuses respectent des pratiques et procédés aptes à garantir une bonne hygiène et limiter les risques de contamination et l'altération accélérée des produits	L'inobservation de l'hygiène, aussi bien des produits que des matériels, milieux et du préparateur même se rencontre dans presque tous les villages : les produits sont préparés à même le sol, sous le soleil et les déchets éparpillés autour rassemblant les mouches qui véhiculent des microbes. Aussi, les sensibilisations/formations sur l'hygiène est à renforcer pour assurer une meilleure qualité des produits qui peuvent être vendus à prix intéressant.
Les techniques de transformation améliorée sont appropriables et maîtrisables par les populations cibles	Les techniques de transformation préconisées sont facilement maîtrisables par les mareyeurs et ne requièrent que des matériels et infrastructures simples ne nécessitant pas des grands investissements
Les mareyeuses sont habituées à collaborer entre elles et avec différents opérateurs pour optimiser les circuits commerciaux	Les mareyeuses travaillent individuellement et collaborent peu entre elles. Il n'y a pas d'association de mareyeuses. Peu de collaboration et des structures coopératives dédiées pour favoriser la collaboration et mettre en œuvre des solutions coordonnées permettant de dépasser certaines contraintes (transport, mutualisation des coûts et des infrastructures, achat et vente groupés).
Le développement des pratiques de mareyage par les petites mareyeuses locales et les ménages de pêcheurs eux-mêmes ne présentent pas de risques sociaux et économiques majeurs	Le développement des capacités de mareyage risque de déstabiliser les activités des sous-collecteurs et être mal perçue par ces acteurs Leurs stratégies de défense et leurs effets sur les ménages de pêcheurs restent à évaluer, et à minimiser le cas échéant, pour que leurs réactions n'obèrent pas les possibilités de développement des pratiques de mareyage par les locaux

Tableau 9 - prérequis sociaux, socio-organisationnels et culturels

3.2.2.4.4. Prérequis institutionnels, opérationnels et partenariaux

Prérequis institutionnels, opérationnels et partenariaux	Adéquation aux contextes locaux de la ZUP
Présence d'un opérateur d'appui capable d'assurer l'accompagnement et la structuration de groupements formels de mareyeuses.	La présence d'opérateurs d'appui tel que BLUE VENTURES permet d'envisager des opportunités pour assurer des appuis organisationnels de proximité et l'accompagnement de structures coopératives
Absence de contraintes réglementaires majeures	les femmes de pêcheurs qui commercialisent localement les produits des pêcheurs de leur ménage ne sont pas tenues de

détenir une carte de mareyeuses formelle si leur mari est enregistré comme pêcheurs (elles sont considérées comme productrices)

En revanche, pour atteindre des débouchés plus importants en termes de volume (poisson salé-séché), il est nécessaire de transporter les produits hors district, et hors Région ce qui nécessite le recours à une carte de collecteur dont le prix reste élevé.

Tableau 10 - prérequis institutionnels, opérationnels et partenariaux

3.2.2.5. Analyse FFOM

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Produits en frais appréciés par les consommateurs locaux ; • Marchés hors Région demandeurs de produits transformés (surtout salés-séchés) ; • Produits à longue durée de conservation si bien transformés et stockés • Existence de transport maritime régulier reliant les villages de pêcheurs et les Chef lieux de District ; • Localisation des sous-collecteurs dans les villages ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés de proximité en frais limités • • Très fort enclavement des villages (coûts d'évacuation des produits élevés...), • Faibles capacités financières des femmes de pêcheurs (fonds de roulement insuffisant...) limitant leur implication dans la transformation • Forte emprise des sous-collecteurs sur les prix d'achat aux pêcheurs (prix généralement plus bas que dans les autres ZUP) ; • Négligence des bonnes pratiques d'hygiène et de manipulation des produits ; • Techniques "améliorées" de transformation des produits peu développées ; • Difficulté d'accès en intrants (gros sel), les lieux d'approvisionnement sont généralement dans les chefs-lieux de District (Morondava et Mahajanga) ; • Inexistence d'infrastructure de marché ; • Disponibilité en produits dépendant de la saison de pêche ;
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de projets/ONG intervenant dans la promotion de partenariat entre Gros Secteur Privé et pêcheurs/mareyeurs ; • Existence d'organisations professionnelles de pêcheurs • Système d'épargne VOAMAMI opérationnel. • La majorité des femmes s'intéressent à l'activité de mareyage ; • Intérêt commercial et valeur ajoutée améliorables des espèces majoritairement pêchées ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence entre mareyeuses et sous-collecteurs pour l'accès à la ressource ; • • Manque d'habitude et freins culturels pour l'organisation collective d'activités économiques • Déstabilisation des réseaux existants et réactions des acteurs locaux concurrents (sous-collecteurs) • Risques économiques pour les ménages impliqués (désynchronisation entre

débarquement et valorisation commerciale, risques de pertes)

Tableau 11 - Analyse FFOM de l'AGR mareyage

3.2.2.6. Conclusion partielle sur la faisabilité et la pertinence

Les principaux points saillants concernant les conditions d'exercice du mareyage dans la zone sont les suivants :

- Les principaux flux commerciaux concernent le poisson salé-séché ; les autres formes (frais, fumés...) font l'objet de moins de demandes et concernent des marchés de proximité
- Des pratiques d'hygiène et de transformation qui méritent d'être améliorées pour limiter les pertes et améliorer la qualité et la valeur des produits ;
- Des mareyeuses peu nombreuses, peu équipées en matériel et en fonds de roulement qui opèrent autour des villages de pêcheurs et pour certains sur de petits volumes rapides à écouler (limitation du risque mais limitation des revenus potentiels) avec des perspectives de débouchés et d'accroissement de la valeur ajoutée des produits au niveau local limitées (peu de consommateurs pour les produits frais, monopole des sous-collecteurs et commerçants locaux...)
- Des ménages de pêcheurs peu impliqués dans la chaîne de valeur et des femmes de pêcheurs qui développent peu de stratégies d'optimisation de leur activité (travail individuel, vente en local, transformation à faible valeur ajoutée...)
- Une forte dépendance des ménages de pêcheurs aux sous-collecteurs locaux, tant pour l'écoulement de leur production que pour l'accès à différents biens et services (PPN, matériels, services financiers...)
- Des perspectives de développement de débouchés hors région limités en raison de coûts de revient élevés pour collecter et évacuer les produits issus de la ZUP (peu de collecteurs et d'opérateurs spécialisés sur les produits halieutiques dans la zone).
- Des sous-collecteurs en majorité dépendant de financement de collecteurs hors Région ;

Fort de ces constats, il paraîtrait opportun d'appuyer les activités de transformation et mareyage, en ciblant particulièrement les femmes issues des ménages de pêcheurs affectées par les mesures de restriction, notamment par :

- L'appui à l'amélioration des moyens et des pratiques de transformation/conservation pour accroître la qualité sanitaire et commerciale des produits frais et transformés et diminuer les pertes liées à la mauvaise conservation et à l'altération des produits (formation aux pratiques d'hygiène et de transformation et conservation améliorées, appui en équipements et matériels adaptés), et ce sur l'ensemble des catégories de produits halieutiques (tous types de poisson, crevettes/chevaquines, crabes...)
- La mise en place de groupements coopératifs pilotes associant des groupements de femmes de pêcheurs/mareyeuses locales captant et regroupant le poisson, profitant des débouchés locaux (frais et fumé) mais aussi au besoin la transformation en salé-séché et le transport vers des marchés plus rémunérateurs (structuration de groupements opérationnels, renforcement de capacités techniques, logistiques et commerciales) ;
- Les marchés ciblés pourraient donc prioritairement concerner les produits frais (en local et en péri-local) et les produits transformés (en local et vers les marchés communaux et autres pôles de consommation), puis intégrer de nouveaux débouchés à moyen terme (avec le développement de l'usage de glace et/ou de partenariats commerciaux avec des collecteurs urbains en fonction des opportunités (mise en place de complexe « pêche » dans les villages ; maîtrise des mécanismes de collaboration pour l'accroissement des volumes en quantité et en qualité, maîtrise et optimisation des solutions de transport et de conservation).

L'amélioration des pratiques de mareyage et de l'organisation des chaînes la qualité et la valorisation des produits traités et de valeur associées s'inscrirait en cohérence avec les objectifs du projet SWIOFISH2/PACP MELAKY visant à améliorer les revenus des ménages de pêcheurs impactés par le projet. Elle impliquerait de nombreux ménages de PAP (ménages de pêcheurs et/ou de mareyeurs) au

niveau de la plupart des villages prioritaires et améliorera les opportunités de débouchés et la valorisation économique des produits halieutiques commercialisés au bénéfice des mareyeuses comme des pêcheurs.

3.2.3. Plan d'action / Manuel de mise en œuvre

3.2.3.1. Approches stratégiques

Afin d'atteindre les objectifs visés et pérenniser les impacts positifs attendus pour les bénéficiaires, nous identifions plusieurs phases de mise en œuvre et différents axes d'intervention stratégiques autour desquels dimensionner une action adaptée aux enjeux :

3.2.3.1.1. Phase préparatoire et diagnostique :

- **Recrutement d'un assistant technique et mise en place d'un dispositif d'accompagnement :**
Afin d'orienter et coordonner les activités avec les différentes parties prenantes, il nous paraît important que les appuis soient mis en œuvre par un dispositif dédié spécifique (type dispositif projet). Il s'agit de garantir la mobilisation des compétences requises (sous forme de dispositif projet) pour assurer le renforcement des capacités et l'accompagnement étroit des futurs bénéficiaires. Ce dispositif devrait mobiliser un coordinateur expérimenté spécialiste en « chaînes de valeur des produits halieutiques » associés à des techniciens-animateurs formés aux techniques de transformation et à l'appui en gestion coopérative.
- **Phase de sensibilisation, consultation et mobilisation des parties-prenantes villageoises :**
Afin d'initier l'activité dans de bonnes conditions, il sera nécessaire de conduire en amont un dialogue constructif avec les communautés pour les informer des modalités d'intervention envisagées, obtenir leur adhésion et construire avec eux les cadres d'action et de gouvernance pertinents. Au niveau de chaque village bénéficiaire potentiel, les différentes structures associatives et professionnelles seront identifiées et consultées pour évaluer les contraintes et les opportunités qu'elles identifient pour contribuer à l'amélioration des pratiques de mareyage aux bénéfices de leurs membres et autres ménages de pêcheurs. En ce sens, leurs capacités organisationnelles seront diagnostiquées pour évaluer leurs possibilités de participation aux dispositifs
- **Phase de caractérisation et consultation des principaux opérateurs économiques des filières commerciales visées :** Les opérateurs économiques pertinents (collecteurs/grossistes des produits de la petite pêche, transporteurs terrestres et maritimes...) seront recensés et consultés pour connaître leurs besoins et les modalités spécifiques d'organisation de leur activité. Ces éléments constitueront une base de données exploitables par la suite pour orienter l'accompagnement des bénéficiaires et initier des collaborations commerciales.

3.2.3.1.2. Phase de mise en œuvre des appuis opérationnels selon 5 axes :

- **Axe 1 : Appuis techniques et organisationnels aux femmes de pêcheurs écoulant la production de leur ménage :**

Il s'agirait d'apporter aux femmes de pêcheurs, des méthodes et des moyens de travail améliorés leur permettant d'être plus efficaces et autonomes au niveau de la transformation des produits post-captures. Cette action vise de petits groupes de femmes de pêcheurs souhaitant s'impliquer plus activement dans des activités de valorisation de la production de leur mari par les accompagnements suivants :

- Dispense de formations ciblées sur l'hygiène et la manipulation des produits, les techniques de conservation/traitement (traitements post-capture, salage-séchage, fumage...)
- Dotations en petits équipements et matériels (principalement pour améliorer la salubrité des produits et la qualité de leur transformation : caisse, bassine, claie de séchage...), essentiellement pour la vente en frais et le salage-séchage
- Dotations en four barrique par groupements solidaires de 5 femmes pour le recours au fumage lorsque nécessaire

- Sensibilisation aux enjeux de regroupements solidaires et coopératifs en vue d'accroître les capacités d'action de ces femmes dans les filières commerciales

A ce stade, les appuis resteraient volontairement limités et focalisés sur l'amélioration d'activités de transformation et de vente déjà pratiquées au niveau local par les ménages, en se contentant de sensibiliser et d'intéresser les bénéficiaires à la perspective de développer de nouvelles pratiques et formes d'organisation.

■ **Axe 2 : Appuis à la constitution de petits groupements opérationnels**

Il s'agirait ici d'appuyer de petits groupements de femmes de pêcheurs souhaitant commencer à constituer des stocks de produits transformés (issus de leurs foyers) pour faire des opérations de vente groupée auprès des sous-collecteurs et collecteurs identifiés. Il s'agit de les aider à organiser la transformation et le stockage des produits, anticiper les contraintes et coûts associés à l'opération, organiser la répartition des gains et définir leur destination (distribution, constitution de fonds de roulement, épargne de sécurité...). Des contacts préalables avec les collecteurs et transporteurs doivent permettre d'anticiper l'écoulement des lots à constituer à des conditions économiques permettant de rentabiliser leur opération. Il s'agit donc de les accompagner pour obtenir des commandes précises de la part de collecteurs ou sous-collecteurs en fonction desquelles elles s'organiseraient pour répondre.

- Dotation de fonds de démarrage des activités
- Dotation d'un hangar de stockage et des équipements nécessaires à la transformation de qualité
- Appuis organisationnels pour la mise en place de mécanismes de gestion collective (notamment épargne solidaire, avance de trésorerie au prorata de la valeur des captures transformées et stockées en vue de la vente)
- Appuis pour la mise en place de collaborations avec des collecteurs pouvant mettre à disposition leurs autorisations de collecte pour le transport des produits
- Formalisation de contrats pour des opérations d'achat auprès des collecteurs ou des sous-collecteurs

Il est probable que ces groupements, selon leur taille, leurs capacités à constituer des stocks significatifs et leurs capacités à coordonner des tâches et organiser une gestion collective, se retrouvent rapidement limités pour aller au-delà d'opérations de faible ampleur réalisées au niveau local avec peu de valeur ajoutée à aller chercher. C'est en ce sens que l'axe 3 qui doit permettre de démultiplier les opportunités d'organisation et de débouchés pour les bénéficiaires.

■ **Axe 3 : Appuis à la structuration de groupements coopératifs à vocation commerciale**

Afin de ne plus dépendre de débouchés limités et des moyens d'organisation fournis par les collecteurs, il semble nécessaire de constituer des coopératives qui pourront jouer le rôle de sous-collecteur en organisant le paiement des produits aux groupements de base, en détenant les autorisations administratives relatives à l'activité de transport et de vente des produits, ainsi qu'en développant divers services au profit de ses membres (fourniture des intrants nécessaires à la transformation, achat des commandes de PPN et autres produits à prix coûtant en ville...).

Ces coopératives seront formées et accompagnées pour :

- Se structurer et définir les modalités de gouvernance et d'organisation
- Obtenir une carte de collecteur valable pour tous les membres de la coopérative
- Financer les opérations de traitement, stockage et transports
- Mettre en place un fonds de roulement et rechercher d'autres sources d'approvisionnement en produits dans leur zone d'intervention
- Mettre en place des mécanismes de paiement aux coopérateurs (avance sur stocks et distribution des bénéfices)
- Mettre en place des mécanismes de gestion et services aux membres (gestion des commandes de matériels et PPN)

■ **Axe 4 : Recherche de synergies avec les associations de pêcheurs et développement des services économiques annexes**

Les associations professionnelles de pêcheurs peuvent jouer un rôle important pour renforcer les opportunités offertes aux ménages de pêcheurs pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Le dispositif projet aura comme objectif de les accompagner et de renforcer leurs capacités afin de mettre en œuvre des actions complémentaires

- Assurer la gestion des infrastructures communautaires et complexes pêches dotées par le SWIOFISH2 en lien avec les besoins des groupements de transformatrices/mareyeuses
- Mettre en place des services d'achat-revente de matériel et organiser d'autres services économiques au profit de leurs membres en s'appuyant les capacités d'organisation et de gestion développées par les coopératives (achat-revente de matériel, achat de poisson frais pour transformation, approvisionnement en PPN, etc...)
- Faciliter les relations institutionnelles et défendre les intérêts des membres (notamment en renforçant le contrôle et la conformité des opérations de pêche et de commercialisation opérées au village, en facilitant/allégeant les conditions et procédures de mise en conformité pour autoriser les activités commerciales des groupements et coopératives)
- Contribuer à orienter les pratiques des pêcheurs (notamment au travers de la participation de ces associations professionnels aux guichets "pêche durable", cf. fiche correspondante) vers des pratiques de pêche en phase avec les filières porteuses et les pratiques (métiers promus, pratiques post-captures à bord pour hygiène et qualité).

■ **Axe 5 : Faciliter l'émergence de nouveaux partenariats commerciaux avec des opérateurs**

Il s'agit pour la structure projet d'établir et d'entretenir un dialogue étroit avec les opérateurs commerciaux potentiels. Le but est de leur démontrer qu'avec un accompagnement adapté, les groupements coopératifs peuvent acquérir les capacités d'organiser un approvisionnement régulier de différents produits halieutiques respectant les besoins des opérateurs et à des coûts maîtrisés. La finalité serait d'aboutir à des dispositifs de collecte innovant cogérés/copilotés par les opérateurs et les groupements coopératifs, tant pour la bonne gestion des infrastructures que pour coordonner les opérations de collecte des produits à valoriser.

- Assurer un lien avec les opérateurs privés intéressés par certains produits de la zone au travers d'ateliers et de plateformes de discussion réunissant opérateurs spécialisés (collecteurs, exportateurs) et groupements locaux / coopératives
- Assurer un lien avec les structures gestionnaires des infrastructures de froid mis en place par SWIOFISH2 pour s'adapter aux enjeux commerciaux et organisationnels identifiés avec les opérateurs impliqués
- Assurer un accompagnement continu des coopératives et groupements locaux pour répondre à des contrats de fourniture de produits définis avec des opérateurs économiques et ONGs d'appui pour relayer les messages et garantir la mise en œuvre des pratiques attendues

■ **Phase de suivi-évaluation :**

Construction et mise en œuvre d'un dispositif de suivi-évaluation et capitalisation : Il s'agit d'opérationnaliser un dispositif associant l'ensemble des parties prenantes dans le but d'évaluer les performances et contraintes des mesures d'appui et leurs impacts sur les communautés bénéficiaires et plus globalement sur la structuration de la filière et le revenu des pêcheurs (synergies obtenues avec le dispositif d'appui à la professionnalisation des pêcheurs...).

3.2.3.2. Critères d'éligibilité

3.2.3.2.1. Population et personnes cibles

L'action s'adressera en priorité à des femmes résidentes des villages prioritaires de la ZUP, principalement des femmes issues de ménages de pêcheurs, notamment considérés comme PAP.

De façon plus détaillée :

- Pour l'axe 1, l'ambition est d'appuyer un nombre significatif de bénéficiaires à l'échelle de la ZUP afin d'améliorer les pratiques de mareyage. Nous proposons ainsi d'appuyer des femmes mareyeuses individuelles, issues de ménages de pêcheurs (PAP), au niveau de l'ensemble des

villages de pêcheurs sur la base d'un ratio de 1 mareyeuse-productrice (ménage de pêcheurs) appuyée pour 5 pêcheurs locaux résidents. Ces mareyeuses seront encouragées à se rassembler en petit groupement coopératif de 5 pour prendre en charge des petites infrastructures (four et hangar de traitement-stockage) et s'entraider dans leurs activités de mareyage.

- Pour l'axe 2, à titre pilote, nous proposons un nombre restreint de bénéficiaires visant à offrir un accompagnement étroit et à valider la pertinence de la démarche avant d'envisager une réplique

Nous proposons ainsi d'appuyer des groupements de 5 à 10 femmes mareyeuses, préférentiellement issues de l'axe 1, à raison de 5 à 8 groupements au total à l'échelle de la ZUP pendant la phase pilote afin de valider la pertinence des mécanismes de collaboration et d'organisation préconisés pour améliorer l'organisation de la chaîne de valeur au profit des bénéficiaires, avant une mise à l'échelle.

- Pour l'axe 3, il s'agit d'accompagner les groupements structurés via l'axe 2 et les associations de femmes des villages auxquels ils appartiennent pour initier la structuration de coopératives économiques visant l'organisation de la mise en marché des produits traités par les groupements membres.
- Pour l'axe 4 : Cet axe s'adresse en priorité aux associations professionnelles de pêcheurs existant au niveau des villages où existent des groupements de mareyeuses appuyées. Il s'agit de sensibiliser et renforcer les capacités de ces groupements afin d'encourager les synergies organisationnelles avec les groupements de mareyeuses locales pour améliorer les services et opportunités économiques offertes aux ménages de pêcheurs
- Pour l'axe 5 : Cet axe cible les opérateurs commerciaux intervenant dans différentes filières pour créer les conditions de dialogue et de collaboration susceptibles de déboucher sur des opérations commerciales ponctuelles, voire sur des partenariats plus pérennes et réguliers.

3.2.3.2.2. Zone d'intervention

L'axe 1 peut être mis en œuvre au niveau de l'ensemble des villages prioritaires de la ZUP sans restriction.

L'axe 2 peut être mis en œuvre dans plusieurs zones distinctes sélectionnées pour les opportunités qu'elles semblent offrir en termes d'articulation entre production halieutique et débouchés complémentaires à atteindre (c'est-à-dire présentant un potentiel de production significatif associé à une opportunité raisonnable d'atteinte de marchés porteurs alternatifs au marché local). En ce sens, nous proposons de déployer l'action dans les zones PARAR suivantes :

- Mozambiky : village de pêcheurs à grande potentialité, facilement accessible pour les communes environnantes (Masoarivo) et les villages avoisinants;
- Ampongobe : village de pêcheurs localisé au Nord de la ZUP pouvant relier les autres communes et villages voisins. Susceptible de devenir un point de collecte de produits halieutiques. Il est situé dans une commune limitrophe à la Région Boeny;
- Kingalahy : village de pêcheurs, caractérisé spécifiquement par l'existence dominante de pêcheurs (femmes de pêcheurs) nomades à activités mareyage, facilement accessible pour les communes avoisinantes et pouvant les alimenter.
- Autres villages équipés d'infrastructures communautaires dédiés, tels les complexes de pêche (Nosimbola, Soahany Andriaky) et les magasins de stockage avec table de séchage (Manombo, Ankasy, Beloba)
- Éventuellement, un autre village pilote au niveau des îles Barren

Les axes 3, 4 et 5 seront développés en priorité dans les zones où des groupements de femmes transformatrices auront été opérationnalisés, avec la possibilité de regrouper les structures coopératives par zones géographiques cohérentes.

3.2.3.2.3. Types d'appui et financements éligibles

Nous proposons, en préalable au lancement du plan d'actions, de réaliser un état des lieux/diagnostic détaillé de l'organisation de la mise en marché des produits halieutiques au départ des principaux points de débarquement de la ZUP / étude des chaînes de valeur des principaux produits / gouvernance des acteurs (approche complémentaire à l'étude Hermès) :

- Caractérisation des différents profils d'acteurs intervenant dans la mise en marché des produits halieutiques, et principalement des poissons, au niveau des villages (femmes de pêcheurs, mareyeurs/mareyeuses locaux, sous-collecteurs, collecteurs...);
 - Caractérisation des partenariats/liens existants entre tous ces différents acteurs
 - Caractérisation des circuits d'écoulement des produits, principalement des poissons,, prix/marges selon les deux catégories de produit (frais, transformés) en partant des ménages de pêcheurs ;
 - Caractérisation des rôles et implications des organisations existantes de pêcheurs, femmes de pêcheurs, mareyeurs locaux. .
 - Bénéficiaires de l'axe 1 :
 - Formations diverses (hygiène et traitement de produits, techniques de transformation améliorées, formation à la gestion de l'activité) ;
 - Dotation en fours Chorkor et infrastructures de stockage/préparation ;
 - Dotation en matériel de traitement et conditionnement ;
 - Accompagnement socio-organisationnel (structuration/administration de petits groupements, approche gestion collective des activités de transformation/vente sur marchés de proximité).
 - Bénéficiaires de l'axe 2 :
 - Formations diverses (hygiène et traitement de produits, techniques de transformation améliorées, formation à la gestion de l'activité) ;
 - Dotation en fonds de roulement ;
 - Investissements pour la construction de hangars de stockage/salle de préparation des produits
 - Dotation en matériel de traitement et conditionnement (caisse isotherme, couteau, bassine, etc..) ;
 - Dotation en moyens de transport adaptés : des solutions de sous-traitance à des transporteurs peuvent être envisagées selon les marchés visés et les volumes à transporter (bateaux motorisés) ;
 - Accompagnement socio-organisationnel (formation sur la constitution/gestion et administration de petits groupements/associations solidaires, gestion de stocks de marchandises périssables, gestion mécanisme d'épargne solidaire, gestion de trésorerie...).
- **Bénéficiaires de l'axe 3 :**
- Accompagnement socio-organisationnel et technico-économique poussé (formation sur la constitution/gestion et administration de groupements coopératifs/coopératives à vocation commerciale, formalisation de cadres de collaboration avec mareyeuses locales et acheteurs/revendeurs, démarches commerciales/sourcing, approche financière/calcul de coût de revient/marge/gestion de trésorerie...).
 - Financement sur une ou deux années d'un poste d'un agent technico-commercial local au sein de chaque coopérative pour faciliter leur structuration professionnelle et la maîtrise des opérations commerciales (gestion de la qualité, gestion financière...)
- **Opérateur d'appui :**
- Ressources humaines pour l'accompagnement et la structuration des groupements/coopératives de mareyeuses (dont un assistant technique spécialiste des productions et commerces halieutiques et des agents socio-organisateur) ;
 - Expertises techniques pour l'accompagnement des projets d'installation d'infrastructures collectives sur les volets dimensionnement technique/gouvernance/exploitation/besoin maintenance (axe 4).
 - Organisation d'ateliers et de rencontres entre les opérateurs commerciaux et les groupements locaux (réunions, visites de terrain/groupements, visites d'usine de traitement...)

3.2.3.3. *Processus de gestion*

3.2.3.3.1. Parties prenantes : rôles et responsabilité dans la mise en œuvre de l'AGR

Parties prenantes	Rôles et responsabilités
Groupements locaux de mareyeuses-productrices	<ul style="list-style-type: none"> ● Centralisent la production de leur foyer ● Mettent en œuvre les bonnes pratiques de traitement-conditionnement des produits ● Gèrent le four mis à leur disposition (utilisation, entretien, location à d'autres mareyeuses...) ● Commercialisent localement leur production ● Commercialisent le cas échéant aux groupements de mareyeuses spécialisées (ou sous-collecteurs locaux) avec qui elles passent des accords de partenariat
Groupements coopératifs de mareyeuses-spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> ● Formalisent le fonctionnement du groupement coopératif ● Collaborent avec le dispositif d'appui pour identifier les débouchés/partenariats commerciaux et mettre en œuvre les activités ad hoc ● Achètent et traitent les produits selon les termes des accords de partenariats convenus avec les groupements de mareyeuses-productrices ● Organisent le transport des produits selon les possibilités ● Enregistrent les opérations réalisées
Associations de pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Établissent des collaborations avec les groupements pour faciliter leur accès à du poisson frais (système de paiement à crédit) et coordonner la mise en œuvre d'autres services (coopérative d'avitaillement de matériel, approvisionnement en PPN...)
Opérateur d'appui	<ul style="list-style-type: none"> ● Assure l'appui socio-organisationnel et technico-économique des groupements de mareyeuses (accompagne et supervise notamment la gestion financière associée aux opérations des groupements) ● Organise les formations dispensées aux mareyeuses (soit en interne, soit en recourant à des prestataires externes) ● Supervise la mise en œuvre des accords entre groupements ● Recherche des opportunités de débouchés et de partenariats commerciaux pour les groupements appuyés ● Assure le reporting des activités et le suivi-évaluation des résultats durant la phase d'appui financée
Opérateurs commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Dialoguent avec les coopératives et groupements de mareyeurs via le dispositif d'appui ● Formalisent des accords commerciaux avec les groupements locaux ● Conseillent et orientent les activités du dispositif d'appui pour accompagner l'opérationnalisation et rationalisation des partenariats commerciaux
Fokontany ou association locale (APGL ?)	<ul style="list-style-type: none"> ● Gère les infrastructures collectives ● Facilite l'identification de terrain pour installation des infrastructures ● Contrôle le respect des règles par les différents opérateurs intervenants dans des activités de mareyage au village

Communes	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi administratif des activités et perception des ristournes
MPEB et ses services déconcentrés	<ul style="list-style-type: none"> • Le MPEB joue le rôle principal de coordination des efforts du gouvernement pour soutenir et développer le secteur de la pêche et de l'aquaculture • Sensibilise les parties prenantes du projet aux enjeux réglementaires • Délivre les cartes de mareyeurs et collecteurs aux groupements coopératifs • Assure le suivi statistique des activités de mareyage
SWIOFISH2 / UGP /UGL	<ul style="list-style-type: none"> • Anime la concertation entre les parties prenantes

Tableau 12 - Rôles et rôles et responsabilité des parties prenantes dans la mise en œuvre de l'AGR

3.2.3.3.2. Partenaires de mise en œuvre

Opérateur d'appui : Un opérateur d'appui devrait utilement mettre en œuvre l'action et accompagner la structuration et le fonctionnement des groupements de mareyeuses. Il s'agirait idéalement d'un organisme qui a déjà une bonne connaissance de la zone et des communautés de pêcheurs et qui intégrerait des compétences spécifiques avec un assistant technique spécialiste des organisations des chaînes de valeur et du commerce halieutiques. En tant qu'AGEX, c'est BLUE VENTURES qui semble l'organisme le plus pertinent pour assurer ce rôle. Une convention de partenariat budgétisée doit être établie pour permettre à l'organisme d'assurer l'appui socio-organisationnel et l'assistance technique auprès de la structure de gestion.

Par l'intermédiaire d'un appel à manifestation d'intérêt, nous recommandons que le projet SWIOFISH2 recrutent des Prestataires techniques pour des formations ciblés ou la réalisation d'infrastructures.

Opérateurs économiques : Différents opérateurs économiques pourraient être impliqués pour accroître les opportunités de débouchés des produits de la zone et être mobilisés par le dispositif projet pour établir un dialogue commercial constructif avec les groupements locaux et définir des cadres de partenariats envisageables pour les acheter les différents produits

- Pour les produits séchés, différents collecteurs formels sont recensés et pourront être mobilisés
- Pour les produits frais, nous identifions plus spécifiquement les sociétés de pêche et de collecte exportatrices basées à Morondava (Sopemo) ou à Mahajanga (Réfrigépêche Ouest, Sogediproma) mais qui sont souvent peu enclines à faire évoluer leur modèle d'organisation et sceptiques sur les opportunités et les capacités à dépasser les contraintes de la zone.
- On peut encore envisager la mobilisation de nouveaux opérateurs, comme Nemaco, qui restent à convaincre de l'intérêt de s'impliquer dans la zone pour y développer leur modèle d'entreprise sociale basée sur la mise en place et/ou la gestion de petites infrastructures fournissant divers services aux populations (eau, électricité) et organisant localement l'achat de divers produits de pêche auprès des pêcheurs avant d'en organiser l'évacuation et la valorisation commerciale.

3.2.3.3.3. Cadres de gouvernance et outils de gestion de l'AGR (statuts règlements intérieurs etc.)

Cadres de gouvernance :

- Les activités d'appui organisationnel sont cadrées par le biais d'une convention de projets définissant entre le donneur d'ordre et le partenaire de mise en œuvre (opérateur d'appui). Les principaux outils de gestion associés sont les plans de travail budgétisés, chronogrammes de mise en œuvre, rapports d'activités, procédures de passation de marchés ou d'achat.
- Les activités menées par les groupements appuyés sont cadrées par le biais des statuts formels, des règlements intérieurs et des manuels de procédures spécifiques aux différentes activités, ainsi que les cadres d'engagements des parties liant les bénéficiaires aux partenaires d'appui technique et financier (bailleur SWIOFISH2 et opérateur d'appui BLUE VENTURES) :

- Les principaux outils de gestion doivent permettre aux coopérateurs et aux partenaires de suivre et d'analyser de façon transparente la bonne gestion sont : registre des achats-dépenses, cahiers de suivi des activités, PV de réunions, bilans financiers simplifiés des opérations,
- Ces documents cadres et outils de gestion sont élaborés avec l'appui étroit du partenaire d'appui sur la base de modèles existants adaptés au contexte et spécificités de l'activité des groupements ;
- Les activités de mareyage sont par ailleurs soumises aux cadres réglementaires standards régissant ce secteur d'activités.

3.2.3.3.4. Renforcements de capacités en termes de formation, d'assistance technique et d'équipement (plan de formation)

Types d'acteurs	Renforcements de capacités à prévoir	Remarques
Femmes de pêcheurs bénéficiaires individuels ou structurés petits groupements (axe 1)	<ul style="list-style-type: none"> ● Formations sur les causes et processus de dégradations des produits ; ● Formation sur l'hygiène des produits : l'hygiène du lieu de réception/manipulation/transformation préparation – hygiène des matériels – hygiène des préparateurs...mesures à observer lors de la /conditionnement et commercialisation des produits ; ● Formation aux techniques de transformation améliorées : séchage, salage-séchage, fumage. ● Sensibilisation sur l'intérêt/le fonctionnement des petites structures collectives 	Partenaire technique
Membres des groupements de mareyeuses (axe 2)	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation sur le marketing et la petite gestion ; ● Formation sur la gestion et entretien de petites infrastructures ; ● Renforcement de capacités sur les stratégies de coopération économique (formalisation d'accord entre mareyeurs-productrices et mareyeurs-spécialisé, voire avec collecteurs, épargne solidaire). 	
Membres des structures coopératives à vocation commerciale (axe 3)	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation à la bonne gouvernance ● Formation à la gestion administrative et financière (maîtrise des outils de gestion) ● Formation au marketing et négoce ● Appui à la planification des activités ● Renforcement de capacités pour la mise en place de services aux membres (épargne solidaire, crédit conso PPN et matériel...) 	
Bureaux et membres des associations professionnelles de pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation aux bonnes pratiques d'hygiène/conservation post-captures ● Renforcement de capacités pour la mise en place de collaboration économique avec les coopératives et groupements de mareyeuses locales 	

Tableau 13 - Proposition de renforcements de capacités



1.1.1.1.2. Budget opérationnel de mise en œuvre

Tableau 15 - Budget opérationnel sur 5 ans pour l'AGR mareyage

Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget total (MGA)
Appui direct bénéficiaire	606 300 000					606 300 000
Dispositifs d'appui et coûts de mise en œuvre des partenariats	346 000 000	346 000 000	346 000 000	346 000 000	346 000 000	1 730 000 000
Activités transversales et investissements structurants	72 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	232 000 000
Coûts du dispositif de suivi-évaluation externe		64 000 000	64 000 000	4 000 000	64 000 000	196 000 000
Imprévus (10 %)	112 673 000	49 500 000	49 500 000	42 900 000	49 500 000	304 073 000
Sous total	1 136 973 000	499 500 000	499 500 000	432 900 000	499 500 000	3 068 373 000

3.2.3.4. Système de suivi et de mise en œuvre

3.2.3.4.1. Plan de suivi et évaluation et principaux indicateurs

Le plan de suivi-évaluation doit permettre de caractériser prioritairement les résultats et impacts suivants :

- Effectivité de la mise en œuvre des activités conformes au plan d'action
- Nb de mareyeurs appuyés et de groupements opérationnels/efficaces
- Résultats des formations réalisées (nb et types de formation, nb de participants, niveau d'assimilation des savoir et savoir-faire)
- Volumes de produits traités et commercialisés
- Revenus générés / impacts économiques pour les bénéficiaires
- Problématiques rencontrés et solutions mises en œuvre

Pour ce faire, différents indicateurs doivent être suivis et compilés dans différents rapports d'évaluation :

- Etude de marché et rapport d'évaluation des potentialités :
 - nombre de pêcheurs/village par type de production
 - productions en principales espèces capturées par village ;
 - Prix sur les différents marchés
 - Identification des acteurs et débouchés locaux et régionaux
 - Habitudes des consommateurs (intérêt pour les différents produits, importance de la variabilité intra-annuelle, etc..)
- Rapports de formation
- Rapports d'activités d'achats et de ventes de produits
 - Quantités achetées auprès des pêcheurs avec les prix d'achats
 - Quantité de produits transformés par type de transformation et avec les prix de vente par clients et par destination
 - Volumes et lieux de commercialisation
 - Coûts intermédiaires
 - Nb et types de services offerts aux membres
- Outils de suivi et de gestion au niveau de chaque bénéficiaire et de chaque groupement (cahiers d'enregistrement des achats et ventes, journal caisse)
- Suivi de l'évolution du nombre de nouveaux mareyeurs adoptant les techniques améliorées et du nombre d'abandons
- Suivi de la production globale et de l'évolution des prix sur le marché (détection précoce des éventuelles difficultés d'écoulement/adaptation de la stratégie de développement...)

3.2.3.4.2. Modalités de reporting

Le partenaire opérationnel principal établit des rapports d'activités semestriels

3.2.3.4.3. Rôles et responsabilités dans le suivi-évaluation

- Groupements coopératifs de mareyeurs :
 - Tiennent un registre des activités
 - Tiennent un registre de comptes (opérations d'achats et de vente associés à l'activité)
- Agents d'appui socio-organisationnel
 - Enregistre les indicateurs
 - Établit des rapports diagnostics réguliers (mensuels ?) par site et par exploitation
- Opérateur d'appui
 - Etablit et/ou centralise les CR de réunions (plateforme d'acteurs notamment)
 - Etablit les rapports de formation

- Effectue des bilans technico-économiques réguliers avec les groupements bénéficiaires et synthétise les résultats
- Compile les données collectées et les synthétise dans de les rapports d'activités
- Prestataire extérieur (bureau d'étude) :
 - Réalise une mission d'évaluation
 - Produit à un rapport d'évaluation et de capitalisation des actions mises en œuvre et de leurs impacts sur les bénéficiaires

3.2.3.4.4. Analyse des risques et mesures de mitigation à prévoir

Types de risques	Mesures de mitigation à prévoir
Non-respect des mesures d'hygiènes et pratiques améliorées	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibilisation ● Diffusion de supports pédagogiques après les formations ● Affichage des procédures ● Encadrement technique régulier
Manque de collaboration au sein des groupements / mauvaise gestion des infrastructures collectives	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibilisation ● Regroupement des bénéficiaires par affinités (liens familiaux, amicaux, de voisinage) ● Mise en place de charte de bonnes pratiques, règlement intérieur et cahier des charges détaillés
Manque de collaborations/synergies entre les différents groupements susceptibles de faciliter l'accès au marché/conflits d'intérêts. Difficultés à accéder à des produits tout au long de l'année/difficultés à amortir les coûts de structure de certains groupements	<ul style="list-style-type: none"> ● Elaboration de protocoles de partenariat entre les différents types de groupements avec l'appui de l'opérateur facilitant la solidarité ● Mise en place de mécanismes de facilitation portés par l'opérateur d'appui/appuis sur la recherche de débouchés
Mauvaises pratiques de gestion de certains membres	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérification et mécanismes de contrôle par le partenaire d'appui ● Encadrements technico-économiques des groupements
Manque d'intérêt des consommateurs pour les produits transformés avec les pratiques améliorées	<ul style="list-style-type: none"> ● Communication et marketing sur les marchés ● Animation et ventes promotionnelles
Insuffisance de l'accompagnement conduisant les bénéficiaires à ne pas maîtriser l'activité / Risque d'échec de l'AGR	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre du plan d'action pluriannuel avec accompagnement continu ● En attente des plans de financement ajustés au plan d'action, limitation volontaire des actions à des activités structurantes ou ponctuelles ne nécessitant pas d'accompagnement continu du type : <ul style="list-style-type: none"> ● Diagnostic approfondi des circuits de commercialisation selon typologie de mareyeurs. ● Formations technico-biologiques ponctuelles ● Dotations petits matériels individuels (bassines, couteaux, caisses isothermes)

Types de risques	Mesures de mitigation à prévoir
	<ul style="list-style-type: none">• Installation d'infrastructures collectives améliorées : marchés, fours...

Tableau 16 - Types de risques et prévisions de mesures de mitigation

3.2.3.4.5. Stratégie de retrait et d'autonomisation des acteurs.

- L'autonomisation des bénéficiaires nécessite de s'assurer que l'ensemble des savoirs et savoir-faire sont correctement acquis et maîtrisés par les bénéficiaires. Cette garantie ne peut être obtenue que par le financement et la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement pluriannuel permettant d'assurer la mission de suivi et de conseil adapté à l'acquisition progressive des compétences nécessaires à la maîtrise technico-économique de leur activité.
- Avant que le dispositif d'appui ne se retire, les groupements de mareyeuses appuyés devront avoir été formalisés sous des formes de coopératives avec des mécanismes de gestion et de collaboration bien compris et appropriés par les membres. En ce sens, l'homologation des structures et leur intégration dans des fédérations peut permettre de renforcer leur durabilité et d'accéder à des appuis adaptés si nécessaires à l'évolution de la vie du groupement. De même, des groupements bien organisés et opérationnels respectant les cadres de gestion et de collaboration établis seront plus à même de se développer en s'ouvrant à d'autres membres et à de nouvelles collaborations commerciales (fidélisation des consommateurs et collaborateurs, confiance des partenaires, contrats vers de nouveaux marchés)
- Concernant plus spécifiquement l'autonomisation financière des mareyeuses appuyées et de leur groupement, il convient de mettre en place des mécanismes d'épargne pouvant être alimentés par les cotisations des membres, des retenues sur les ventes ou des prestations de services (droits d'accès aux fours ou location à des mareyeuses externes au groupement par exemple, prélèvement sur les approvisionnements en PPN et matériels effectués pour les membres et associations professionnelles partenaires). Cette épargne doit permettre l'entretien et le renouvellement autonomes des matériels et infrastructures, voire de réalimenter les fonds de roulement en cas de mauvaises opérations. Ces mécanismes pourront être renforcés par l'existence dans la plupart des villages de tontines communautaires « VOAMAMI »
- Parallèlement, il serait intéressant d'initier la mise en place d'un observatoire économique local chargé de suivre les prix et d'évaluer les évolutions des filières et marchés halieutiques au sein de la ZUP. Cette structure pouvant associer les mareyeuses permettrait d'identifier des opportunités de marché et de diffuser de l'information aux acteurs de la filière. Elle pourrait encore servir à analyser et caractériser les performances des différents modèles organisationnels mis en œuvre par les groupements coopératifs pour les promouvoir auprès d'autres acteurs de la filière.

3.3. AGR aviculture

Nom de l'AGR : Aviculture

AGR de type 1

Pertinence de l'AGR pour le PARAR : forte

- Possibilité de cibler prioritairement des Personnes Affectées par le Projet
- Avantages principaux : génération de revenus rapides et réguliers, adaptés au profil des ménages et à la demande des marchés locaux
- Limites principales : nombre de bénéficiaires à limiter ; maîtrise technico-économique des itinéraire technique

Pertinence de l'AGR pour les objectifs de l'étude 2 : forte

- Capacités à diversifier les AGR des ménages et à générer des compléments de revenus

3.3.1. Caractérisation de l'AGR

3.3.1.1. Présentation de l'aviculture

La grande majorité des ménages ruraux pratique l'élevage de poulets et de canards, mais toujours de manière traditionnelle. Le nombre de têtes élevées reste très limité entre 5 à 10 par ménage et toujours avec des races locales. L'élevage des souches améliorées dont les poulets de chair et les poules pondeuses reste très limité par les besoins en investissement et en fonds de roulement élevés ainsi que par le manque de capacité technique et les difficultés d'approvisionnement en animaux et en intrants.

La destination des productions des élevages avicoles de souches locales est de deux types :

- Pour l'autoconsommation,
- Pour la vente locale, comme source d'argent surtout en période de soudure ou en cas d'urgence.

L'on parle essentiellement d'aviculture traditionnelle ou aviculture villageoise, dont les caractéristiques sont définies comme suit :

- élevage en liberté / Pas de poulailler approprié : les animaux occupent une pièce indépendante ou un coin dans la maison familiale (« rova »)
- Peu de compléments alimentaires : une ou quelques poignées de poudre de manioc, de son de riz, ou des restes de repas, 1 à 3 fois par jours pour plusieurs têtes de volailles,; pour trouver de la nourriture, les animaux errent un peu partout tout au long de la journée,
- les animaux ne reçoivent aucun programme de contrôle sanitaire ou de mesures prophylactiques, Même si les poulets gasy sont plus rustiques par rapport aux poulets de race importée, ils sont toujours sujets à des épidémies qui sont présentes toute l'année : peste aviaire, choléra aviaire.
- système de production à très faible coût de revient et à faible productivité.



Figure 2 - Elevage poulet gasy

La quasi-totalité des ménages pratique l'aviculture, mais pour des raisons diverses, certains ont dû abandonner l'élevage temporairement (après une épidémie qui a ravagé le cheptel par exemple).

-

Les quelques ménages qui ont des « canards » font en même temps de l'élevage de poulets gasy.

3.3.1.1.1. Présentation du modèle technique

Le développement de l'AGR aviculture dans la ZUP consiste à l'amélioration des techniques d'élevage par le respect des normes adaptées sur l'habitat, l'alimentation, les mesures prophylactiques et des techniques de conduite d'élevage conduisant à l'augmentation des productions avicoles.

■ Pour l'élevage de poulets gasy

Les variétés de poulets :

- Poule sauvage rouge (*Gallus gallus*),
- Poule sauvage de Ceylan (*Gallus lafayetti*),
- Poule sauvage grise (*Gallus Sonnerati*),
- Poule sauvage de Java (*Gallus varius*)

Caractéristiques :

- Petits gabarits : femelle entre 1 à 1,5 kg et mâle 2 kg et plus,
- Nombres d'œufs : 8 à 20 œufs par période de pontes, 3 à 6 pontes par an,
- Production : 25 à 72 poulets par an.



Figure 3 - Poulets gasy

■ Pour l'élevage de canards

Canards Barbaries

- Couleurs : noir et blanc
- Poids âge adulte : jusqu'à 5 kg
- Forte capacité d'adaptation à tous types de climats
- Taux de ponte : Jusqu'à 45 œufs /an



Canard Kaki Campbell

- Couleurs : gris, jaune et quelques tâches de couleur kaki
- Poids âge adulte : jusqu'à 3 kg
- Taux de ponte : Jusqu'à 200-300 œufs /an



Canard Zanatany

- Couleurs : gris, noir et quelques tâches blanches
- Poids âge adulte : jusqu'à 2 à 3 kg
- Forte capacité d'adaptation à tous types de climats
- Taux de ponte : Jusqu'à 90 œufs /an



Canard mulard

- Issues de croisement entre canard de Barbarie et autres
- Couleurs : mélange gris, noir, blanche
- Infertile, croissance rapide
- Production de foie gras



3.3.1.1.2. Marchés visés

■ Marché local très demandeur

Les petits villages longeant la route nationale constituent des destinations finales des volailles où les petits hôteliers sont des clients permanents tout au long de l'année et où des collecteurs informels viennent des chefs-lieux de district en moto pour acheter des volailles. Les marchés des Majunga, Maintirano et Besalamy constituent aussi des marchés très potentiels pour la filière.

Les canards ont les mêmes destinations et utilités que les poulets gasy sauf que pour les canards, les œufs sont parmi les produits commercialisés et qu'ils sont plutôt commercialisés que consommés (500 Ar/unité d'œuf de poulet gasy contre 600 Ar/œuf de canards). Les canards sont aussi demandés sur le

marché en période de fête: fête de fin d'année, fête de l'indépendance tandis que les poulets gasy font l'objet d'une forte demande des petites gargotes tout au long de l'année.

Sur les marchés locaux, les prix des poulets gasy sont légèrement plus élevés (majorés d'environ 5 %) par rapport au prix des canards (au moins 25.000 à 40.000 Ar/pièce en général).

3.3.1.2. Capitalisation d'expériences

3.3.1.2.1. Historique du développement de l'aviculture à Madagascar

Les élevages de poulets gasy et de canards ont été pratiqués depuis longtemps à Madagascar mais avec des méthodes peu productives ne permettant pas de générer des revenus significatifs.

Plusieurs projets/programmes ainsi que des organismes de développement ont promu l'élevage à cycle court à Madagascar permettant l'émergence de quelques OPRs œuvrant dans la production de poulets gasy mais qui sont actuellement plus ou moins fonctionnelles suite à diverses contraintes techniques, sociales, économiques et environnementales. Ces programmes ont été menés surtout dans les Régions Analamanga, Vakinankaratra, Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe, Atsinanana, Analanjirofo, Alaotra Mangoro, Itasy et Bongolava.

Néanmoins, il existe quelques acteurs clés, qui méritent d'être marqués sur l'historique du développement de cette filière :

- La MPE¹ qui offre des formations techniques et des appuis des éleveurs depuis plusieurs années jusqu'à maintenant
- L'AVSF², le GIZ, l'AGRISUD, l'AIM qui accompagnent de nombreux projets avicoles comme les projets AFAFI, PROFAPAN, PROTANA, ASARA...
- Les Organisations Paysannes Nationales : FEKRITAMA, RESEAU SOA , CPM , FIFATA , KOLOHARENA qui ont appuyé depuis plusieurs années la filière aviculteurs auprès de leurs membres

3.3.1.2.2. Facteurs clés de succès

Sur la base de l'ensemble de ces projets, il apparaît un certain nombre de facteurs déterminants à prendre en compte pour dimensionner une action d'appui adapté aux profils et aux contextes de vie des bénéficiaires cibles.

■ Gestion et amélioration de l'alimentation

Afin d'obtenir de meilleurs résultats de production, il est indispensable d'améliorer l'alimentation des animaux à travers l'utilisation de formules de provende simples à base de matières premières disponibles localement en tenant compte des besoins alimentaires des animaux à chaque stade de développement, c'est-à-dire une alimentation spécifique pour les petits, pour les jeunes et pour les reproducteurs. Pour valoriser les ressources dont les ménages disposent dans le cadre de l'amélioration de l'alimentation des animaux, les éleveurs seront formés sur les pratiques de lombriculture et la production d'asticots afin d'assurer l'apport en protéine des volailles. De même, les cultures des brèdes seront favorisées pour l'apport en vitamines et aussi pour faciliter le mécanisme digestif des volailles.

■ Choix des espèces adaptées

Pour le choix des espèces adaptées afin de minimiser les risques de stress et maladie par rapport aux facteurs abiotiques des zones (température, altitude, ...), il est préférable de s'approvisionner des cheptels au niveau local ou à proximité. Afin d'améliorer les performances génétiques des générations, on peut choisir des races améliorées pour les mâles, exemple : race de poule pondeuse afin d'augmenter la production en œuf des générations ou race de poulet fermier afin d'accélérer la croissance des générations. Pour le cas des canards, on peut choisir des espèces comme les canards

¹ Malagasy Professionnels de l'Elevage

² Agronomes et Vétérinaires Sans Frontière

de Barbarie pour améliorer les performances de croissance et les canards Kaki Campbell pour améliorer les performances de ponte.

■ Accès à des produits de prophylaxies et de soins adaptés

Sans méthode de prophylaxie et de soins, les petits élevages avicoles subissent de fortes pertes.

Un des paramètres clés pour faire de l'élevage une activité rentable et viable pour les ménages consiste à développer des systèmes d'accès aux soins par l'intermédiaire de vaccinateurs locaux disposant d'un accès à des vaccins et à des moyens de conservation.

Pour assurer l'efficacité des prophylaxies, il est incontournable de travailler en étroite collaboration avec les vétérinaires mandataires dans les zones d'intervention vu que tout ce qui est santé animale sont dans leur responsabilité selon la loi (décret relatif à l'exercice du mandat sanitaire des vétérinaires). Dans ce cadre, il est indispensable de former des paysans agents vaccinateurs collaborant avec ces vétérinaires mandataires pour assurer les soins prophylactiques.

La mise en place des calendriers de vaccinations de masse est indispensable pour assurer les soins systématiques des cheptels des paysans et éviter toute propagation de maladie.

Parallèlement aux vaccins, il existe des méthodes de prophylaxie traditionnelle qui peuvent être valorisées comme l'utilisation de l'ail pour le déparasitage et contre le choléra aviaire en tant qu'antibiotique naturel, l'utilisation du pili pili pour lutter contre la peste aviaire. Ces méthodes traditionnelles sont utilisées pour le traitement des maladies et sont beaucoup utilisées par les paysans mais ne sont pas efficaces à 100%.

■ Valorisation des ressources locales

Que ce soit pour l'alimentation ou la santé des cheptels, il paraît essentiel de favoriser au maximum le recours aux intrants disponibles localement, et de limiter ainsi le recours à l'achat d'intrants extérieurs (ceux-ci n'étant envisagés que comme compléments additionnels nécessaires pour la performance des élevages).

Une phase d'analyse des produits disponibles localement permettra d'évaluer la part d'intrants que l'on peut raisonnablement acquérir localement.

Cet aspect critique vise à maîtriser le poids des charges pour les bénéficiaires et à limiter les risques de ruptures d'approvisionnement

■ Facilitation de l'accès aux intrants indispensables

Qu'il s'agisse de l'accès à l'alimentation ou de l'accès aux vaccins et médicaments, les réseaux de distribution constituent souvent un facteur limitant pour le développement des itinéraires techniques recommandés.

Un projet d'appui intégré devra donc veiller à assurer un accès facilité à ces intrants en organisant leur approvisionnement et en anticipant les conditions de pérennisation de ces réseaux au-delà de la durée du projet d'appui

■ Renforcement des capacités techniques par un accompagnement de proximité

La mise en place de formations ponctuelles délivrées par des techniciens ne permet que difficilement aux bénéficiaires des programmes d'appui d'acquérir les connaissances et la maîtrise des bonnes pratiques.

Pour pallier cette limite, il convient de mettre en œuvre des systèmes d'accompagnement basés sur le conseil à l'exploitation familial.

Cette approche consiste à accompagner étroitement les ménages bénéficiaires en analysant avec eux les problèmes rencontrés et les résultats obtenus dans le cadre de l'exercice concret de leur activité.

- Des techniciens organisent des visites d'exploitations régulières, et analysent les problèmes.
- Des paysans-relais (leaders) gèrent des exploitations pilotes (ou ferme-école) qui sont étroitement appuyés par des techniciens pour obtenir des résultats reproductibles.
- A chaque étape stratégique, les éleveurs d'une même zone sont invités sur les exploitations pilotes pour illustrer les différentes situations rencontrées dans la conduite de l'élevage et mettre en application concrète les solutions abordées au cours de formations théoriques.

- Les paysans relaient les messages des techniciens, visitent les exploitations des autres ménages et les reçoivent sur leur propre exploitation pour expliquer les principes guidant les choix techniques et les méthodes de mise en œuvre technique.

3.3.1.3. Données technico-économiques de base

3.3.1.3.1. Hypothèses et cadre de validité du référentiel technico-économique

Par rapport aux normes techniques vulgarisés par le Réseau FAR (Formation Agricole et Rurale) à Madagascar, les exploitations d'élevages disposeront d'un effectif minimum d'animaux reproducteurs permettant de générer des revenus significatifs avec l'adoption de sexe ratio de 1 mâle pour 4 à 5 femelles pour les poulets et de 1 mâle pour 3 à 4 femelles pour les canards.

Les exploitations adopteront des conduites d'élevages destinés à renforcer la productivité, à savoir le logement et les modes d'élevage des animaux selon leurs classes d'âge, l'utilisation et la production de compléments d'alimentation ainsi que l'adoption de plans de prophylaxie.

Les caractéristiques des exploitations de référence pour les ménages bénéficiaires sont les suivantes :

■ Pour les élevages de poulets gasy :

Les exploitations recevront des animaux reproducteurs constitués par 1 mâle et 5 femelles. Ils seront appuyés sur l'installation de poulaillers et sur l'acquisition des matériels d'élevage de base pour l'élevage de 200 à 250 poulets. Les exploitations recevront des complémentations pour les reproducteurs pour favoriser les entrées en ponte ainsi que des aliments démarrages destinés à démontrer la rapidité des croissances des poussins jusqu'à 4 à 8 semaines d'âge. Les premières couvées recevront des vaccins, des vitamines et des antiparasitaires destinés à démontrer l'efficacité de ces mesures sur la réduction de la mortalité des animaux.

■ Pour les élevages de canards :

Les exploitations recevront des animaux reproducteurs constitués par 3 mâles et 9 femelles. Ils seront appuyés sur l'installation de canardières et sur l'acquisition des matériels d'élevage de base pour l'élevage de 100 canards. Les exploitations recevront des complémentations pour les reproducteurs pour favoriser les entrées en ponte ainsi que des aliments démarrages destinés à démontrer la rapidité des croissances des canetons jusqu'à 4 à 6 semaines d'âge. Les premières couvées recevront des vaccins, des vitamines et des antiparasitaires destinés à démontrer l'efficacité de ces mesures sur la réduction de la mortalité des animaux.

3.3.1.3.2. Processus de démarrage et d'opérationnalisation des productions

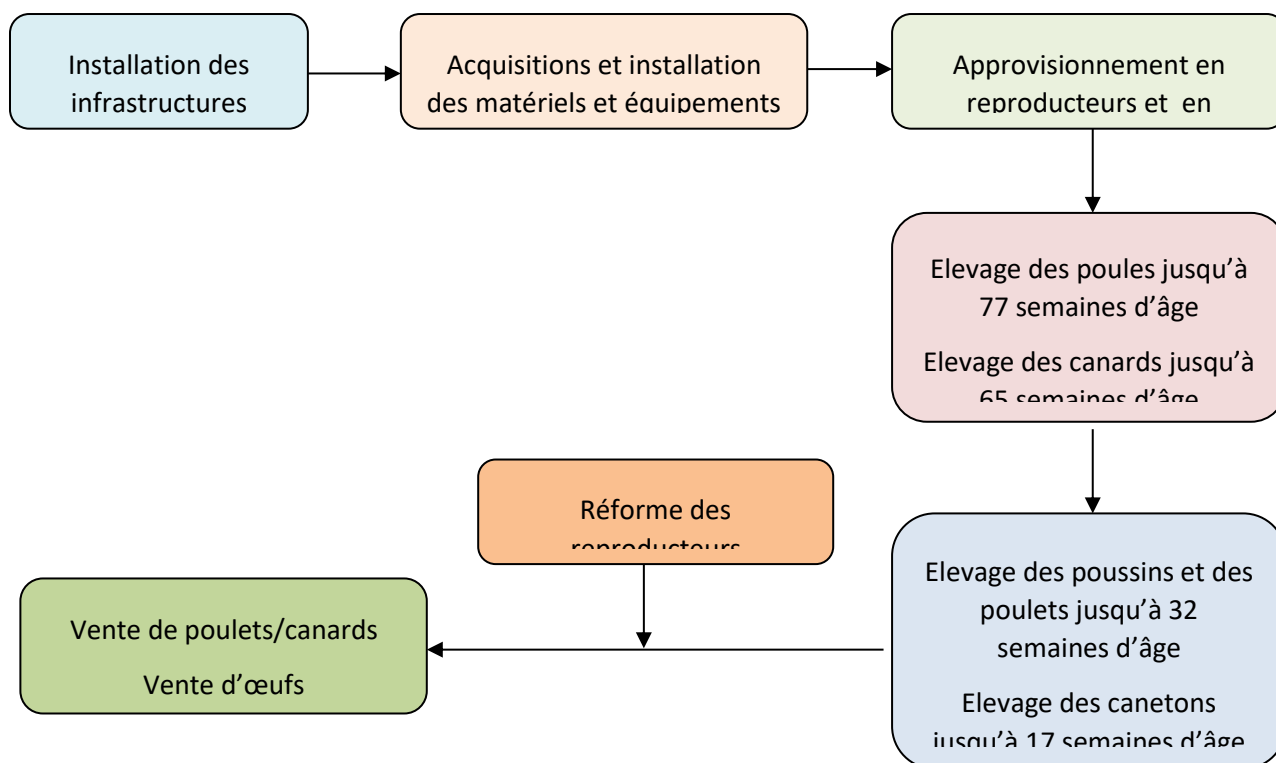


Figure 4 - Etape de mise en place d'une production avicole

3.3.1.3.3. Les infrastructures de production

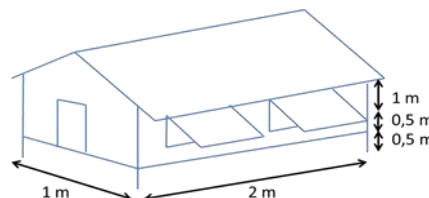
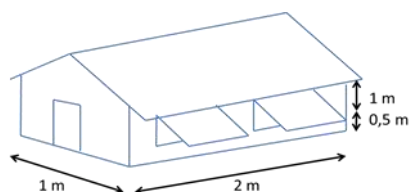
Les bâtiments d'élevage seront construits avec des matériaux locaux dont les ossatures seront en bois rond, les murs en tronc de *Ravinala*, les toitures en feuilles de *Ravinala*, les portes et fenêtres en planches et le sol en terre battue couvert de sable. Pour les zones à risque d'inondation, les bâtiments seront surélevés avec des planchers en tronc de *Ravinala*.

Les exploitations devront prévoir l'installation de grandes clôtures selon les résultats d'exploitation qu'elles réaliseront à partir de la deuxième année d'activités.

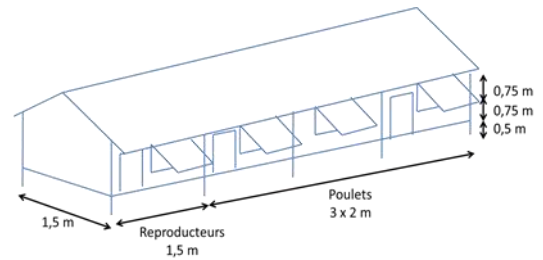
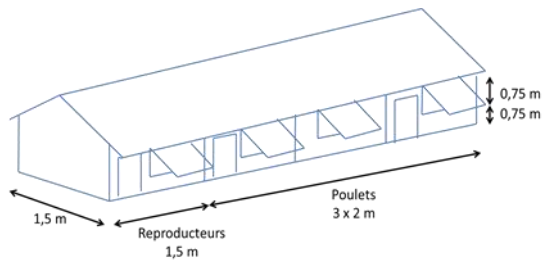
Les bâtiments seront séparés en 2 locaux dont un pour les poussins/canetons, et un pour les jeunes animaux et les reproducteurs. Les poulets/canards à l'engraissement seront séparés dans des compartiments selon leurs classes d'âge dont la familiarisation avec chaque emplacement sera réalisée à travers l'utilisation sur 1 à 2 semaines de clôtures amovibles. Les plans des bâtiments sont présentés dans les schémas qui suivent.

■ Elevage de poulets

- Bâtiment pour 50 poussins

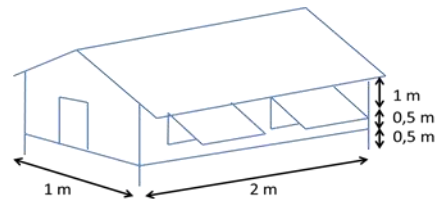
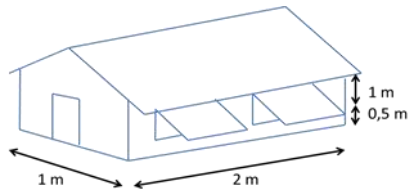


- Bâtiment pour 6 reproducteurs et 150 poulets

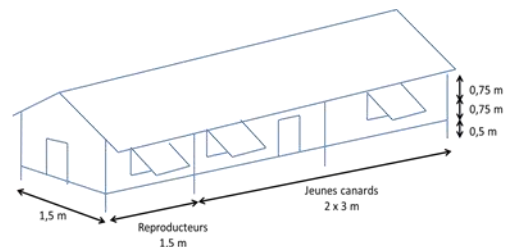
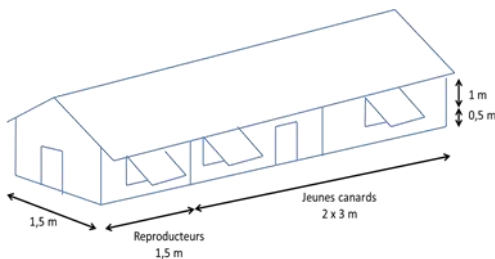


■ Elevage de canards

- Bâtiment pour 32 canetons

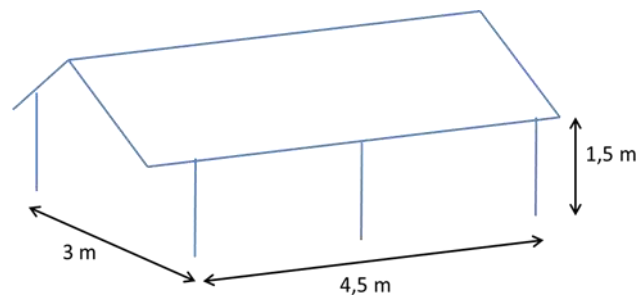


- Bâtiment pour 12 reproducteurs et 64 canards à l'engraissement



■ Productions de lombrics et/ou d'asticots

Les productions de lombrics et/ou d'asticots seront réalisées au sol délimité par des troncs de *Ravinala* dans des abris avec toiture en feuilles de *Ravinala* dont le plan se présente comme suit.



3.3.1.3.4. Déroulement général des cycles d'élevage :

■ Elevage de poulets gasy

Les élevages débuteront à partir de la production de 5 poules de même âge dont les couvaisons seront synchronisées permettant d'obtenir plus de 50 poulets tous les 2 mois. L'élevage des poulets durera 30 à 34 semaines selon les possibilités d'utilisation de compléments alimentaires tant en quantité qu'en qualité. Les réformes seront réalisées vers les 77^{èmes} semaines d'âge dont les poules remplaçantes seront sélectionnées parmi les 2^{èmes} générations et les mâles seront remplacés à partir d'achats locaux. Les plannings de production jusqu'à l'atteinte de la vitesse de croisière des ventes vers la fin de la 2^{ème} année d'activités se présentent comme suit :

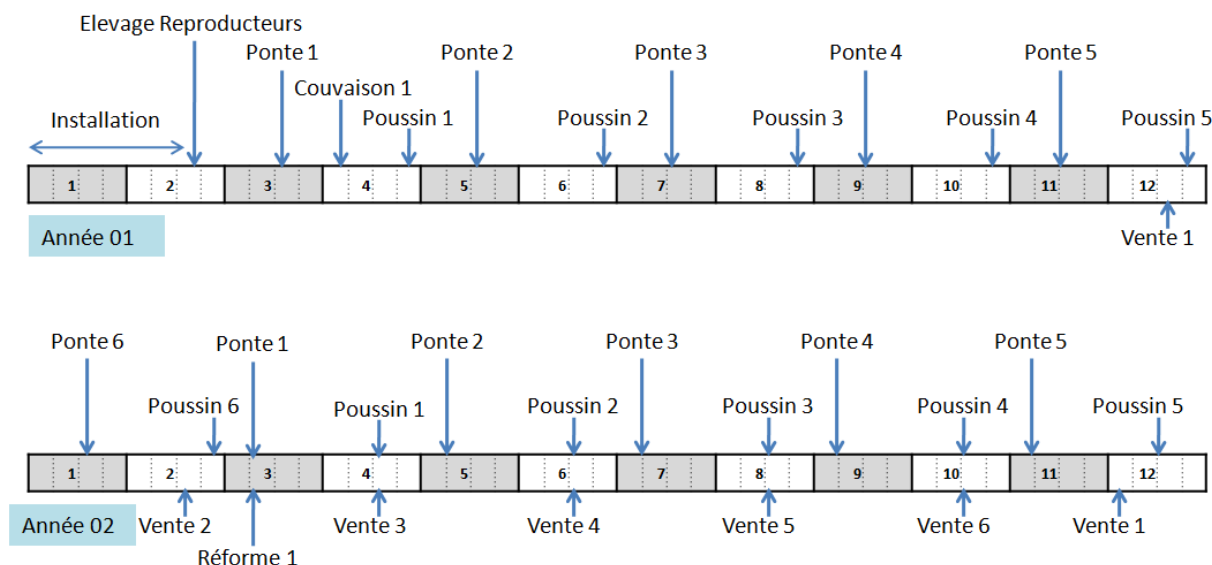


Figure 5 - Prévion de développement années 1 et 2 élevage poulet gasy

Les prévisions des ventes mensuelles de poulets sont présentées dans le tableau ci-après :

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	TOTAL
ANNEE 01												40	40
ANNEE 02		36		40		40		40		40		40	236

Tableau 17 - prévisions standard de vente années 1 et 2 élevage poulet gasy

■ Elevage de canards

Les élevages débuteront à partir de la production de 9 canes de même âge qui permettra d'obtenir 32 à 35 canetons tous les 2 mois ainsi que 50 à 80 œufs pour les ventes mensuelles. Les exploitations seront dotées de couveuses électriques de 12V pour assurer l'éclosion des œufs. L'élevage des canards à l'engraissement durera 17 à 20 semaines selon les possibilités d'utilisation de compléments alimentaires tant en quantité qu'en qualité. Les réformes seront réalisées vers les 65^{èmes} semaines d'âge dont les canes remplaçantes seront sélectionnées parmi les 2^{èmes} et 3^{èmes} générations et les mâles seront remplacés à partir d'achats locaux. Les plannings de production jusqu'à l'atteinte de la vitesse de croisière des ventes vers la fin de la 2^{ème} année d'activités se présentent comme suit :

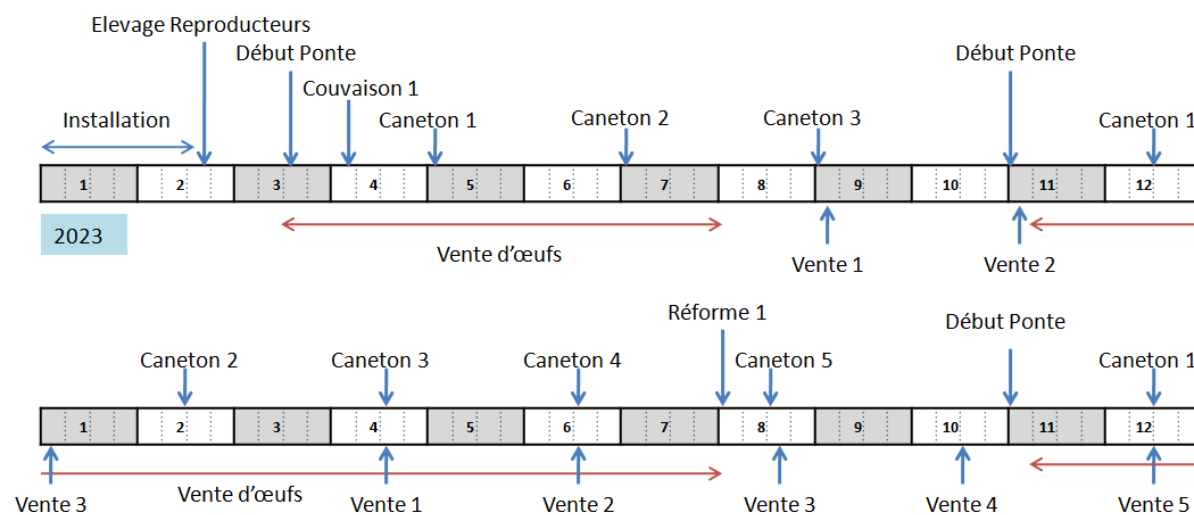


Figure 6 - Prédiction de développement années 1 et 2 élevage canard

Les prévisions des ventes mensuelles de canards sont présentées dans le tableau ci-après :

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	TOTAL
ANNEE 01									35		35		70
ANNEE 02	35			35		35		25		35		35	200

Tableau 18 - prévisions standard de vente années 1 et 2 élevage canard

3.3.1.3.5. Performances productives et financières des exploitations familiales

■ Compte d'exploitation prévisionnelle pour les élevages de poulets gasy

DESIGNATION	ANNEE 01	ANNEE 02
PRODUITS	3.488.500	5.904.000
Poulets vivants	960.000	5.664.000
Poules réformées	0	120.000
Coqs réformés	0	40.000
Fumiers	16.000	80.000
Appui au démarrage	2.512.500	
CHARGES	1.819.300	5.238.000
Animaux	160.000	40.000

Complément d'alimentation	627.900	870.600
Santé animale	187.000	301.000
Autres charges	10.000	12.000
Personnel		2.750.000
Charges externes	410.000	840.000
Amortissements	424.400	424.400
RESULTAT	1.669.200	666.000

Tableau 19 - Compte exploitation prévisionnelle élevage poulet gasy

■ **Compte d'exploitation prévisionnelle pour les élevages de canards**

DESIGNATION	ANNEE 01	ANNEE 02
PRODUITS	2 716 000	5 954 000
Canard vivant	1 750 000	5 000 000
Cane réformées	0	300 000
Canard réformés	0	120 000
Œuf	300 000	450 000
Fumier	14 000	84 000
Appui au démarrage	652 000	
CHARGES	2 741 720	4 798 860
Animaux	420 000	120 000
Complément d'alimentation	328 920	300 060
Santé animale	187 000	187 000
Autres charges	4 000	5 000
Personnel	1 000 000	3 000 000
Charges externes	365 000	750 000
Amortissements	436 800	436 800
RESULTAT	-25 720	1 155 140

Tableau 20 - compte exploitation prévisionnel élevage canard

3.3.1.4. **Possibles impacts et risques de la promotion de l'activité avicole**

Différents types de risques associés au développement de l'aviculture peuvent être envisagés :

■ Non maîtrise des maladies

Le cheptel n'est pas à l'abri des épidémies tant locales qu'étrangères. Avec le système actuel qui délègue en partie le pouvoir aux institutions ou entités privées pour la surveillance sanitaire, combiné avec les comportements actuels des paysans, il est évident que l'aviculture sera toujours confrontée à des problèmes phytosanitaires.

La non maîtrise des maladies contagieuses comme le choléra et la peste aviaire qui causent d'importantes mortalités. En effet, les risques de propagation des maladies restent toujours très élevés étant donné qu'aucune mesure biosécuritaire n'est adoptée surtout que les paysans favorisent les transmissions à travers leurs taux de fréquentation élevés des lieux de marchés où il y a souvent des volailles porteurs de germes.

La non maîtrise des techniques améliorées comme le cas des formulations des provendes qui peut entraîner des maladies causées par des carences en nutriment, et le non-respect des calendriers prophylactiques favoriseront également la propagation des maladies.

■ Insuffisance des intrants locaux et dépendance aux fournisseurs commerciaux

Des risques d'indisponibilité des matières premières pour l'alimentation et la construction des bâtiments peuvent être envisager en cas d'augmentation des nombres de cheptels des paysans. L'absence des fournisseurs de matériels d'élevage constituent aussi des limites pour les zones enclavées.

■ Déstabilisation du marché de la volaille

Un appui simultané à un nombre important de producteurs développant significativement leurs capacités peut aboutir à une démultiplication de l'offre dépassant la demande locale. Ceci peut avoir pour conséquence une diminution du prix des volailles impactant négativement la rentabilité de l'activité pour les exploitants et rendant compliqué la couverture des charges d'exploitation.

S'il y a un accroissement de la production, les petits collecteurs traditionnelles risquent d'atteindre leurs plafonds au niveau de leurs capacités financières. Les pratiques de ventes groupées peuvent y remédier à travers la réduction des charges de transport et la réduction des intermédiaires.

Il convient donc de dimensionner la taille des élevages de façon prudente au démarrage et de développer en parallèle des actions pour diversifier les débouchés, notamment en mettant en place des réseaux de distribution qui permettrait d'alimenter les marchés urbains.

■ Difficulté d'accès aux intrants de santé animale

Les éleveurs sont souvent éloignés des principales zones de distribution et la plupart ne connaissent même pas l'existence ou les modalités d'utilisation des produits sanitaires qui peuvent réduire significativement les risques de mortalité des animaux d'élevage.

■ Impacts des vols ou « Halabotry »

L'absence d'AGR au niveau des zones rurales contribue toujours à la persistance des vols au niveau des exploitations d'élevage.

■ Problématiques d'accès au foncier

La multiplication des élevages améliorés risque d'impacter les rapports fonciers et conduire à des conflits liés à l'emprise foncière croissante des bâtiments d'élevage au sein des espaces dédiés à l'habitation, et ce particulièrement dans les zones où le foncier destiné à l'habitat est limité (comme c'est parfois le cas dans les villages côtiers)

Cette situation peut conduire certains ménages à voir leur projet d'installation avicole bloqué par d'autres habitants. L'anticipation des contraintes et enjeux fonciers doit faire partie des critères pour la sélection des sites et des bénéficiaires, et le dimensionnement des projets.

3.3.2. Évaluation de la pertinence et de la faisabilité au sein de la ZUP

3.3.2.1. Intérêt et justification

L'élevage de poulets gasy permettra à l'exploitant de tirer un revenu mensuel pouvant aller jusqu'à 250 000 Ariary à partir de la 2^{ème} année d'activités au cours de laquelle les ventes

deviennent régulières. L'exploitation pourra amortir ses investissements et réalisera un résultat de plus de 1 700 000 Ariary lui permettant d'entamer l'installation de clôtures pour mieux maîtriser les animaux ainsi que d'améliorer les conditions d'élevage.

L'élevage de canards permettra à l'exploitant de tirer un revenu mensuel pouvant aller jusqu'à 250 000 Ariary à partir du 9^{ème} mois d'activités, période à laquelle le rythme de production en croisière est atteint. L'exploitation pourra amortir ses investissements et réalisera un résultat de plus de 1 150 000 Ariary lui permettant d'entamer l'installation de clôtures pour mieux maîtriser les animaux ainsi que d'améliorer les conditions d'élevage.

Les intérêts de l'aviticulture pour nourrir les objectifs globaux du Projet PACP/SF2 sont réels. Lorsque son développement est possible, cette activité offre une complémentarité d'activités et de revenus avec les autres activités de pêche des ménages les plus dépendants du secteur halieutique. Elle s'adapte bien aux contraintes des pêcheurs qui n'ont pas accès à d'autres ressources et espaces autres que marins.

Ces revenus additionnels à partir des élevages avicoles augmenteront en fonction du développement des cheptels d'une année à une autre. Il s'agit toutefois de garantir que les conditions d'installation et de réalisation sont bien reproductibles au niveau des différents villages de la zone et dans quelles proportions au niveau de chaque ménage (nombre de ménages bénéficiaires, taille envisageable des cheptels, capacités d'écoulement).

3.3.2.2. Démarche d'évaluation adoptée

Afin d'évaluer les potentialités et conditions de faisabilité de développement de l'aviticulture, des prospections et enquêtes spécifiques suivies de focus groupes ont été réalisées au niveau de chaque 3 villages.

Des organismes intervenant sur le développement de l'AGR dans la zone ont été consultés : Projet comme CSA, DRAE, CRAE, les vétérinaires mandataires et les fournisseurs d'intrants, etc.

Cette démarche a permis de :

- Prospecter les sites prioritaires et y évaluer les potentialités et les contraintes spécifiques
- Identifier les usages et pratiques d'élevage actuels
- Consulter des pêcheurs et les autorités locales sur l'opportunité et l'intérêt de promouvoir cette activité en évoquant et anticipant avec eux les enjeux associés
- Évaluer les forces et les faiblesses des réseaux de distribution pour l'accès aux intrants et l'écoulement des produits

3.3.2.3. Cartographie des Parties Prenantes

■ Les intermédiaires ambulants

Ce sont souvent des migrants « mpihavy ». Ils consacrent une grande partie de leur temps à la collecte et à la vente de volailles. Les principaux grands marchés de quelques chefs-lieux de commune sont leurs endroits de collecte. Mais avant d'arriver dans ces lieux, ils circulent dans les villages pour venir à la rencontre des producteurs dans leurs passages d'abord. Ils ont des bicyclettes pour la plupart, car ils parcourent de longues distances entre les communes. Ils peuvent agir seuls ou en groupe : à deux 4 personnes. C'est d'une part pour assurer la sécurité et d'autre part pour s'assurer de pouvoir emporter le maximum de marchandises.

■ Les « collecteurs relais ».

Le « collecteur relais » se différencie des intermédiaires ambulants sur les points suivants :

- Ils assurent l'acheminement des volailles, des grands marchés communaux vers les chefs-lieux de district.
- Ils peuvent avoir recours au taxi-brousse en dehors des bicyclettes comme moyen de transport.
- Ce sont eux qui paient les taxes à la commune.

■ **Autorités locales : mairie et fokontany**

Ils organisent la commercialisation, en particulier la place du marché, régularise et contrôle les flux de marchandises par l'instauration de barrière économique et la collecte de ristourne.

■ **Vétérinaires / techniciens**

Ils sont principalement basés dans les centres urbains et interviennent à la demande des éleveurs. Cette demande des éleveurs étant faible, ils interviennent peu en zone rurale faute de marché rémunérateur pour eux ou de projets d'appui soutenant leurs activités.

■ **Fournisseurs / revendeurs**

Au niveau des chefs-lieux de district, on trouve des enseignes qui commercialisent des produits destinés à l'aviculture (vaccins, antiparasitaires, provende...). Dans de les communes, on ne trouve pas des commerçants qui se fournissent les éleveurs pour revendre localement les mêmes intrants.

3.3.2.4. *Résultats de l'évaluation des différents paramètres et contraintes de faisabilité*

3.3.2.4.1. Paramètres bioclimatique et environnemental

Pré requis bioclimatiques et environnementaux	Adéquation aux contextes locaux
Existence des sources d'eau (rivières, lacs...)	La disponibilité en eau douce est limitée
Climat adapté à l'aviculture	Certaines zones sont inondées lors des périodes de pluies et les bâtiments d'élevage devront être surélevés comme les habitations.
Conditions d'élevage favorables	La prévalence des maladies au sein des cheptels semble relativement élevée et constitue un des freins principaux à la viabilisation économique de l'activité.

Tableau 21 - Paramètres bioclimatique et environnemental

3.3.2.4.2. Paramètres économique et commercial

Pré requis économiques et commerciaux	Adéquation aux contextes locaux
Marché porteur avec une demande forte	La qualité de la viande des poulets gasy est reconnue par les consommateurs qui l'apprécient. La demande dans la zone semble forte
Existence de débouchés et de réseaux d'écoulement accessibles aux aviculteurs de la zone	Les ventes se font généralement localement. Il existe un système informel de collecteurs ambulants qui achète les volailles auprès des éleveurs.

Il existe peu de système structuré, et peu de perspectives pour commercialiser les volailles vers d'autres pôles de consommation.

Prix élevés des volailles et stabilité des besoins du marché

Pour l'instant, le prix semble être assez élevé, mais ne constitue pas pour autant, un blocage pour son développement. A terme, une fois que le marché sera approvisionné régulièrement, le prix s'estompera au profit des consommateurs, mais les éleveurs seront toujours bénéficiaires, car leurs produits trouveront toujours des preneurs.

Les bénéficiaires disposent d'un accès aisé à des intrants alimentaires et de santé animale

L'existence de nombreuses activités agricoles et halieutiques permet d'envisager un accès aisé à des intrants pour l'alimentation des cheptels.

Plusieurs petits opérateurs commercialisent des produits alimentaires (son de riz par les paysans, provende ou aliment amélioré par les commerçants au niveau des chefs-lieux de commune)

En revanche, l'accès aux intrants de santé animale reste une problématique importante pour la majorité des villages de la zone. Seuls les villages proches des villes et quelques chefs-lieux de commune ont accès à des services de vaccination régulier.

Tableau 22 - paramètre économique et commercial

3.3.2.4.3. Paramètres social et culturel

Pré requis sociaux	Adéquation aux contextes locaux de la ZUP
Les bénéficiaires sont intéressés par le développement des activités avicoles	Il y a un intérêt manifeste très poussée pour le développement de l'activité avicole dans la zone. Certains villages sont concernés par tabous sur l'exploitation des poulets et devront plus spécifiquement s'orienter vers l'élevage de canards
Complémentarité de l'aviculture aux activités de pêche	L'aviculture a l'avantage d'être une activité pouvant être menée sans aucune contrainte avec la pêche. Il n'occupe pas le temps des pêcheurs, ni de l'espace (terre), ni de la main

d'œuvre, ni de gros financement pouvant induire de grands risques.

Les déchets et sous-produits de pêche peuvent être utilement valorisés comme sources de protéine dans l'alimentation des volailles.

<p>Les techniques de production sont assimilables par les bénéficiaires</p>	<p>Rien ne s'oppose à l'adoption des itinéraires techniques par les bénéficiaires.</p>
<p>Les conditions de sécurité sont acceptables face aux risques de vol</p>	<p>L'aspect critique réside dans la capacité des bénéficiaires à gérer les itinéraires techniques intégrant des pratiques améliorées et des coûts pour l'alimentation et les soins zoosanitaires</p>
	<p>Le vol est une réalité dans l'ensemble des villages mais il s'agit principalement de larcins opportunistes liés à la divagation du bétail plus qu'un système organisé pour alimenter un marché parallèle.</p>

Tableau 23 - paramètre social et culturel

3.3.2.4.4. Paramètres institutionnel et partenarial

Pré requis institutionnels, opérationnels et partenariaux	Adéquation aux contextes locaux
<p>Des acteurs et intervenants essentiels au développement de l'activité sont prêts à s'impliquer dans un partenariat stratégique et opérationnel</p>	<p>Forte implication des CIRAE et Vétérinaire mandataire dans les activités agricoles et d'élevages surtout dans le district de Maintirano.</p> <p>Des agents formés à la vaccination dans la plupart des villages avec le vétérinaire mandataire mais dont l'activité n'est pas accompagnée (accès et diffusion des vaccins) et qui pourraient être valorisés et intégrés dans le dispositif de promotion de l'AGR.</p>

Tableau 24 - paramètre institutionnel et partenarial

3.3.2.5. Analyse FFOM (d'une action ciblant cette AGR)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilités des certaines bases d'alimentation nécessaire (produits halieutiques, coquillages, sous-produits agricoles) valorisable dans l'alimentation - Facilité d'écoulement des produits sur les marchés locales - Activité compatible et complémentaire aux autres AGR pratiquées par les ménages cibles - Existences des connaissances empiriques sur quelques techniques avicoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible pouvoir d'achat et faible capacité d'investissement au démarrage des activités - Peu de rendement pour le Race local (zanatany) - Difficulté d'accès aux intrants, produits phytosanitaires et races améliorées - Non-maîtrise des maladies et santé animale - Manque de confiance dans les vaccins - Peu d'organisation pour les actions collectives d'approvisionnement ou de vente groupée - Perspective d'écoulement hors de la ZUP peu probable
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Besoin croissant pour les produits issus des avicultures (notamment les poulets gasy). - Existence au sein de la zone d'opérateurs d'appui et d'antécédents pour la promotion des petits élevages à cycles courts / capitalisation des expériences locales - Existence d'un circuit d'écoulement des produits (collecteurs ambulants) déjà fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Maladies difficilement maîtrisables (inexistence de traitement sanitaire au niveau des communes) - Insécurité rurale / Vols de type « Halabotry » - Risques par rapport aux cyclones et inondations (perte de cheptels) - Adéquation entre accroissement des productions villageoises et capacités d'écoulement/ risques de déstabilisation des filières.

Tableau 25 - Analyse FFOM d'une action ciblant l'AGR aviculture

3.3.2.6. Conclusion partielle sur la faisabilité et la pertinence

Au vu des paramètres de faisabilité analysés à ce stade, on peut estimer qu'une action de développement des activités avicoles améliorées (poulets gasy et canards) paraît pertinente. Elle permettrait de toucher de nombreux bénéficiaires dans la quasi-totalité des villages prioritaires de la ZUP.

Au vu du profil des bénéficiaires et du contexte régional, une action de promotion AGR avicole devrait s'orienter sur les aspects stratégiques et opérationnels suivants :

- Promotion de l'élevage amélioré de poulets gasy et de canards.
- Mise en place d'un dispositif d'appui aux petits aviculteurs pour renforcer leurs capacités techniques.
- Amélioration des systèmes d'accès aux traitements prophylactiques (vaccination, ady gasy)

- Amélioration des itinéraires techniques adaptés (conduite d'exploitation de petites unités d'élevage, amélioration de la nutrition animale, parcs d'élevage...)
- Amélioration et structuration des réseaux commerciaux.

3.3.3. Plan d'action / Manuel de mise en œuvre

3.3.3.1. Approches stratégiques

La réalisation des activités se feront en plusieurs phases dont principalement :

- **Phase de diagnostic initial et de mobilisation des partenaires**
 - Identification et mobilisation des partenaires de mise en œuvre (opérateur d'appui technique et organisationnel, fournisseurs d'intrants, agents vaccinateurs)
 - Recrutement et formation des RH (Ingénieur agro-élevage et Techniciens-conseil)
 - Identification des besoins en cheptel, matériaux de construction et matériels d'élevage
 - Identification des sources et des besoins en matières premières pour l'alimentation animale
 - Etablissement de business plan pour chaque type d'élevage
 - Identification des marchés potentiels pour les producteurs
- **Identification et Formation des bénéficiaires**
 - Identification et sélection des bénéficiaires
 - Formations sur la technique et la conduite d'élevage
 - Formations techniques sur les mesures prophylactiques
 - Formations techniques sur la gestion d'exploitation
- **Mise en place d'un dispositif d'encadrement et d'animation associant techniciens, fermiers-démonstrateurs et agents vaccinateurs**
 - Mise en place d'un dispositif d'encadrement technique
 - Identification et formations spécifiques des fermiers démonstrateurs
 - Formation et subvention des agents vaccinateurs
 - Formations en techniques andragogiques de conduite de formation
 - Installation de kits solaires et frigidaire pour la conservation des vaccins
- **Installation des bénéficiaires et dotations initiales**
 - Dotation des matériels d'élevage
 - Dotation des matériels de construction
 - Dotation des cheptels
 - Construction des petites infrastructures d'élevage
- **Encadrement et accompagnement**
 - Suivis post formation des apprenants
 - Accompagnement technique et prophylactique
 - Suivi de la conduite d'élevage
 - Animation du système de Conseil à l'Exploitation Familiale
 - Renforcement des capacités des groupements locaux de développement avicole (mutualisation des services requis, achats groupés d'intrants, commercialisation groupés...)
- **Activités de soutien**
 - Animation d'une plateforme régionale des acteurs de la filière
 - Recherche et développement sur les « ady gasy » locales et l'amélioration des sources aliments locaux
 - Développement de système d'information sur les marchés

- Développement des partenariats commerciaux et synergies (notamment avec les groupements de mareyeuses)

3.3.3.2. Critères d'éligibilité

3.3.3.2.1. Population et personnes cibles

Profils de population ciblée par l'AGR :

- Ménage de pêcheurs n'ayant pas accès à des terrains de culture
- Ménage disposant d'un espace adapté à l'installation d'un petit élevage avicole

Pour les cas des fermiers démonstrateurs, il s'agira plus particulièrement de les sélectionner parmi les bénéficiaires qui savent lire, écrire et compter afin d'utiliser les outils mis à leur disposition par les techniciens pour assurer un relai de suivi et de collecte d'information.

3.3.3.2.2. Zone d'intervention

La promotion de l'AGR aviculture pourra se faire dans tous les sites d'intervention du projet dans la zone.

Villages potentiels : tous les villages sont intéressés. Les villages à proximité des chefs-lieux de district présentent des avantages concurrentiels par rapport à la facilité des accès aux intrants, aux services de santé animale, mais surtout à l'écoulement des produits avicoles.

3.3.3.2.3. Types d'appuis et financements éligibles

- **Missions de mobilisation et d'évaluation complémentaires**
 - Étude approfondie des marchés potentiels et appuis aux prospections de marché
 - Concertation locale avec les communautés riveraines
 - Evaluation des sites potentiels d'installation et des bénéficiaires
 - Missions ponctuelles d'expertise zootechnique (vétérinaires/zootechniciens spécialisés)
- **Dispositif d'encadrement technique et de conseil à l'exploitation (Partenaire Opérationnel)**
 - RH : Coordinateur/Ingénieur Agro-élevage + Technicien-conseil
 - Indemnisation des Agents vaccinateurs
 - Indemnisation des Fermiers-démonstrateurs
- **Dotations matériels, équipements et intrants initiaux**
 - Dotations de cheptels de départ (canards et poulets)
 - Dotations d'intrants prophylactiques
 - Dotations de poulaillers et de canardières par bénéficiaire
 - Equipement Kit solaire + Réfrigérateur pour conservation vaccins (par groupement)

3.3.3.3. Processus de gestion

3.3.3.3.1. Parties prenantes : rôles et responsabilité dans la mise en œuvre de l'AGR

Acteurs	Rôles et responsabilité
Pêcheurs intéressés à l'aviculture	Participent aux formations Assurent la production selon les besoins des marchés existants Assurent la gestion et l'entretien des matériels et infrastructures reçus (constitution d'un fonds d'entretien)

		Défendent les intérêts de aviculteurs membres
Associations groupements professionnels	ou	Organisent des opérations groupées pour l'achat d'intrant ou la vente des productions Identifient et mobilisent des partenaires commerciaux avec qui collaborer
Partenaire Principal d'appui et d'encadrement)	Opérationnel (Partenaire	Coordonne et supervise la réalisation les activités dans son ensemble Interlocuteur des acteurs locaux Appuis techniques et organisationnels (formation et accompagnement) Sélection des bénéficiaires et mise en œuvre des dotations Mise en place et pilotage des fermes de démonstration Encadrement des fermiers démonstrateurs et des agents vaccinateurs Appui socio-organisationnel aux groupements Visite régulière d'exploitation et appui-conseil individualisé Animation de la plateforme d'acteurs / mobilisation des partenaires
Fournisseurs /matériels	d'intrants	Assurent l'approvisionnement en intrant (produits zoosanitaires, alimentation)
Acheteurs /collecteurs		Achètent des produits avicoles
Services CIRAE / DRAE	techniques :	Appuis techniques et surveillance des maladies Appui à la capitalisation des pratiques Diffusion d'informations technico-économique
CTD : communes		Certification des produits Prélèvement de ristournes : Régularisation des marchés Application des DINA (vols des animaux)
Vétérinaires spécialisées		Missions d'évaluation et de conseil pour la santé et la nutrition aviaire
SWOIFISH		Coordination et mise en œuvre des activités du Projet PARAR

Tableau 26 - cadre d'obligations et de responsabilités des parties prenantes pour l'AGR aviculture

3.3.3.3.2. Cadres de gouvernance et outils de gestion de l'AGR

- Document de projet et Convention de partenariat avec le partenaire technique
- Plan de suivi-évaluation comprenant : Plans de Travail Budgétisés et rapports semestriels
- Conventions de partenariat avec les fournisseurs d'intrants
- Conventions avec les agents vaccinateurs et les fermiers démonstrateurs indemnisés
- Cadre d'engagement au respect du PACP BA : engagement des bénéficiaires à respecter les mesures de gestion et de restriction d'accès aux ressources naturelles mises en œuvre dans le cadre du PACP BA
- Engagement à enregistrer les activités d'achats et ventes de produits
- Fiches de suivi, bilans d'exploitation et cahiers de suivi des visites d'exploitation et recommandations réalisées par les techniciens-conseils
- Cahiers de suivi et registres d'exploitation des aviculteurs appuyés

3.3.3.3. Renforcements de capacités en termes de formation, d'assistance technique et d'équipement

L'amélioration des capacités techniques est nécessaire pour améliorer le rendement et la qualité des produits avicoles, mais surtout éviter la décapitalisation à cause des maladies. Des formations sur la prophylaxie sanitaire, les systèmes d'alimentations ainsi que des conseils aux exploitations familiales sont essentiels.

Thèmes	Bénéficiaires	Contenus	Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)
L'aviculture en générale	- Fermiers-démonstrateurs - Eleveurs bénéficiaires - Agents vaccinateurs	Canard, cane, caneton Coq, poule, poussin Spécificité et technique de reconnaissance de chaque race existant à Madagascar Technique de reproduction	Augmenter les connaissances sur la vie et les spécificités des animaux à domestiquer
Hygiène et santé avicole	Agents vaccinateurs	Gestion et conservation des produits zoosanitaires (vaccin) Techniques de vaccination	Maîtrise des compétences pour gérer des campagnes de vaccination
Hygiène et santé avicole	- Fermiers-démonstrateurs - Eleveurs bénéficiaires	Les différentes maladies Les différentes mesures de préventions et curatives. Prophylaxie avicole	Maîtrise des maladies et des prophylaxies
Habitat	- Fermiers-démonstrateurs - Eleveurs bénéficiaires	Technique de conception des poulaillers et/ou canardières	Maîtriser les techniques de construction des poulaillers et canardières
Alimentation	- Fermiers-démonstrateurs - Eleveurs bénéficiaires	Besoins alimentaires en aviculture Besoins en matières nutritives et oligoéléments Besoin en eau Technique de préparation des alimentations Technique de conservation des alimentations	Améliorer les connaissances sur les différents besoins alimentaires des animaux
Les produits et techniques de récoltes et	- Fermiers-démonstrateurs	Viande, œufs, engrais, poussins et canetons	Connaissances sur les valorisations des produits avicoles

conservation s - Eleveurs
bénéficiaires

Les matériels avicoles, leurs utilités, et les normes à suivre - Fermiers-démonstrateurs
- Eleveurs bénéficiaires

Matériels nécessaires

Connaissance sur les normes et qualité

Animation de groupes / Approches collectives - Fermiers démonstrateurs
- Agents vaccinateurs

Outils de suivis
Outils de communication

Techniques d'animation
Approches participatives
Gestion des données de suivi de cheptels

Tableau 27 - Stratégie de renforcement des capacités des acteurs de la filière avicole



3.3.3.4. Calendrier de mise en œuvre

Activités Principales	Année 1												Année 2												Année 3															
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	Mois 13	Mois 14	Mois 15	Mois 16	Mois 17	Mois 18	Mois 19	Mois 20	Mois 21	Mois 22	Mois 23	Mois 24	Mois 25	Mois 26	Mois 27	Mois 28	Mois 29	Mois 30	Mois 31	Mois 32	Mois 33	Mois 34	Mois 35	Mois 36				
Elaboration des conventions et cadres de partenariat pour la mise en œuvre	■																																							
Recrutement et formations des RH		■	■																																					
Etude d'évaluation des sites		■	■																																					
Sélection des bénéficiaires			■	■	■																																			
Sélection des fermiers démonstrateurs et agents vaccinateurs			■	■	■																																			
Formations et renforcements de capacités des éleveurs bénéficiaires					■	■					■	■				■	■					■	■																	
Dotations matériels et équipements						■	■																																	
Supervision construction des poulaillers et canardiers							■	■																																
Installation réfrigérateurs et kits solaires							■	■																																
Dotations cheptels reproducteurs initial										■	■																													
Campagnes de vaccination													■			■			■			■				■														
Encadrement technique et Conseil aux exploitations familiales													■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
développement													■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Missions d'expertise zootechnique santé et alimentation (vétérinaires)							■										■					■																		
Recherche-action sur nutrition et santé (ady gasy)																																								
Développement des systèmes d'informations sur le marché																																								
Platerforme régionale de concertation et coordination de la filière											■																													

Tableau 28 - Calendrier de mise en œuvre sur 3 ans de l'AGR aviculture



1.2.3.3.5. Budget opérationnel de mise en œuvre

Activité	Année 1	Année 2	Année 3	Budget total (MGA)
Appui direct bénéficiaire	426 350 000	20 000 000	20 000 000	466 350 000
Dispositifs d'appui et coûts de mise en œuvre des partenariats	210 000 000	210 000 000	210 000 000	630 000 000
Activités transversales et investissements structurants	50 000 000	34 000 000	34 000 000	118 000 000
Coûts du dispositif de suivi-évaluation externe	4 000 000	4 000 000	64 000 000	72 000 000
Imprévus (10 %)	75 938 500	29 480 000	36 080 000	141 498 500
Sous total	766 288 500	297 480 000	364 080 000	1 427 848 500

Tableau 29 - Budget opérationnel sur 3 ans de mise en œuvre de l'AGR aviculture

3.3.3.4. Processus de financement

3.3.3.4.1. Besoins qualitatifs et quantitatifs (intrants, équipements, matériels...)

Besoins par producteur :

■ Besoins en appuis pour les exploitations d'élevage de poulets gasy

DESIGNATION	CARACTERISTIQUE	UNITE	QUANTITE	PU	MONTANT
1- Infrastructures					1.590.000
Bâtiment pour Poussins					353.000
Bois rond	Diamètre 12 à 15 cm	Pièce	10	5.000	50.000
Planche	400cm x 15cm x 1cm	Pièce	4	6.000	24.000
Mur	Vondro ou Ravinala	Paquet	5	8.000	40.000
Toiture	Ravinala	Paquet	1	8.000	7.000
Cordage	Ecorce souple	Paquet	1	5.000	5.000
Pointe	100 cm	Kg	0,25	8.000	2.000
Pointe	60 cm	Kg	0,25	8.000	2.000
Pommelle	Locale	Paire	3	2.000	6.000
Targette porte cadenas	Locale	Pièce	3	2.000	6.000
Transport		Charrette	2	30.000	60.000
Main d'œuvre		HJ	15	10.000	150.000
Bâtiment pour Reproducteurs et Poulets					1.026.000
Bois rond	Diamètre 12 à 15 cm	Pièce	42	5.000	210.000
Planche	400cm x 15cm x 1cm	Pièce	14	6.000	84.000
Mur	Vondro	Paquet	22	8.000	176.000
Toiture	Ravinala	Paquet	5	8.000	35.000
Cordage	Ecorce souple	Paquet	4	5.000	20.000
Pointe	100 cm	Kg	2	8.000	16.000
Pointe	60 cm	Kg	2	8.000	16.000
Pommelle	Locale	Paire	11	2.000	22.000
Targette porte cadenas	Locale	Pièce	11	2.000	22.000

DESIGNATION	CARACTERISTIQUE	UNITE	QUANTITE	PU	MONTANT
Transport		Charrette	4	30.000	120.000
Main d'œuvre		HJ	30	10.000	300.000
Abris lombrics et asticots					221.000
Bois rond	Diamètre 12 à 15 cm	Pièce	10	5.000	50.000
Toiture	Ravinala	Pièce	4	7.000	28.000
Cordage	Ecorce souple	Paquet	1	5.000	5.000
Pointe	100 cm	Kg	0,5	8.000	4.000
Transport		Charrette	1	30.000	30.000
Main d'œuvre		HJ	10	10.000	100.000
2- Matériels d'élevage					532.000
Abreuvoir	Plastique 3l	Pièce	9	20.000	180.000
Mangeoire	Plastique 3l	Pièce	9	20.000	180.000
Pondoir/Couvoir	Bois	Pièce	5	5.000	25.000
Perchoir	Bois	Forfait	1	30.000	30.000
Chauffage	Brûleur	Pièce	1	50.000	50.000
Alvéole	Plastique	Pièce	2	4.000	8.000
Pulvérisateur	Plastique 2l	Pièce	1	15.000	15.000
Glacière	Plastique 5l	Pièce	1	30.000	30.000
Cage lombric/asticot	Ravinala	Paquet	2	7.000	14.000
3- Animaux					180.000
Coq	6 à 7 mois d'âge	Tête	1	40.000	40.000
Poule	5 à 6 mois d'âge	Tête	4	35.000	140.000
4- Compléments pour première ponte et couvée					157.500
Complément ponte					
Son de riz fin		Kg	15	300	4.500
Farine de déchet de poisson		Kg	10	300	3.000

DESIGNATION	CARACTERISTIQUE	UNITE	QUANTITE	PU	MONTANT
Aliment démarrage		Kg	50	3.000	150.000
5- Santé animale					73.000
Vaccin AVICHOL	50ml	Flacon	1	7.000	7.000
Vaccin PESTAVIA	50ml	Flacon	1	7.000	7.000
Antiparasitaire	100g	Sachet	1	12.000	12.000
Vitamine	100g	Sachet	1	12.000	12.000
Désinfectant	1l	Flacon	1	35.000	35.000
TOTAL					2.542.500

Tableau 30 - Inventaire des besoins matériel pour le démarrage d'une exploitation d'élevage de poulets gasy

■ **Besoins en appuis pour les exploitations d'élevage de canards**

DESIGNATION	CARACTERISTIQUE	UNITE	QUANTITE	PU	MONTANT
1- Infrastructures					
Bâtiment pour Canetons					353.000
Bois rond	Diamètre 12 à 15 cm	Pièce	10	5.000	50.000
Planche	400cm x 15cm x 1cm	Pièce	4	6.000	24.000
Mur	Vondro ou Ravinala	Paquet	5	8.000	40.000
Toiture	Ravinala	Paquet	1	8.000	8.000
Cordage	Ecorce souple	Paquet	1	5.000	5.000
Pointe	100 cm	Kg	0,25	8.000	2.000
Pointe	60 cm	Kg	0,25	8.000	2.000
Pommelle	Locale	Paire	3	2.000	6.000
Targette porte cadenas	Locale	Pièce	3	2.000	6.000
Transport		Charrette	2	30.000	60.000
Main d'œuvre		HJ	15	10.000	150.000
Bâtiment pour Reproducteurs et Jeunes					976.000
Bois rond	Diamètre 12 à 15 cm	Pièce	40	5.000	200.000
Planche	400cm x 15cm x 1cm	Pièce	12	6.000	72.000
Mur	Vondro ou Ravinala	Paquet	20	8.000	160.000

DESIGNATION	CARACTERISTIQUE	UNITE	QUANTITE	PU	MONTANT
Toiture	Ravinala	Paquet	5	8.000	40.000
Cordage	Ecorce souple	Paquet	4	5.000	20.000
Pointe	100 cm	Kg	2	8.000	16.000
Pointe	60 cm	Kg	2	8.000	16.000
Pommelle	Locale	Paire	8	2.000	16.000
Targette porte cadenas	Locale	Pièce	8	2.000	16.000
Transport		Charrette	4	30.000	120.000
Main d'œuvre		HJ	30	10.000	300.000
Abris lombrics et asticots					221.000
Bois rond	Diamètre 12 à 15 cm	Pièce	10	5.000	50.000
Toiture	Ravinala	Pièce	4	8.000	32.000
Cordage	Ecorce souple	Paquet	1	5.000	5.000
Pointe	100 cm	Kg	0,5	8.000	4.000
Transport		Charrette	1	30.000	30.000
Main d'œuvre			10	10.000	100.000
2- Matériels d'élevage					669.000
Abreuvoir	Plastique 3l	Pièce	6	20.000	120.000
Mangeoire	Plastique 3l	Pièce	6	20.000	120.000
Pondoir	Bois	Pièce	9	5.000	45.000
Couveuse	12V	Pièce	1	300.000	300.000
Chauffage	Bruleur	Pièce	1	20.000	20.000
Alvéole	Plastique	Pièce	3	4.000	12.000
Pulvérisateur	Plastique 2l	Pièce	1	15.000	15.000
Glacière	Plastique 5l	Pièce	1	30.000	30.000
Cage lombric/asticot	Ravinala	Paquet	1	7.000	7.000
3- Animaux					420.000
Canard	6 à 7 mois d'âge	Tête	3	40.000	120.000
Cane	5 à 6 mois d'âge	Tête	10	30.000	300.000

DESIGNATION	CARACTERISTIQUE	UNITE	QUANTITE	PU	MONTANT
4- Compléments pour première ponte et couvée					159.000
Complément ponte					
Son de riz fin		Kg	20	300	6.000
Farine de déchet de poisson		Kg	10	300	3.000
Aliment démarrage		Kg	50	3.000	150.000
5- Santé animale					73.000
Vaccin AVICHOL	50ml	Flacon	1	7.000	7.000
Vaccin PESTAVIA	50ml	Flacon	1	7.000	7.000
Antiparasitaire	100g	Sachet	1	12.000	12.000
Vitamine	100g	Sachet	1	12.000	12.000
Désinfectant	1l	Flacon	1	35.000	35.000
TOTAL					2.871.000

Tableau 31 - Inventaire des besoins matériels pour le démarrage d'une exploitation d'élevage de canard



3.3.3.4.2. Projection des flux de trésorerie et des revenus attendus

■ Plans de trésorerie pour l'année 01 standard, à titre indicatif, en élevage de poulets gasy

DESIGNATION	Jan-23	Feb-23	Mar-23	Apr-23	May-23	Jun-23	Jul-23	Aug-23	Sep-23	Oct-23	Nov-23	Dec-23	TOTAL
ENCAISSEMENT													
Poulets vivants												960.00 0	960.000
Poules réformées													0
Coqs réformés													0
Fumiers												16.000	16.000
Appui au démarrage	2.132.00 0	160.00 0	80.50 0	150.00 0									2.522.50 0
TOTAL ENCAISSEMENT	2.132.00 0	160.00 0	80.50 0	150.00 0	0	0	0	0	0	0	0	976.00 0	3.498.50 0
DECAISSEMENT													
<i>Installation des infrastructures</i>	2.132.00 0												
Animaux													
_ Poules		120.00 0											120.000
_ Coqs		40.000											40.000
Complément d'alimentation													



DESIGNATION	Jan-23	Feb-23	Mar-23	Apr-23	May-23	Jun-23	Jul-23	Aug-23	Sep-23	Oct-23	Nov-23	Dec-23	TOTAL
_ Démarrage				150.00 0		30.000		30.000		30.000			240.000
_ Croissances						120.00 0		120.00 0		120.00 0			360.000
_ Reproducteurs			7.500		2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	27.900
Santé animale													
_ Vaccin			14.00 0			14.000		14.000		14.000			56.000
_ Antiparasitaire			12.00 0			12.000		12.000		12.000			48.000
_ Vitamine			12.00 0			12.000		12.000		12.000			48.000
_ Désinfectant			35.00 0										35.000
Autres charges													
_ Bois de chauffe				2.000		2.000		2.000		2.000		2.000	10.000
Charges externes													
_ Transport et déplacement				25.000	25.00 0	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	225.000
_ Communication				10.000	10.00 0	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	90.000
_ Entretien et réparation												50.000	50.000
_ Fourniture de bureau				5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	45.000



DESIGNATION	Jan-23	Feb-23	Mar-23	Apr-23	May-23	Jun-23	Jul-23	Aug-23	Sep-23	Oct-23	Nov-23	Dec-23	TOTAL
TOTAL DECAISSEMENT	2.132.00 0	160.00 0	80.50 0	192.00 0	42.55 0	232.55 0	42.550	232.55 0	42.550	232.55 0	42.550	94.550	3.526.90 0
SOLDE	0	0	0	42.000	42.55 0	232.55 0	42.550	232.55 0	42.550	232.55 0	42.550	881.45 0	-28.400
SOLDES CUMULEES	0	0	0	42.000	84.55 0	317.10 0	359.65 0	592.20 0	634.75 0	867.30 0	909.85 0	28.400	

Tableau 32 - Plan de trésorerie année 1 élevage poulet gasy





■ Plans de trésorerie standard, à titre indicatif, pour l'année 02 en élevage de poulets gasy

DESIGNATION	Jan-24	Feb-24	Mar-24	Apr-24	May-24	Jun-24	Jul-24	Aug-24	Sep-24	Oct-24	Nov-24	Dec-24	TOTAL
ENCAISSEMENT													
Poulets vivants		864.00 0		960.00 0		960.00 0		960.00 0		960.00 0		960.000	5.664.00 0
Poules réformées			120.00 0										120.000
Coqs réformés			40.000										40.000
Fumiers												80.000	80.000
TOTAL ENCAISSEMENT	0	864.00 0	160.00 0	960.00 0	0	960.00 0	0	960.00 0	0	960.00 0	0	1.040.00 0	5.904.00 0
DECAISSEMENT													
<i>Installation des infrastructures</i>													
<i>Animaux</i>													
_ Coqs		40.000											40.000
<i>Complément d'alimentation</i>													
_ Démarrage	30.000	30.000		30.000		30.000		30.000		30.000			180.000
_ Croissances	120.00 0	120.00 0		120.00 0		120.00 0		120.00 0		60.000			660.000
_ Reproducteurs	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	30.600
<i>Santé animale</i>													



DESIGNATION	Jan-24	Feb-24	Mar-24	Apr-24	May-24	Jun-24	Jul-24	Aug-24	Sep-24	Oct-24	Nov-24	Dec-24	TOTAL
_ Vaccin	14.000	14.000		14.000		14.000		14.000		14.000		14.000	98.000
_ Antiparasitaire	12.000	12.000		12.000		12.000		12.000		12.000		12.000	84.000
_ Vitamine	12.000	12.000		12.000		12.000		12.000		12.000		12.000	84.000
_ Désinfectant	35.000												35.000
Autres charges													
_ Bois de chauffe		2.000		2.000		2.000		2.000		2.000		2.000	12.000
Personnel													
_ Eleveur/Chef d'exploitation		250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.000	2.750.00 0
Charges externes													
_ Transport et déplacement	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	450.000
_ Communication	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	120.000
_ Entretien et réparation												150.000	150.000
_ Fourniture de bureau	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	120.000
TOTAL DECAISSEMENT	283.05 0	540.05 0	310.05 0	500.05 0	310.05 0	500.05 0	310.05 0	500.05 0	310.05 0	440.05 0	310.05 0	500.050	4.813.60 0
SOLDE	283.05 0	323.95 0	150.05 0	459.95 0	310.05 0	459.95 0	310.05 0	459.95 0	310.05 0	519.95 0	310.05 0	539.950	1.090.40 0



DESIGNATION	Jan-24	Feb-24	Mar-24	Apr-24	May-24	Jun-24	Jul-24	Aug-24	Sep-24	Oct-24	Nov-24	Dec-24	TOTAL
SOLDES CUMULEES	283.05 0	40.900	109.15 0	350.80 0	40.750	500.70 0	190.65 0	650.60 0	340.55 0	860.50 0	550.45 0	1.090.40 0	

Tableau 33 - Plan de trésorerie année 2 élevage poulet gasy





■ Plans de trésorerie standard, à titre indicatif, pour l'année 01 en élevage de canards

DESIGNATION	Jan-23	Feb-23	Mar-23	Apr-23	May-23	Jun-23	Jul-23	Aug-23	Sep-23	Oct-23	Nov-23	Dec-23	TOTAL
ENCAISSEMENT													
Canard vivant									910.00 0		910.00 0		1.820.00 0
Cane réformées													0
Canard réformés													0
Œuf				48.00 0	54.000	36.000	54.000	36.000			36.000	36.000	300.000
Fumier												14.000	14.000
Appui au démarrage	2.219.00 0	420.00 0	82.00 0		150.00 0								2.871.00 0
TOTAL ENCAISSEMENT	2.219.00 0	420.00 0	82.00 0	48.00 0	204.00 0	36.000	54.000	36.000	910.00 0	0	946.00 0	50.000	5.005.00 0
DECAISSEMENT													
<i>Installation des infrastructures</i>	2.219.00 0												
Animaux													
_ Cane		300.00 0											300.000
_ Canard		120.00 0											120.000
Complément d'alimentation													



DESIGNATION	Jan-23	Feb-23	Mar-23	Apr-23	May-23	Jun-23	Jul-23	Aug-23	Sep-23	Oct-23	Nov-23	Dec-23	TOTAL
_ Démarrage					150.00 0		10.500		10.500			10.500	181.500
_ Croissances						26.250		26.250		26.250			78.750
_ Reproducteurs			9.000	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	68.670
Santé animale													
_ Vaccin			14.00 0		14.000		14.000		14.000				56.000
_ Antiparasitaire			12.00 0		12.000		12.000		12.000				48.000
_ Vitamine			12.00 0		12.000		12.000		12.000				48.000
_ Désinfectant			35.00 0										35.000
Autres charges													
_ Bois de chauffe					1.000		1.000		1.000			1.000	4.000
Personnel													
_ Chef d'exploitation									250.00 0	250.000	250.00 0	250.000	1.000.00 0
Charges externes													
_ Transport et déplacement				25.00 0	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	225.000
_ Communication				10.00 0	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	90.000





DESIGNATION	Jan-23	Feb-23	Mar-23	Apr-23	May-23	Jun-23	Jul-23	Aug-23	Sep-23	Oct-23	Nov-23	Dec-23	TOTAL
_ Entretien et réparation												50.000	50.000
_ Fourniture de bureau				5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	45.000
TOTAL DECAISSEMENT	2.219.000	420.000	82.000	46.630	235.630	72.880	96.130	72.880	346.130	322.880	296.630	358.130	4.568.920
SOLDE	0	0	0	1.370	-31.630	36.880	-42.130	-36.880	563.870	-322.880	649.370	-308.130	436.080
SOLDES CUMULEES	0	0	0	1.370	-30.260	67.140	109.270	146.150	417.720	94.840	744.210	436.080	

Tableau 34 - Plan de trésorerie année 1 élevage canard



■ Plans de trésorerie standard, à titre indicatif, pour l'année 02 en élevage de canards

DESIGNATION	Jan-24	Feb-24	Mar-24	Apr-24	May-24	Jun-24	Jul-24	Aug-24	Sep-24	Oct-24	Nov-24	Dec-24	TOTAL
ENCAISSEMENT													
Canard vivant	910.00 0			910.00 0		910.00 0		650.000		910.000		910.000	5.200.00 0
Cane réformées								300.000					300.000
Canard réformés								120.000					120.000
Œuf	54.000	36.000	54.000	36.000	54.000	36.000	54.000	36.000			54.000	36.000	450.000
Fumier												84.000	84.000
TOTAL ENCAISSEMENT	964.00 0	36.000	54.000	946.00 0	54.000	946.00 0	54.000	1.106.00 0	0	910.000	54.000	1.030.00 0	6.154.00 0
DECAISSEMENT													
<i>Installation des infrastructures</i>													
<i>Animaux</i>													
_ Canard								120.000					120.000
<i>Complément d'alimentation</i>													
_ Démarrage		10.500		10.500		10.500		10.500		10.500		10.500	63.000
_ Croissances	26.250		26.250		26.250		26.250		26.250		26.250		157.500
_ Reproducteurs	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	6.630	79.560



DESIGNATION	Jan-24	Feb-24	Mar-24	Apr-24	May-24	Jun-24	Jul-24	Aug-24	Sep-24	Oct-24	Nov-24	Dec-24	TOTAL
Santé animale													
_ Vaccin		14.000		14.000		14.000		14.000					56.000
_ Antiparasitaire		12.000		12.000		12.000		12.000					48.000
_ Vitamine		12.000		12.000		12.000		12.000					48.000
_ Désinfectant	35.000												35.000
Autres charges													
_ Bois de chauffe		1.000		1.000		1.000		1.000				1.000	5.000
Personnel													
_ Chef d'exploitation	250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.00 0	250.000	250.00 0	250.000	250.000	250.000	3.000.00 0
Charges externes													
_ Transport et déplacement	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	37.500	450.000
_ Communication	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	120.000
_ Entretien et réparation												150.000	150.000
_ Fourniture de bureau	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	120.000
TOTAL DECAISSEMENT	375.38 0	363.63 0	340.38 0	363.63 0	340.38 0	363.63 0	340.38 0	483.630	340.38 0	324.630	340.380	475.630	4.452.06 0



DESIGNATION	Jan-24	Feb-24	Mar-24	Apr-24	May-24	Jun-24	Jul-24	Aug-24	Sep-24	Oct-24	Nov-24	Dec-24	TOTAL
SOLDE	588.62 0	- 327.63 0	- 286.38 0	582.37 0	- 286.38 0	582.37 0	- 286.38 0	622.370	- 340.38 0	585.370	-286.380	554.370	1.701.94 0
SOLDES CUMULEES	588.62 0	260.99 0	-25.390	556.98 0	270.60 0	852.97 0	566.59 0	1.188.96 0	848.58 0	1.433.95 0	1.147.57 0	1.701.94 0	

Tableau 35 - Plan de trésorerie année 2 élevage canard



3.3.3.4.3. Budget du projet

■ Pour les élevages de poulets gasy

DESIGNATION	QUANTITE	PU	MONTANT
1- Infrastructures			
- Bâtiment pour Poussins		353 000	
- Bâtiment pour Reproducteurs et Poulets		1 026 000	
- Abris lombrics et asticots		221 000	
2- Matériels d'élevage		532 000	
3- Animaux		180 000	
4- Compléments pour premières ponte et couvée		157 500	
5- Santé animale		73 000	
6- Prestations des formateurs, vétérinaires			
7- Matériels et fournitures pour les partenaires techniques et commerciales			
TOTAL			

Tableau 36 - budget projet poulet gasy

■ Pour les élevages de canards

DESIGNATION	QUANTITE	PU	MONTANT
1- Infrastructures			
- Bâtiment pour Canetons		347 000	
- Bâtiment pour Reproducteurs et Jeunes		951 000	
- Abris lombrics et asticots		217 000	
2- Matériels d'élevage		669 000	
3- Animaux		420 000	
4- Compléments pour première ponte et couvée		159 000	
5- Santé animale		73 000	
6- Prestations des formateurs, vétérinaires			
7- Matériels et fournitures pour les partenaires techniques et commerciales			
TOTAL			

Tableau 37 - budget projet élevage canard

3.3.3.4.4. Rôles et responsabilités dans le suivi-évaluation

- **Partenaire Opérationnel Principal (Opérateur d'appui technique et organisationnel)**
 - Fournit des Plans de travail annualisés
 - Compile les rapports et fiches de suivis des techniciens et effectue des bilans de production
 - Analyse les données
 - Rédiger les rapports semestriels techniques et financiers
 - CR de réunions de la plateforme sectorielle multi-acteurs
 - PV de réunions communautaires et de réunions de groupements
- **Techniciens-conseils sous la supervision du partenaire technique et commercial**
 - Enregistre les indicateurs
 - Établit des rapports diagnostics réguliers (mensuels ?) par site et par exploitation
 - Anime des bilans participatifs avec les fermiers démonstrateurs et les éleveurs bénéficiaires

3.3.3.5. Stratégie de pérennisation

3.3.3.5.1. Analyse des risques et mesures de mitigation à prévoir

Types de risque	Mesures de mitigation à prévoir
Insuffisance des sources locales d'alimentation pour les cheptels	<ul style="list-style-type: none"> ● Sécurisation de sources alternatives de nourriture par achat auprès de fournisseurs ● Recherche sur des alternatives pour l'alimentation animale dont la promotion de la culture des matières essentiels (Maïs, brède, soja, arachide, manioc) pour l'alimentation animale, la promotion de la production de lombrics et d'asticots afin d'apporter les sources de protéines ● Planification d'achat de matières premières au niveau des zones à proximité
Accroissement des épizooties lié à l'augmentation des cheptels	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place des agents vaccinateurs au niveau local validé par le vétérinaire mandataire ● Elaboration des calendriers de vaccination de masse ● Sensibilisation communautaire pour le respect des mesures prophylactiques ● Renforcement des capacités sur la gestion et la conduite d'élevage, notamment respect des calendriers de vaccination
Déstabilisation des marchés par augmentation de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place de contrat avec les opérateurs de marchés dès le début ● Recherche de contrat de marché dans les grandes villes ● Identification des projets qui ont besoin de volailles respectant les normes (vaccinés, ...) pour leurs bénéficiaires

	<ul style="list-style-type: none">• En cas de production de grande quantité (> 10000 têtes / mois), recherche de contrat d'exportation pour les marchés extérieurs
Vols	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement des mesures de sécurité pour les bâtiments (exemple : système d'alarme relié à l'habitation de l'éleveur, ...)• Mise en place avec les autorités locales (Fokontany) des certificats d'élevage leur permettant de faire des ventes et les vérifications de ces permis au niveau des marchés

Tableau 38 - Matrice des risques et mesures d'atténuation

3.3.3.5.2. Stratégie de retrait et d'autonomisation des acteurs

■ Viabilisation de l'activité des fournisseurs d'intrants et agents vaccinateurs

Il faut qu'à l'issue du projet et des subventions associées, les parties-prenantes dont les fournisseurs locaux d'intrants (épiciers, groupements de fermiers) et les agents vaccinateurs aient constaté que l'activité de fourniture de service qu'ils fournissent aux éleveurs avicoles sont économiquement pertinentes et méritent d'être poursuivis au-delà des subventions. Cela implique que les éleveurs ont la capacité et la volonté de payer pour ces services. Une enquête d'intention auprès des fournisseurs comme des consommateurs de ces services permettrait d'évaluer le positionnement respectif de ces acteurs et l'éventuel besoin de sensibilisation complémentaire.

■ Développer un système de financement pérenne pour la multiplication du cheptel avicole

Étant considéré comme épargne dans le ménage, le conseil à l'exploitation sera nécessaire pour la bonne gestion de cette épargne, il sera important aussi de renforcer la culture entrepreneuriale des éleveurs afin qu'ils gèrent l'exploitation avicole comme une petite entreprise. C'est de cette manière qu'ils arrivent à renforcer leurs capacités d'investissement et à obtenir les ressources nécessaires pour multiplier les nombres des poulets. Le projet devrait les appuyer dans cette démarche pour mieux promouvoir la filière, mais aussi de développer un système de financement accessible et intéressant permettant aux éleveurs d'être autonome envers le projet pour les investissements. La promotion des activités d'Épargne et de Crédits Villageoises pourrait constituer une piste intéressante pour augmenter les capacités d'investissement des producteurs.

■ Implication des acteurs issue des structures pérennes)

Il faudrait s'assurer de l'implication des structures pérennes dont :

- Le CIRAE/DRAE³ en appuis techniques et accompagnement technique,
- La DRICC⁴ pour la commercialisation,
- Les organismes locaux : CSA, Centre de formation ...

■ Sécurisation de l'accès aux intrants stratégiques

Avant de se retirer, le projet d'appui devra avoir établi et sécurisé des conditions d'accès pérennes aux intrants stratégiques (aliments, vaccins et médicaments). Cela peut passer par la mise en place de relais commerciaux locaux dans les villages, de réseaux de vaccinateurs, ou d'organisation autonome des achats par des groupements.

³ DRAE : Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage

⁴ DIRCC : Direction Régionale de l'industrialisation, du commerce et de la consommation

3.4. AGR type 3

3.4.1. Contextualisation

Le projet PACP/SF2 cherche à établir un plan d'actions pour la restriction d'accès aux ressources halieutiques dont l'objectif est d'identifier les personnes impactées par le projet afin de leur proposer des actions de restauration des moyens de subsistance affectées par les restrictions du PACP. Pour répondre à cet enjeu, un éventail d'AGR est envisagé, leur faisabilité est évaluée et des plans d'actions sont élaborés pour permettre d'impliquer un maximum de cibles bénéficiaires.

Nous devons toutefois anticiper les limites auxquelles cette démarche risque de faire face :

- Nous ne pouvons envisager d'élaborer des plans d'actions pour toute la diversité des AGR potentielles envisagées par les bénéficiaires⁵ (certaines AGR étant très spécifiques ou contextuelles et dont le nombre trop limité de bénéficiaires potentiels ne justifie pas de plans d'actions) ;
- Nous ne pouvons garantir que les AGR retenues pour des plans d'actions spécifiques répondront aux attentes ou s'adapteront au profil de tous les PAP à considérer dans le PARAR ;
- Nous ne pouvons garantir que les plans d'action permettront d'intégrer tous les PAP qui le souhaiteraient (la capacité de mise en œuvre et l'impact attendu de certaines AGR étant limités en termes de nombre de bénéficiaires par des contraintes de faisabilité ou d'opérationnalisation) ;
- Nous ne pouvons garantir que les AGR développées permettront de générer et/ou restaurer des moyens de subsistance dans un délai et à un niveau satisfaisant pour les PAP (certaines AGR nécessitant un temps conséquent de mise en œuvre et/ou impliquant des échecs parmi les bénéficiaires).

Face à ces constats et dans le but de renforcer l'atteinte des objectifs du PARAR / PACP, nous souhaitons proposer un mécanisme additionnel visant à compléter la stratégie de restauration des moyens de subsistance des ménages de PAP dans le but de garantir à tous une possibilité d'accès à un mécanisme de compensation des impacts subis. Ce système d'accompagnement spécifique permettrait aux populations éligibles d'accéder à des appuis individuels leur permettant de mettre en œuvre des AGR auto-promues (démarche bottom-up).

(Remarque : l'abandon du mécanisme de compensation transitoire en numéraire renforce selon nous la pertinence de promouvoir un autre mécanisme dont les bénéfices tangibles pourront être aisément perceptibles par les populations cibles).

3.4.2. Objectifs

En complément du dispositif de mise en œuvre des plans d'actions pour la promotion d'AGR ciblées (AGR de type 1 et 2), l'objectif est de mettre en place une structure projet visant la mise en œuvre d'un mécanisme d'accompagnement et d'appui spécifique qui aurait pour objet et missions de :

- Permettre aux ménages concernés de soumettre des projets d'activités qu'ils souhaitent mettre en œuvre ;
- Les accompagner pour affiner la pertinence de leur projet ;
- Faire évaluer les projets et les financer lorsqu'ils sont pertinents ;
- Contrôler et accompagner la mise en œuvre de l'activité financée pour optimiser ses impacts.

3.4.3. Publics cibles

Les bénéficiaires prioritaires seraient :

- Les PAP ne pouvant pas, ou ne voulant pas, intégrer un plan d'action relatif à une AGR promue dans leur zone (AGR de type 1 ou 2) ;

⁵ On peut citer des activités d'artisanat, de transport, de commerce, de service ou encore le financement de matériel pour améliorer des AGR déjà pratiquées (semences et plants de culture, outillage, pirogue, engins de pêche durable...)

- Les PAP majeurs pour lesquels l'accès à ce mécanisme d'appui additionnel pourrait venir en complément de la participation à un plan d'action (d'autant plus si la temporalité de mise en œuvre du plan d'action ne permet pas d'envisager une génération de revenus rapide) ;
- Les PAP et ménages vulnérables.

3.4.4. Types d'AGR ciblées

Les AGR potentielles qui pourraient être soumises au dispositif par les bénéficiaires relèveraient d'AGR de type 1 qui n'auraient pas fait l'objet d'un plan d'action spécifique. Il s'agirait donc de financer exclusivement la mise en place d'AGR adossées à des filières et des besoins existants. Leur mise en œuvre ne doit donc pas requérir la mobilisation d'intervenants ou de savoir-faire nouveaux non disponibles au niveau de la ZUP. En ce sens, des AGR plus complexes et dont la faisabilité reste incertaine et soumise à des aménagements structurels importants (comme le sont les AGR de type 2) ne devraient pas être éligibles au dispositif pour limiter les risques d'échecs.

Les AGR appuyées dans le cadre du dispositif devront à minima remplir les conditions suivantes :

- Fournir des produits ou des services répondant à des besoins locaux ou régionaux
- Être en cohérence avec les moyens de production accessibles aux bénéficiaires (foncier notamment)
- Être opérationnalisables via des appuis financiers et matériels assortis de formations ponctuelles
- Ne pas requérir de compétences et de renforcement de capacités qui ne sauraient être disponibles au niveau de la ZUP
- Être en cohérence avec les cadres réglementaires et les objectifs de développement du PACP

A titre indicatif et sans prétention d'établir une liste exhaustive ici, on peut évoquer un certain nombre d'AGR qui répondent à ces critères au niveau de la ZUP Melaky :

- Activités de production (cultures de rente, cultures maraîchères ou fruitières, élevage caprin ou porcin, collecte produits forestiers)
- Activités commerciales de collecte de produits agricoles
- Activités commerciales de détail (épicerie, vente PPN, vente de matériels spécifiques...)
- Activités de transformation artisanale de produits agricoles ou autres (fruits séchés ou transformés, provende)
- Activités des métiers de bouche (boulangerie, boucherie, gargote/restaurant...)
- Activités de transport de personnes ou de fret de marchandises (terrestre, marin ou fluvial)
- Activités d'artisanat (couture, vannerie...)
- Activités de construction et de maintenance technique (charpente, maçonnerie, atelier mécanique...)

3.4.5. Résultats et impacts escomptés

A court terme, ce mécanisme additionnel intégré au PARAR, aurait les avantages suivants :

- Il démontrerait une volonté manifeste du projet d'offrir une opportunité d'appui à l'ensemble des ménages impactés
- Il limiterait les risques que le projet induise une marginalisation de certains ménages qui n'auraient pu bénéficier d'un plan d'action relatif aux AGR identifiées (AGR de type 1 et 2)
- Il atténuerait la perception d'une approche trop imposée (top-down) d'un PARAR centré sur un nombre limité d'AGR
- Il permettrait d'intégrer l'ensemble des ménages impactés dans un mécanisme structurant et formalisé, notamment en soumettant l'éligibilité à l'adoption d'un cadre d'engagement renforçant les objectifs spécifiques du PACP

A moyen terme, la mise en œuvre de ce mécanisme aurait les impacts suivants :

- Il améliorerait les conditions de vie des ménages concernés

- Il diversifierait les types d'AGR financés par le projet
- Il renforcerait les capacités entrepreneuriales des ménages ruraux
- Il dynamiserait le tissu économique local en multipliant et en diversifiant les activités économiques locales

In fine, la capitalisation des résultats et impacts d'un tel programme/mécanisme permettrait de :

- Identifier les activités les plus porteuses en termes de développement et d'alternatives économiques pour les ménages de pêcheurs de la zone ;
- Mieux comprendre les facteurs de succès et d'échecs intervenant dans l'accompagnement et la mise en œuvre d'AGR à l'échelle des ménages ruraux.

3.4.6. Activités à mettre en œuvre

- **Mise en place d'une structure projet/d'un guichet d'accompagnement spécifique ? dédiée :** Ce mécanisme pourrait être porté par une structure/équipe projet adapté associant des experts en entrepreneuriat rural et microfinance et des équipes d'animateurs de terrain.
- **Elaboration des cadres d'éligibilité et autres procédures associées :** Il s'agit avant tout de définir les types de projets éligibles et non éligibles et les mécanismes qui seront mis en œuvre pour appuyer leur formulation, les évaluer et les accompagner
 - Définir les montants d'appuis financiers
 - Définir des activités et matériels non éligibles (il s'agit d'éviter de financer des AGR non durables, risquées ou irréalistes). Des listes indicatives d'AGR éligibles et non-éligibles pourraient être établies à titre indicatif.
 - Définir les procédures auxquelles seront soumises les demandeurs (canevas de dossier de demande, mécanismes d'accompagnement, mécanismes de contrôle des activités et des décaissements / justificatifs / factures...)
- **Phase d'information et sensibilisation :** Dans le cadre la mise en œuvre du PARAR, des séances d'information seraient organisées dans les villages pour aviser les ménages concernés de l'existence du mécanisme d'appui et des conditions d'accès (profils et projets éligibles/non éligibles), ainsi que des contreparties à respecter (exemple : être membres d'APGL, pêcheurs encartés, s'engager à renoncer aux activités prohibées, s'engager à respecter les procédures de contrôle d'utilisation des fonds et de mise en œuvre des activités prévues...)
- **Accompagnement à la formulation/au montage des dossiers de financement :** Par l'intermédiaire des animateurs formés à cet effet, le projet accompagnerait individuellement les ménages intéressés à formuler leur projet afin qu'il puisse être soumis et analysé par un comité (canevas de présentation, Plan d'affaire simplifié, documents administratifs requis...)
- **Organisation d'un comité d'évaluation et d'octroi des financements :** Les dossiers élaborés seront soumis à un comité qui décidera de leur adéquation avec les critères définis et statuera sur l'octroi du financement et autres mécanismes de suivi associés
- **Contractualisation des engagements du bénéficiaire/avec le projet :** Lorsqu'un projet est validé, le ménage bénéficiaire est/serait amené à s'engager contractuellement à respecter les conditions de mise en œuvre, les procédures associées et à respecter les autres conditionnalités évoquées (cf. engagement des parties-prenantes/contreparties)
- **Accompagnement de la mise en œuvre :** Pour la mise en œuvre des projets financés, l'équipe projet serait chargé d'assurer des suivis réguliers directement auprès des ménages concernés pour garantir la bonne gestion du fond alloué et la mise en œuvre conforme des activités. Elle offrirait un appui individualisé et pourrait aider le ménage à mobiliser des ressources complémentaires si nécessaire (expertise externe, visite d'échange, recherche de formation adaptée, recherche de fournisseurs...)
- **Suivi-évaluation des impacts sur les ménages bénéficiaires :** Un dispositif de suivi-évaluation dédié devra permettre d'évaluer la typologie des AGR envisagées par les populations cibles, le taux d'acceptation des dossiers soumis, les taux de réussites et l'impact économique des différentes AGR mises en œuvre par les ménages bénéficiaires et enfin, les difficultés rencontrés dans l'atteinte des résultats afin d'envisager des mesures correctives et de renforcement de les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement du dispositif.

3.4.7. Parties-prenantes et modalités de mise en œuvre envisageables / cadre de gouvernance

Afin de rendre le mécanisme efficace et légitime et d'éviter les dérives, il convient d'encadrer sa mise en œuvre par une claire répartition des rôles et une mobilisation de plusieurs parties-prenantes.

- **Structure d'appui/guichet d'accompagnement spécifique** : la structure d'appui à la formulation et à l'accompagnement des projets financés devra travailler en collaboration étroite avec l'ensemble des parties-prenantes du PACP et les collectivités locales des villages prioritaires pour assurer une bonne sensibilisation initiale et un suivi efficace des projets financés. On peut ainsi envisager une structure-projet avec des spécialistes d'appui au micro entrepreneuriat qui gèrerait un dispositif d'animation et d'appui en amont et en aval (faire remonter les microprojets, puis en accompagner la mise en œuvre) avec le support d'animateurs-relais par zone.
- **Comité d'évaluation et d'octroi** : il est important que ce comité statue sur les demandes en toute transparence. Ainsi, au côté de l'équipe projet, celui-ci pourrait par exemple réunir sur une base trimestrielle plusieurs parties-prenantes complémentaires telles que des représentants des Services Techniques Déconcentrés (CirPEB, CirAE), des représentants des Collectivités territoriales (Communes, ...), des représentants des structures fédératives et associatives de la société civile (FUP Melaky), des représentants des structures d'appui du PACP (ONG WWF, BV et éventuellement encore des représentants des ONG partenaires dans la mise en œuvre des plans d'action AGR de la zone. Le comité de pilotage opérationnel (local) proposé dans l'Etude 1 pour l'organisation de la mise en œuvre du PARAR pourrait jouer ce rôle ; en s'assurant que les parties prenantes listées ci-dessus soient invitées aux réunions traitant les demandes d'accès au AGR de type 3.

4. AGR non priorisées : éléments de contexte

Suite aux entretiens avec les partenaires du projet et aux focus groupes réalisés auprès des bénéficiaires potentiels, d'autres AGR de type 2 avaient été identifiées comme potentiellement intéressantes pour le PARAR ou le besoin en activités alternatives des pêcheurs. Cependant, au vu de certaines problématiques qui sont ressorties de l'étude de faisabilité, des diverses contraintes d'opérationnalisation ou encore de l'évaluation des impacts et risques potentiels à maîtriser, la pertinence de proposer à ce stade la mise en œuvre de plans d'action spécifiques pour promouvoir ces AGR s'est avérée trop incertaine/limitée. Nous tâcherons ici pour les différentes AGR concernées d'en présenter les principales raisons.

4.1. Algoculture

4.1.1. Principaux intérêts et enjeux de l'AGR

La culture d'algues représente une opportunité d'AGR potentielle intéressante car bien adaptée au profil des pêcheurs. Elle a déjà démontré sa capacité à générer des revenus alternatifs significatifs et réguliers pour de nombreuses communautés de pêcheurs sur différents littoraux de Madagascar et de conduire à une diminution significative de l'effort de pêche.

Toutefois, pour être sérieusement envisagée, la mise en œuvre de cette activité nécessite l'alignement de plusieurs facteurs clés. En premier lieu, les bénéficiaires potentiels doivent avoir accès à des superficies significatives qui réunissent les conditions de culture favorables tout au long de l'année (paramètres biophysiques et hydrologiques). Par ailleurs, les perspectives de production doivent pouvoir intéresser un opérateur technique et commercial apte à valoriser les algues à l'export et à soutenir le développement de l'activité à long terme.

4.1.2. Synthèse des principaux éléments critiques d'évaluation de la pertinence et de la faisabilité

- Sur les bases des images satellitaires disponibles, les zones potentielles sont essentiellement situées au niveau des différents îlots et archipels
- Ces zones sont limitées en superficie et ne laissent espérer, dans le meilleur des cas, que des niveaux de production assez faibles à l'échelle de la ZUP.
- La logistique d'évacuation vers des ports commerciaux pour organiser l'export semble rendue très complexe par l'enclavement de ces zones et requerrait des moyens lourds et coûteux à exploiter.
- Aucun partenaire commercial ne paraît pour l'heure intéressé à s'impliquer dans un partenariat de développement dans cette zone.

4.1.3. Conclusion partielle :

Au vu des éléments qui ont été analysés à ce stade, l'activité d'algoculture semble ne présenter que peu de perspectives à moyens termes. Seule une prospection exhaustive des lagons insulaires (éventuellement associée à la mise en place éventuelle de tests de culture) permettrait d'infirmer cette analyse et d'établir des perspectives quant aux potentialités réelles. En l'état actuel, aucun des opérateurs connus opérant dans le secteur de l'algoculture ne semble disposer à y déployer une activité.

De ce fait, il paraît à ce stade peu opportun pour le projet SF2/PACP Melaky d'engager un programme de développement spécifique qui risquerait de créer des attentes des populations quant aux bénéfices attendus de l'activité. Les probabilités de parvenir à viabiliser économiquement une filière de production dans la zone sont trop faibles.

En conclusion, il paraît à ce stade encore risqué et contre-productif pour le projet SF2/PACP Melaky de créer des attentes des populations quant aux impacts possibles de la mise en œuvre de DCP pour la restauration des moyens de subsistance dans le cadre du PARAR ou pour générer une alternative économique significative pour les communautés de la ZUP.

4.2. Holothuriculture

4.2.1. Principaux intérêts et enjeux de l'AGR

L'holothuriculture constitue une AGR émergente à Madagascar. Son développement permet de créer des emplois au sein des zones d'implantation et peut aussi permettre d'associer des ménages de pêcheurs pour assurer la gestion de petites fermes de grossissement en mer. L'activité nécessite la collaboration d'un opérateur aquacole capable de fournir régulièrement des juvéniles d'holothuries. Pour concrétiser ce type de projet, les savoir-faire technico-biologiques à mobiliser sont pointus. Les investissements initiaux à réaliser sont importants. Et en phase de production, les problématiques de sécurité sont difficiles à maîtriser et les coûts d'exploitation sont importants. De fait, si le modèle industriel semble aujourd'hui maîtrisé et économiquement rentable, le modèle mixte impliquant des partenariats avec des fermes villageoises restent complexe à piloter et viabiliser économiquement. Outre la maîtrise des enjeux technico-biologiques, la complexité des enjeux fonciers, socio-organisationnels, sécuritaires et financiers font du développement de l'holothuriculture villageoise un véritable challenge.

4.2.2. Synthèse des principaux éléments critiques d'évaluation de la pertinence et de la faisabilité

- S'il n'existe pas à notre connaissance de projets publics ou privés qui envisagent la création d'unités de production aquacole dans la région, ou qui détiennent des capacités de production suffisante pour envisager des envois réguliers de juvéniles dans la zone
- Sur les bases des images satellitaires disponibles, certaines zones de chenaux pourraient présenter quelques potentialités pour l'installation de ferme de grossissement en mer, mais avec un risque de dessalure important compte tenu des arrivées d'eau douce issues de différents exutoires et un hydrodynamisme fort
- Les surfaces potentielles sont de petites tailles et éparpillées ce qui ne permet pas d'encourager l'implantation de projet industriel significatif dans la Région et rend complexe la mise en réseau des fermes et les économies d'échelle pour la gestion du dispositif.
- Les conditions d'enclavement de la zone constituent un frein important à l'investissement et à la rationalisation de l'exploitation
- Les conditions de sécurité dans la zone sont complexes à maîtriser (insécurité rurale, enclavement et contraintes d'intervention des forces de l'ordre)
- L'exploitation des chenaux pour des fermes aquacoles laisse présager d'enjeux fonciers et de conflits d'usage importants compte tenu de l'intensité des usages de pêche associée à ces espaces stratégiques pour les villages (pêche au crabe et à la crevette, zone de repli...)

4.2.3. Conclusion partielle

Compte tenu de l'importance des contraintes géographiques (contexte géomorphologique et hydrodynamique), il paraît peu probable qu'un projet aquacole ambitieux soit envisagé prochainement dans la zone. L'absence de perspective pour garantir un accès régulier à des juvéniles ne permet pas d'initier le développement d'une AGR holothuricole au profit des communautés de pêcheurs. De ce fait, nous recommandons de ne pas prioriser cette activité pour l'atteinte des objectifs du PARAR et de l'étude 2.

4.3. Promotion des DCP

4.3.1. Principaux intérêts et enjeux de l'AGR

L'implantation de DCP ancrés en bordure côtière vise, en général, à limiter la pression de pêche exercée sur les espèces démersales côtières ou récifales jugées fragiles en orientant les pêcheurs vers des pêcheries de poissons pélagiques situées plus au large. Elle vise également à optimiser les rendements des pêcheurs et à faciliter l'organisation des sorties de pêche (limiter les temps de recherche du poisson...). Cependant, sa mise en œuvre et son efficacité pour améliorer les conditions de pêche dépend de l'adéquation favorable avec le contexte halieutique (géomorphologie des zones, disponibilité des ressources ichtyologiques, pratiques locales de pêche) et avec les capacités techniques/logistiques et organisationnelles des gestionnaires et des communautés utilisatrices, à la fois pour entretenir/renouveler les installations et pour réguler les pratiques de pêche dans l'environnement du DCP (capacités à limiter les conflits d'usage au niveau de l'exploitation des DCP).

4.3.2. Synthèse des principaux éléments critiques d'évaluation de la pertinence et de faisabilité

- Difficultés à identifier des sites propices à l'implantation de DCP en bord de côte compte tenu de la configuration/bathymétrie de la bande côtière - manque de recul sur le potentiel de ce type d'aménagement dans la zone
- Zones potentielles d'implantation des DCP vraisemblablement distantes des villages cibles (hors îles) => incertitudes sur les possibilités d'adaptations des embarcations/des pratiques de pêche - problématiques de sécurité en mer à gérer
- Zones potentielles d'implantation des DCP situées sur des terroirs de pêche exploités par différents acteurs venant de communautés diverses (petits pêcheurs, pêcheurs migrants opportunistes, pêcheurs artisanaux, pêcheurs crevettiers industriels) => régulation des pratiques rendue très complexes/sources potentielles de conflits à bien maîtriser
- Difficultés à identifier un opérateur local de la filière disposé à s'impliquer, au côté des communautés de pêcheurs, dans l'accompagnement du projet d'implantation (construction et pose des DCP, appui technique...)

4.3.3. Conclusion partielle

La mise en place de DCP au profit des communautés de pêcheurs des villages prioritaires de la ZUP apparaît donc être une opération complexe à mettre en œuvre. Les conditions pour réguler les pratiques et gérer les accès ne paraissent en effet pas réunies en raison de la distance des zones potentielles d'installation et des accès non régulés qui les caractérisent. En ce sens, l'implication d'une communauté de pêcheurs pour la gestion et l'entretien d'un DCP, ou d'un parc de DCP, risque de ne pas produire les effets escomptés pour améliorer les revenus des pêcheurs impliqués.

En conclusion, il apparaît à ce stade encore risqué et contre-productif pour le projet SF2/PACP MELAKY de créer des attentes des populations quant aux impacts possibles de la mise en œuvre de DCP pour la restauration des moyens de subsistance dans le cadre du PARAR ou pour générer une alternative économique significative pour les communautés de la ZUP.

4.4. Apiculture

4.4.1. Principaux intérêts et enjeux de l'AGR

L'apiculture est souvent identifiée comme une opportunité d'AGR intéressante et complémentaire des activités de pêche pour des communautés côtières. Les marchés locaux, nationaux et internationaux sont demandeurs de miels de différents types. Sa mise en œuvre requiert toutefois la formation et l'accompagnement des bénéficiaires pour maîtriser les aspects zootechniques et commerciaux nécessaires pour viabiliser l'activité.

4.4.2. Synthèse des principaux éléments critiques d'évaluation de la pertinence et de faisabilité

- Ressources mellifères disponibles à proximité des villages de pêcheurs (zones de butinage des abeilles) limitées avec floraison ne couvrant pas les besoins annuels des abeilles domestiquées : forte dominance des forêts de mangroves (une seule période de floraison par an) et des savanes arborées mais la faible et l'irrégularité de la pluviométrie dans la région Melaky limite également la floraison dans ces savanes arborées. Les risques de désertion saisonnière des essaims ainsi que la faiblesse des colonies d'abeilles qui pourrait conduire à ses effondrements sont élevés en raison du ce manque d'alimentation en permanence pour toute l'année.
- Faibles connaissances des pêcheurs, quelques personnes pratiquent l'apiculture alors que les ressources disponibles en termes d'appui technique sont concentrées dans les zones potentielles autour des forêts de Tsimiembo et Bemaraha (dans le district de Maintirano et d'Antsalova).
- Enclavement des villages des pêcheurs rendant difficile les acheminements des matériels apicoles et les intrants mais surtout l'écoulement des produits
- Absence d'opérateurs commerciaux dans la zone (marché local uniquement) et prix du miel assez faible sur les marchés locaux
- Intérêt limité de la population et barrières culturelles (désertion des abeilles associée à de mauvais présages) : faible motivation des pêcheurs.
- Faible implication dans les activités terrestres et à cycles longues par les pêcheurs à cause des phénomènes de migration saisonnière pour les pêcheurs dans certains villages ou les campements

4.4.3. Conclusion partielle

Au vu des éléments qui ont été analysés à ce stade, l'activité d'apiculture semble présenter des contraintes de faisabilité fortes. Les perspectives de succès et de rentabilité associées à cette activité paraissent très limitées, tout comme le nombre potentiel de bénéficiaires. L'élaboration d'un plan d'action dédié n'apparaît pas suffisante pour atteindre les résultats escomptés en termes de développement économique au profit des communautés de pêcheurs et pour la restauration des moyens de subsistance pour les ménages les plus impactés par les mesures de restriction dans le cadre des PARAR.